L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1568 - VENDREDI 06 MARS 2020 2,20 €

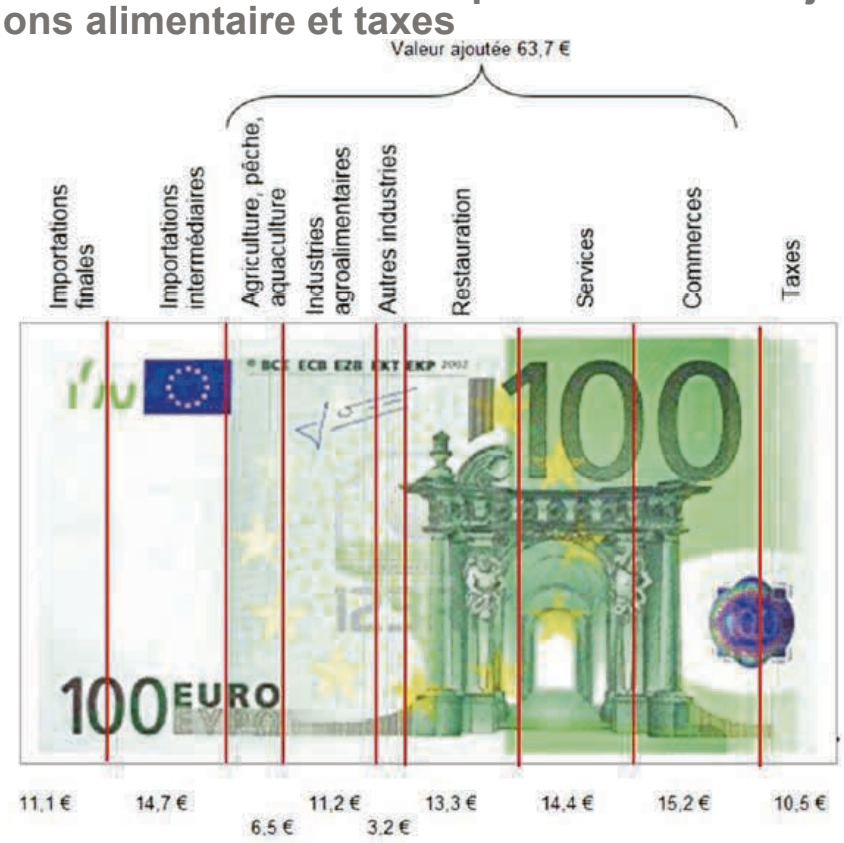
www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Loi Égalim

Des effets qui se font attendre

L'euro alimentaire en 2015 décomposé en valeurs ajoutées, importations alimentaire et taxes



Source : Calculs OFPM d'après Insee et Eurostat

Adoptée en octobre 2018, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine (Égalim) était porteuse de nombreux espoirs, en termes de revalorisation du travail fourni, pour les agriculteurs. Un an et demi plus tard, c'est pourtant la déception qui domine. Certes, la loi a connu du retard dans sa mise en œuvre mais, de fait, il semble bien que, structurellement, elle ne soit pas en mesure de répondre à l'attente du monde agricole de voir augmenter la part qui lui revient dans la chaîne qui va du champ ou de l'étable à l'assiette du consommateur.

Page 16

Côte d'Or

› Congrès

Les Jeunes agriculteurs reviennent sur Agriloving



Nièvre

› Installations

Des projets en hausse dans le département



Yonne

› Salon

L'Yonne a déroulé son offre de produits à Paris







Sommaire

Côte d'Or
04 • Salon de l'agriculture : Performances à la pelle
05 • Simmental française : À plein régime
06 • Inondations du Val de Saône : Résultats de l'étude hydraulique
07 • Jeunes agriculteurs : Reprendre la main

Nièvre
08 • Conseil Départemental : « *Il faut améliorer la résilience départementale* »
09 • Chambre d'agriculture : Des projets d'installation en augmentation
10 • Lycée viticole de Cosne-sur-Loire : « *Il faut raisonner les pratiques* »

Yonne
11 • Salon international de l'agriculture : Les Icaunais ne ratent pas le rendez-vous
12 • Concours général agricole : Les palmarès des derniers concours
13 • 54ème Foire de Saint-Léger Vauban : Une première sortie de l'année toujours appréciée
14 • Viticulture : Une transmission hors cadre familiale faite avec le cœur

Région et ailleurs
15 • Salon de l'agriculture : La région fait entendre sa voix
16 • Juste prix : Un an après, quel bilan pour Égalim ?
17 • Recherche : Sur la piste des « puits » de gaz à effet de serre
18 • Statistiques : État des lieux des entreprises agricoles

Filières
19 • Cultures Colza : Il est encore temps d'adapter sa dose totale d'azote
20 • Cultures Lin : La rentabilité se fait dès le semis

Infos Services
21 • Économie et gestion
22-23 • Cours et marchés
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Coopératives

Soutien de la Banque européenne d'investissement pour Limagrain

La BEI vient d'accorder à Limagrain un prêt de 170 millions d'euros pour soutenir la stratégie du groupe semencier en matière de recherche et de développement sur la semence. Ce financement est garanti par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

La Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé, le 28 février, la signature d'un accord de prêt de 170 millions d'euros pour financer la Recherche et Développement de Limagrain en matière de semence. L'accompagnement porte sur un financement long terme et est garanti par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Cette opération est une première pour la BEI dans le secteur semencier. Limagrain est une coopérative agricole détenue par des agriculteurs français et le quatrième semencier mondial. Depuis plus de 50 ans, la science et la recherche sont au cœur de l'activité du groupe : en 2018-2019, il a consacré 15,9 % de son chiffre d'affaires semences à la recherche (soit 242 millions d'euros). Ce prêt participe du programme d'investissement global de Limagrain via sa Holding Vilmorin & Cie, pour une recherche centrée sur les axes spécifiques d'amélioration des qualités agronomiques des cultures (rendement, résistance aux maladies et aux ravageurs, adaptation à différents climats et territoires, tolérance à la sécheresse ou meilleure absorption des nutriments, etc.) et des qualités alimentaires et environnementales des cultures, en semences de grandes cultures et semences potagères.

« Reconnaissance d'un rôle stratégique »

« Cet investissement marque une nouvelle étape importante de la BEI dans son soutien à la compétitivité du secteur agricole, dans le respect des meilleures normes environnementales » a précisé Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI. Damien Bourgarel, directeur général de Limagrain, a déclaré pour sa part : *« Nous voulons faire progresser l'agriculture pour lui permettre de répondre à ses nombreux défis, alimentaires bien sûr, mais aussi sociaux et environnementaux. Le soutien européen, au travers du financement de la BEI, est une reconnaissance du rôle stratégique de la semence dans la chaîne alimentaire, et un solide encouragement pour apporter des solutions innovantes aux agriculteurs ». « Chez Limagrain, nous sommes convaincus que l'agriculture progressera d'abord par l'amélioration des plantes et que la semence est un concentré de solutions. Les créations variétales issues de notre recherche entretiennent et enrichissent la biodiversité génétique des espèces cultivées »* ajoutait Valérie Mazza, directrice des Affaires scientifiques et de l'Innovation de Limagrain.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

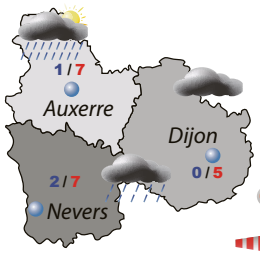
CHAROLLES JEUDI 12 MARS DE 10H À 16H
JOURNÉE PRIMÉE DE L'ÉLEVAGE
BOVINS CHAROLAIS
BOVINS MAIGRES, REPROS, BOUCHERIE
(date limite inscript° 1er mars) expo ovins - stands - restauration
Rens. Ste agric. Charolles : 03 85 24 17 54 - www.charolais71.fr



la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 6 Mars



Perturbé
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 3 à 8°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Colette
Soleil : 07h22 - 18h43
Lune : 14h25 - 05h45

Samedi 7 Mars



Pluvieux
Un ciel menaçant et de nombreuses précipitations en perspective. Les vents resteront modérés.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 5 à 8°C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

Sainte Félicité
Soleil : 07h20 - 18h44
Lune : 15h42 - 06h29

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 8 Mars



Couvert
Un temps couvert est attendu pour ce dimanche. Les températures seront en hausse.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Sud 20 km/h

Saint J. de Dieu
Soleil : 07h18 - 18h46
Lune : 17h05 - 07h05

Prévisions à 7 jours

Lundi 9 Mars au Mercredi 11 Mars
Un temps très nuageux à couvert s'annonce.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 1 à 3°C — T° maxi : 7 à 9°C

Du Jeudi 12 Mars au Dimanche 15 Mars
De nombreuses précipitations en perspective pour cette période.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini : -1 à 1°C — T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Sociologie

Agricultrices : on est encore loin de la parité

À l'occasion de la Journée de la Femme, qui a lieu le 8 mars, arrêtons nous un instant sur le contexte dans lequel évoluent les agricultrices.



(Crédit photo S. Fraisse-Cniel)

En France, une exploitation sur quatre est dirigée par une femme. Mais elles sont encore trop peu nombreuses au sein des organisations professionnelles.

L'agriculture, comme l'enseignement agricole d'ailleurs, se féminise. On le constate dans les exploitations agricoles, de plus en plus sur les marchés de producteurs, dans les réunions ou salons professionnels, et, à l'approche de la Journée de la Femme, le 8 mars, les chiffres le confirment. Selon les statistiques de la Mutualité sociale agricole (MSA), une exploitation sur quatre est dirigée par une femme. Parmi elles, on recense 110 300 cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole et 23 500 collaboratrices d'exploitation, soit un total de près de 134 000 femmes. Si elles sont bien présentes dans les exploitations agricoles, les agricultrices sont encore peu nombreuses à accéder aux responsabilités dans les organisations professionnelles agricoles et encore moins à s'engager dans les instances gouvernantes de la profession. Pour aller vers plus de mixité dans les Chambres d'agriculture, les règles électorales ont été modifiées par un décret du 29 juin 2012 qui a fixé l'obligation pour chaque liste de comporter un tiers de femmes, et ce dès les élections de 2013. Sur un total de 4 051 élus, les femmes sont désormais 1 100 à siéger, soit 27,15 %. Si l'on est encore loin de la parité, et si la mixité s'est améliorée au sein des organismes consulaires par l'obligation juridique, en regardant de plus près la composition de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) suite aux dernières élections de 2019, on ne compte que deux femmes au conseil d'administration et plus qu'une seule au bureau.

Christiane Lambert, la pionnière

Au sein des syndicats majoritaires FNSEA et JA, la présence de femmes à des postes de responsabilité régionaux et nationaux est encore timide. Même si Christiane Lambert, pionnière en la matière, a été la première femme à présider le Centre national des jeunes agriculteurs (devenu JA) de 1994 à 1998 et a renouvelé *« l'exploit »* en accédant à la tête de la FNSEA en avril 2017, ce sont encore beaucoup d'hommes qui obtiennent la présidence de sections et commissions techniques et économiques ou siègent autour de la table des conseils et bureaux. Christiane Lambert a été élue par un conseil d'administration de 69 personnes, dont 17 % de femmes. Même constat pour Jeunes agriculteurs qui ne compte que deux femmes sur les 37 membres du bureau et du conseil d'administration, soit seulement 5,4 %. Lors d'un colloque sur la situation des agricultrices organisé par la Délégation aux droits des femmes du Sénat le 22 février 2017, Jacqueline Cottier la présidente de la commission nationale des agricultrices de la FNSEA a évoqué les freins qui empêchent les agricultrices de prendre des responsabilités dans les instances agricoles : « *Le premier frein, c'est le manque de temps. C'est aussi le manque de confiance en soi. Le soutien du conjoint est également un élément important. Les choix doivent être assumés et partagés par la famille* », a-t-elle dit.

Double journée

Christine Valentin, vice-présidente de l'APCA, présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère constate que les femmes qui exercent des responsabilités ont souvent une double journée lorsqu'elle rentre à la ferme. « *La femme s'occupe de l'administratif, de la ferme, des stagiaires, des enfants, des repas… Au-delà du service de remplacement pour les travaux de la ferme, il serait opportun de faire appel à d'autres associations d'aide à domicile comme les ADMR pour soulager les femmes responsables. Un meilleur accès aux crèches et aux différentes solutions de garde serait aussi une manière d'alléger les obligations des agricultrices.* » Un constat et une demande partagés par Élise Michallet, secrétaire générale de la FDSEA du Rhône, élue à la Chambre d'agriculture et à Groupama : « *Le service de remplacement, c'est bien mais il manque quelque chose aux responsables féminines car en plus de la ferme il y a la maison, les enfants à gérer et c'est là toute la différence avec un homme* ». Une demande portée par Jacqueline Cottier, présidente de la commission des agricultrices de la FNSEA mais qui peine à aboutir : « *il serait intéressant que les femmes puissent bénéficier d'un crédit d'impôt immédiatement défiscalisé à 50 %. Nous aimerions évoquer le sujet avec Marlène Schiappa (Secrétaire d'État chargée de l'Egalité entre les hommes et les femmes) mais malgré nos sollicitations, elle n'a jamais repris contact avec nous* ».

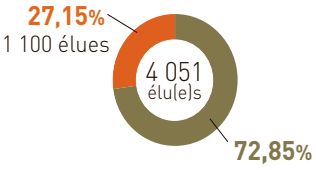
CD ET AP

LES FEMMES REPRÉSENTENT

32 % des actifs permanents agricoles

1/4 des chefs d'exploitation ou cœxploitants sont des femmes

LES FEMMES ÉLUES AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE (2019)



LES FEMMES REPRÉSENTÉES À L'APCA

2/35 élues au conseil d'administration

1/14 élue au bureau de l'APCA

Un Club des administratices

La coopération agricole n'est pas mieux lotie en administratrices. Seulement 8,4 % des administrateurs de coopératives agricoles sont des femmes. D'où l'initiative en 2018 au sein de Coop de France de créer Le club des administratrices pour *« susciter des vocations et aider les femmes à prendre confiance, à avoir de l'ambition et de sensibiliser les membres des conseils sur l'intérêt de la présence des femmes »*. Le club se propose d'identifier *« les principaux points de blocages, les résistances, les contraintes, freins… liés au contexte de la coopération agricole ou aux individus eux-mêmes »*. Son objectif est de contribuer à l'augmentation de la présence des femmes dans les conseils d'administration mais aussi leurs bureaux. Le club se propose d'identifier *« les principaux points de blocages, les résistances, les contraintes et les freins liés au contexte de la coopération agricole ou aux individus eux-mêmes »*. Son objectif est de contribuer à l'augmentation de la présence des femmes dans les conseils d'administration mais aussi les bureaux.



MONGIN Jean-Jacques
6-8, Rue Dampierre (Place des Cordeliers)
89000 AUXERRE
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

N°Orias 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
- est présent dès 7h00 le matin
- est le seul interlocuteur pour l'établissement de vos contacts et la gestion de vos sinistres

AVIVA Assurances

SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

VIGNES, CÉRÉALES, CULTURES SPÉCIALES

Assureur AGRICOLE depuis 1856

Salon de l'agriculture

Performances à la pelle

La Côte-d'Or a multiplié les exploits au salon 2020.

La grande classe

Sébastien Jeannin, de Souhey, et Cyril Blin, de Montagny-lès-Beaune, prenaient part à leur tout premier salon. Les éleveurs ovins ont tous les deux décroché un titre de championnat dans la race charollaise, rien que ça! Sébastien Jeannin s'impose dans la catégorie des agneaux avec un titre qui n'avait jamais été remporté par le département dans l'histoire du Sia. Cyril Blin pour sa toute première participation à Paris, s'impose chez les animaux adultes. Ces résultats donnent une certaine idée de la génétique présente en Côte-d'Or.





Un carton plein

Le Gaec Poillot participait au salon de l'agriculture comme chaque année depuis 2004. L'élevage de Thoisy-la-Berchère, qui avait fait le déplacement avec cinq Suffolk et trois Southdown, a réussi une très belle performance en décrochant des prix de championnat dans ces deux races. Benoît, Romain et Baptiste sont revenus de Paris très chargés, avec la bagatelle de dix médailles au concours général agricole. Cette nouvelle édition a été l'occasion de vivre une très belle expérience, de partager leur passion et leur travail de sélection, le tout en nouant plusieurs contacts commerciaux en vue de futures transactions.



Un superbe doublé

Le Domaine Bouhelier, de Chaumont-le-Bois, a remporté deux médailles d'or au concours général agricole. Tout d'abord dans la catégorie des vins, avec son crémant de Bourgogne, puis dans celle des produits, avec son ratafia déjà primé plusieurs fois à Paris. La Côte-d'Or a une fois de plus brillé en repartant avec un total de 63 médailles en vins (22 en or, 27 en argent et 14 en bronze), soit sept de plus qu'en 2019. Vingt « *breloques* » ont été gagnées dans le concours des produits, dont six en or avec la laitière de Bourgogne (2), la Fromagerie Berthaut, Au jambon de Bourgogne, SARL Liqueurs Joannet Jean-Baptiste et donc le domaine Bouhelier.



Bien joué !

Les éleveurs traits auxois, en plus du concours agricole (voir palmarès), ont participé à deux autres épreuves. Au trophée monté, Alexandra Bailly, de Meursanges, signe une magnifique seconde place avec Hôtesse de Cissey. Émillien Lucand, de Saint-Andeux, termine à la 9ème place du trophée d'utilité jeunes chevaux (anciennement d'avenir), avec Fauvette de Jonchery.



La brune au rendez-vous

Quinze des 23 primipares brunes qui concourraient pour le titre Miss BGS venaient de Côte-d'Or! Le département monte sur sept podiums avec le Gaec Loosli (1er et 2ème prix), le lycée La Barotte (2ème prix), le Gaec Matrat (3ème), le Gaec Changarnier (2ème et 3ème) ainsi que le Gaec Chevallier-Jacoillot (3ème). La Côte-d'Or signe également deux meilleures mamelles avec le Gaec Chevallier-Jacoillot et le lycée la Barotte avec Nosteke (Jeroboam), ici en photo.
À noter la présence en vitrine de cinq génisses (trois de la Barotte et du Gaec des Corveottes). Tessa OB, une brune d'origine de chez Alain Terrillon, importée de Suisse et mère du taureau Piper OB, sera au prochain catalogue parmi les taureaux bruns d'origine (rameau 100 % suisse).



Un podium blond

Le Gaec Debeaupuis, de Montberthault, obtient une belle troisième place de section avec Nestor, chez les taureaux de moins de 3 ans. L'imposant bovin de race Blonde d'Aquitaine accuse le poids de 1 301 kg à 30 mois.



Agriloving était là

Des ambassadeurs d'Agriloving étaient présents le 25 février à la Porte de Versailles. Baptiste Colson, Antoine Carré, François-Xavier Lévêque, Victor Schneider et Camille Mancosu ont plusieurs fois communiqué sur la « *communauté des amoureux de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté* », qui a été créée en Côte-d'Or avec l'objectif de faire face à l'agribashing.



Une rencontre a notamment eu lieu avec Gérard Larcher, président du Sénat. La délégation côte-d'orienne a également participé aux « Gérard de l'agriculture », cérémonie pointant du doigt les pires absurdités émises sur le monde agricole.

Suite du palmarès

Trait auxois : 1er Jumenterie de Saffres, Saffres, 3ème David Lucas, Thoisy-la-Berchère, 4ème Émilien Lucand, Saint-Andeux, 5ème Gaec des Granges de Vesvres, Vesvres. **Simmental française :** EARL du Meix de Chêne, Argilly : meilleure laitière et 2ème prix de section avec Daphnée, Gaec Magnière : 2ème prix de section avec Langouste. **Charolais :** Gaec de Saint Roch : 4ème prix de section avec Leicester, François Lucand : 3ème prix de section avec Laurie. **Île de France :** EARL Deschamps Jean-François : 7 premiers prix dont le prix d'amélioration génétique mâle et le prix de championnat femelle. **Jugement de bétail :** Charolais : Julien Baulot (MFR Auxois sud Morvan, 22ème), Prim'Holstein : Aurélien Cereza (La Barotte, 78ème), Théo Haubry (La Barotte, 88ème). Équins : Auréane Maitre (La Barotte, 16ème), Antoine Delage (La Barotte, 38ème). Ovins : Romain Martenot (La Barotte, 26ème). Brune : Mathieu Chevallier (La Barotte, 5ème), Thomas Viardot (La Barotte, 8ème), Léa Tambarin (La Barotte, 9ème).

Simmental française

À plein régime

La production laitière continue d'augmenter en race Simmental. Le syndicat côte-d'orien fait le point.



Lors de la journée d'études annuelle, où la trentaine d'élevages de Côte-d'Or était conviée, le 18 février à la mairie de Losne.

La barre des 7 000 kg de lait par vache avait été atteinte pour la toute première fois en Côte-d'Or en 2018. Celle-ci a même été dépassée l'année dernière, sans la moindre détérioration des différents taux. *« Le travail génétique paye encore une fois en race Simmental, avec un investissement judicieux dans des semences de taureaux fortement indexés en lait, venant notamment de l'étranger »*, commente Jean-François Dessolin, conseiller à Alysé, qui précise que ce niveau de production est nettement supérieur à la moyenne nationale. La dernière sécheresse n'a eu, somme toute, que peu d'impacts *« directs »* sur la production : celle-ci s'est maintenue à un niveau intéressant malgré ce nouvel aléa climatique de grande ampleur. *« Les éleveurs s'étaient préparés au mieux en constituant des stocks de fourrages relativement importants. La proportion d'herbe, déjà intéressante dans ces exploitations, augmente au fil des années au détriment de celle du maïs, cela permet d'assurer ses arrières. Mais rien n'a été facile pour autant »*, poursuit le conseiller.

Des prix décevants

Tout n'est malheureusement pas rose en Simmental française. Comme dans les autres races, le prix du lait fait à nouveau défaut, surtout chez les 40 % d'éleveurs qui ne sont ni en AOP Époisses, ni en agriculture biologique. *« Les prix pratiqués ont bien du mal à atteindre un niveau de rentabilité décent »*, déplore Michel Menestrier, président du syndicat. Ce dernier pointe également du doigt les prix de la viande, tout aussi décevants, avec des réformes très souvent en dessous de 3,50 euros/kg et des veaux qui, pour leur part, sont plus souvent *« bradés »* qu'autre chose. Sur ce même domaine de la viande, une piste de travail a été proposée au syndicat ces derniers mois : ce projet étudié à l'échelle nationale consisterait à *« finir »* des animaux pour proposer de la viande de haute qualité à la restauration. *« Les bovins resteraient au moins six mois supplémentaires sur la ferme, après le tarissement. Si l'idée peut paraître intéressante pour certains, sa mise en application paraît compliquée car il n'y a pas forcément la place nécessaire dans les bâtiments d'élevage, déjà pleins dans un certain nombre de cas »*, confie Jean-François Dessolin.

Promotions et sorties

Michel Menestrier a félicité les éleveurs pour leurs différentes sorties en concours et autres événements faisant la promotion de la race Simmental française. Les résultats sont parfois exceptionnels, à l'image de Daphnée, vache appartenant à l'EARL du Meix de Chêne, qui s'illustre tous les ans au salon de l'agriculture. Pour l'année en cours, le syndicat envisage de participer au prochain concours bovin organisé en mai prochain à Cestres, dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture. Une sortie sera également organisée en Autriche pour étudier le schéma de sélection de ce pays. Une délégation côte-d'orienne s'était déjà rendue il y a trois ans en Allemagne avec le même objectif.

AG

Un nouveau président

« Voir le positif »



En fin d'année 2019, Michel Menestrier succédait à Sylvain Aubry à la présidence du syndicat Simmental. Cet éleveur de 70 vaches en AOP Époisses a tenu à saluer son prédécesseur au cours de la journée d'études du 18 février : *« L'enthousiasme et la détermination de Sylvain ont été exemplaires et ont permis de faire grandir le syndicat, il lui a impulsé un élan qui profite à tous aujourd'hui, félicitations pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années »*. Rencontré la semaine dernière dans son exploitation à Villy-en-Auxois, Michel Menestrier partage un optimisme certain pour la Simmental française : *« J'ai toujours cru en cette race et c'est encore le cas aujourd'hui, plus que jamais ! Sans omettre les difficultés du monde de l'élevage, je pense que nous avons un tas de raison d'être optimistes. De plus en plus d'exploitations franchissent le cap de l'agriculture biologique et obtiennent une plus-value de leur production. Plusieurs élevages travaillent depuis longtemps en AOP Époisses et tirent leur épingle du jeu sur le prix payé aux producteurs. Aussi et surtout, nous avons la chance d'avoir une race mixte, avec des taux intéressants, et donc une bonne qualité de lait »*. Michel Menestrier était présent à la dernière cérémonie des trophées de l'agriculture : *« j'ai entendu des choses très positives, des évolutions se préparent avec la marque 100 % Côte-d'Or du Conseil départemental. La fromagerie Delin a aussi de belles ambitions. Nous pouvons envisager une nouvelle valorisation de notre production : lait de grande consommation, beurre, fromages… Tout peut être imaginé »*.

Le nouveau président du syndicat se félicite également de la présence de vaches grasses au salon de l'agriculture : *« dix-sept animaux ont participé au traditionnel concours Simmental, mais pour la première fois, deux vaches grasses étaient présentées, l'une d'elles appartient d'ailleurs au Gaec Magnière et c'est elle qui l'a emporté. Des professionnels de la viande étaient présents pour attribuer le prix de la meilleure bouchère. C'est une occasion supplémentaire de prouver que la viande Simmental est de qualité et que nous pouvons la valoriser. Le projet viande que nous avons abordé lors de notre journée d'études peut en séduire certains, selon leurs possibilités. De la viande de Simmental allemande est aujourd'hui proposée dans les restaurants français : je suis persuadé que nous pouvons relever le défi et nous positionner sur ce créneau »*. L'éleveur de 53 ans cite également la génomie comme un autre atout de la race : *« nos travaux dans ce domaine vont nous permettre d'avancer encore plus rapidement dans notre travail, nous allons pouvoir tirer profit à la fois du lait et de la viande, c'est très prometteur »*. Michel Menestrier, qui souhaite ouvrir les portes du syndicat à un maximum de personnes, donne désormais rendez-vous en avril pour le déplacement en Autriche puis en mai pour la fête de l'agriculture à Cestres, où une vingtaine de Simmental devraient être présentées.

AG



Inondations du Val de Saône

Résultats de l'étude hydraulique

Les inondations du Val de Saône sont un phénomène récurrent. Il est difficile d'agir sur les grandes crues hivernales, mais réduire les crues faiblement débordantes est envisageable, d'autant que ces crues, souvent printanières, sont les plus impactantes pour l'activité agricole.



Avec les évolutions progressives autour de la Saône, le régime des écoulements était moins bien connu, aussi l'État a souhaité faire réaliser une étude hydraulique complète sur la zone Côte d'Or. Cette étape, bien que chère et fastidieuse, est désormais un prérequis à toute aide. L'étude est terminée et le modèle est fonctionnel. Sa justesse a pu être appréciée en modélisant des crues existantes. Plusieurs scenarii d'aménagement ont été testés pour évaluer l'impact de crues types 2016, ou 2013 sur les affluents.

Cédric Borget, de l'EPTB Saône-Doubs (qui partageait la maîtrise d'ouvrage de l'étude avec l'État) a présenté les résultats aux représentants des agriculteurs de la zone.

A contrario des impressions que nous pouvions avoir, de nombreux travaux, même d'ampleur, se révèlent avoir une très faible incidence sur la superficie inondée. En revanche, certains permettraient de retarder l'arrivée des crues pour laisser un peu plus de temps pour anticiper, voire peuvent réduire la durée de la crue.

L'impact des crues faiblement débordantes sur la zone Auxonne-Pontailler est limité car la pente y est légèrement supérieure à celle de la zone Seurre - Saint-Jean. C'est pourquoi les propositions de travaux étudiées concernent soit toute la Saône, soit essentiellement l'aval pour les projets plus localisés.

Un élagage, même intensif, de la ripisylve semble très peu impactant (ce qui n'empêche pas que l'entretien courant doive être effectué). La réduction des atterrissements et autres îles représente un retrait de très grandes quantités de matériaux sans impact majeur car le volume supplémentaire disponible dans le lit reste en réalité marginal.

La création de by-pass plus nombreux pour compenser les effets du pont de l'A36 ne fait qu'avancer l'arrivée des crues en aval du pont, notamment sur Seurre, pour un effet marginal en amont.

Trois pistes sont toujours à l'étude :

• L'optimisation de la gestion des barrages de Pagny et Charnay : ce travail est déjà en court et permet, en baissant le niveau entre les 2 barrages avant la crue, de créer un effet *« chasse d'eau »* au moment de la crue. Des améliorations du dispositif sont encore à travailler, notamment pour une meilleure anticipation

• Le réaménagement de la très vieille Vouges permettrait localement d'améliorer la situation lors des crues faiblement débordantes. Son coût sera expertisé prochainement.

• Un travail sur l'ancien barrage de Lechâtelet serait envisageable. Avant toute opération, VNF se charge d'expertiser l'état du radier : en effet, hors gestion des inondations, le maintien du seuil a tout son intérêt en période d'étiage, et toutes les conséquences doivent être précisées.

En tout état de cause, le coût de travaux sur ce barrage sera élevé, ce qui nécessitera de faire un tour convaincant des financeurs avant toute intervention, et ne présage pas de résultat rapide.

Le modèle n'étudie que les aspects hydrauliques. Les aspects environnementaux, réglementaires, financiers… ne sont pas couverts par l'étude. La précision sur les chiffres, ainsi que l'obtention des autorisations nécessaires pour tous travaux fera l'objet des prochaines réunions du comité du Val de Saône (Préfecture de Côte d'Or, communes et communautés de communes, représentants agricoles, Agences de l'eau, syndicats de bassin…).

La FDSEA21 et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or suivront attentivement ce dossier en vue d'obtenir de réelles améliorations lors des crues printanières, et pas seulement des études.

FDSEA21 - Chambre d'agriculture 21

Châtillon-sur-Seine

En plein dans le mil

Des étudiants du lycée La Barotte se sont intéressés à un sujet en vogue, la méthanisation, dans le cadre de leur Module d'initiative locale (Mil).



Les élèves de BTS ont consacré une semaine entière à la méthanisation.

La classe de BTS Acse du lycée La Barotte a appréhendé les enjeux de la méthanisation du 17 au 21 février. Des interventions de l'Ademe et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont permis de mieux comprendre le contexte de transition énergétique et d'apprendre les différentes étapes pour réaliser un projet sur une exploitation. Les étudiants ont visité plusieurs structures en Côte-d'Or, en Haute-Marne et dans l'Aube en compagnie de Mélanie Galton, leur enseignante de gestion.



Lors de la visite de l'unité de Sébastien et Maxime Asdrubal, à Is-sur-Tille.

La voie sèche en cogénération avec système de séchage a été présentée à l'EARL Asdrubal, la voie humide en cogénération avec fabrication de spiruline l'a ensuite été à la SCEA de l'Écluse. Les jeunes Côte-d'oriens ont également découvert une microméthanisation en voie humide à la SARL Novalait, ainsi qu'une très grosse unité de méthanisation en voie humide à CMV Biogaz.

« Cette semaine a été très intéressante et très instructive pour nos élèves, qui ont même eu la chance de rentrer dans un digesteur en construction. Bon nombre d'entre eux ne connaissaient pas le fonctionnement d'un méthaniseur avant cette semaine de travail », relève Mélanie Galton, qui donne rendez-vous au public le 28 mars pour les portes ouvertes de l'établissement scolaire de Châtillon-sur-Seine.

Jeunes agriculteurs

Reprendre la main

JA 21 a tenu son assemblée à Mirebeau-sur-Bèze, avec une table ronde dédiée à Agriloving.

De nombreux JA participaient vendredi dernier à l'assemblée générale de leur syndicat. Le rendez-vous était donné au centre culturel de Mirebeau avec une grande discussion autour d'Agriloving, la communauté des amoureux de l'agriculture. Quatre personnes se sont exprimées sur ce mouvement né en Côte-d'Or il y a quelques mois. Aurore Paillard, agricultrice en Saône-et-Loire, a invité le public à saisir toutes les opportunités possibles pour « *communiquer positivement* » sur les métiers agricoles : « *Il existe de nombreux supports aujourd'hui, notamment les réseaux sociaux. Face aux attaques de l'agribashing, mieux vaut ne pas esquiver le moindre sujet. Il est important, selon moi, d'expliquer correctement ce que l'on fait* ». Pour Clémence Paris, responsable communication à Vitagora, Agriloving représente «*une belle opportunité pour construire quelque chose de positif : les Français s'intéressent à l'agriculture mais la méconnaissent la plupart du temps, la démarche agriloving peut être une très bonne réponse. Agriloving est en mesure d'apporter un regard neuf sur le monde agricole, tout en comblant son déficit d'image*».

«Occuper le terrain»

Stéphane Derbord, chef étoilé dijonnais désormais à la retraite, ne connaissait pas Agriloving avant d'être invité par les JA : «*C'est sans doute un bon moyen de communiquer, ce mouvement sera certainement très utile car il y a énormément de débats sur l'agriculture. Cela tombe bien, les exploitants sont les mieux placés pour parler de leurs métiers. Il ne faut surtout pas laisser des minorités mettre le trouble dans votre quotidien*». Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne, a également salué la démarche Agriloving : «*il est intéressant d'utiliser les mêmes moyens de communication que ceux qui critiquent les techniques agricoles. Il est inutile, toutefois, de se lancer dans une partie de ping-pong face à des associations comme L214 : mieux vaut répondre avec pédagogie, faire le buzz quand l'occasion se présente, être clair, concis et même drôle quand cela est possible ! D'une manière générale, il faut tenter d'occuper le terrain médiatique, les sujets ne manquent pas en agriculture*».



De gauche à droite : Stéphane Derbord, Berty Robert, Clémence Paris et Aurore Paillard.

Merci FX

Parmi les autres faits marquants de cette assemblée, les nouveaux parents JA, au nombre de quatre cette année, ont reçu un petit cadeau offert par le réseau. Les administrateurs sortants (Vivien Lévêque, Élodie Rosselle, Arnaud Parfait et Mathieu Labonde) ont été salués. François-Xavier Lévêque, ancien président de JA21, atteint aujourd'hui par la limite d'âge, a été félicité pour sa très belle implication professionnelle. Antoine Duthu, jeune agriculteur à Francheville, a donné rendez-vous pour la prochaine fête départementale, les 16 et 17 mai à Cestres.

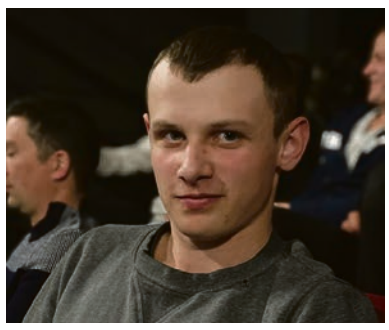
AG

Une belle initiative



Cédric Sonnet, agriculteur à Villargoix et président du canton JA de Saulieu/Liernais, livre son ressenti sur la table ronde : « *Il faut toujours rester positif dans sa communication, quelle que soit la situation, c'est ce que je retiens de ce rendez-vous. Nous devons tous expliquer nos pratiques, du mieux que nous le pouvons. Je pense que les réseaux sociaux sont en partie responsables des critiques que nous essuyons au quotidien. Les agriculteurs sont accusés de tous les maux par des personnes qui n'y connaissent rien, c'est regrettable. Un exemple d'aberration ? Une photo a été publiée l'autre jour sur Facebook : une fille préparait une vache à un concours et marchait avec elle avec un licol. Un internaute l'a critiquée en pointant du doigt le bien-être animal. J'ai réagi, en expliquant ce qu'il en était. Je n'ai pas eu de réponse, c'est sans doute pas plus mal comme ça. Agriloving est une belle initiative, qui ne peut que nous faire du bien. De cette table ronde, j'ai aussi aimé l'intervention du chef étoilé, qui n'a pas gardé sa langue dans sa poche et qui privilégie toujours les produits locaux dans son travail* ».

Un bel exemple d'engagement



Thomas Begin, 19 ans seulement, est le nouveau président du canton JA de Saint-Jean-de-Losne. Le jeune du village d'Esbarres, ouvrier agricole sur la ferme familiale depuis l'été dernier, a pris les rênes de l'équipe JA locale en fin d'année 2019 : « *Je suis revenu sur l'exploitation dès la fin de mes études et l'obtention du bac CGEA. Nous faisons des céréales, nous engraissons des taurillons, des génisses, et élevons des poulets de chair. Adhérer à JA était une évidence pour moi, ce syndicat permet aux jeunes de faire entendre leurs positions* ». L'implication de Thomas Begin a été saluée par Antoine Carré, qui a relevé une baisse sensible des effectifs en Côte-d'Or : « *nous sommes passés de 250 à 225 adhérents en l'espace d'un an, tous les départements de Bourgogne Franche-Comté connaissent cette tendance. Des cantons montent en puissance, mais d'autres sont en baisse. Le contexte est difficile et n'arrange rien. Plus il y a de difficultés dans les fermes et moins les agriculteurs s'impliquent. Il faut changer la donne et surtout pas baisser les bras, nous avons besoin de personnes impliquées et motivées. Le nombre de JA et l'engouement de nos cantons sont deux critères importants pour nous en sortir* ».

Besoin de tout le monde



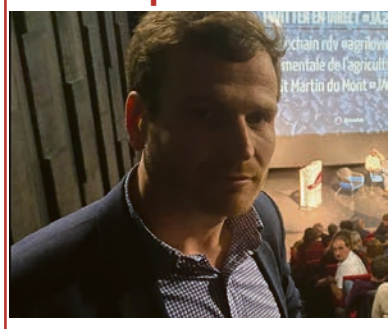
Guillaume Moyot, secrétaire général de JA21, a prononcé le rapport d'activité de l'année écoulée avec une triste impression, celle « *de se répéter* » : « *C'est peut-être plus qu'une impression malheureusement… Les problématiques sont nombreuses, comme l'an dernier. C'est à se demander si nos métiers ont encore leur place dans la société. Les lois qui sortent nous pénalisent sans cesse… Certains dossiers n'avancent pas, comme celui des États généraux de l'alimentation, il est vraiment temps que ça change. Je le redis ici : nous avons l'agriculture la plus propre au monde, nous méritons un autre sort. JA veut continuer de porter ses projets d'installation ! Nous y arriverons grâce à notre syndicat : nous défendons tous les jours nos valeurs, nos métiers, nos points de vue. J'invite tous les jeunes à prendre des responsabilités. Le réseau a besoin de tout le monde* ».

JA en deuil



Les Jeunes agriculteurs ont eu l'immense douleur de perdre l'un des leurs, deux jours à peine après cette assemblée. Killian Ehret avait participé activement à ce rendez-vous du 28 février. Sa disparition laisse un très grand vide derrière lui. Killian acceptait gentiment d'apparaître dans notre journal. Sa dernière contribution datait de seulement quelques semaines suite à la création du calendrier 2020 de JA21. Ce jeune originaire de Duesme, dans le Châtillonnais, était très actif et faisait également partie de l'association J'Élève en Côte-d'Or. Un très chouette type nous quitte. Ses nombreux amis lui rendent hommage depuis dimanche et ce jour tragique. Terres de Bourgogne présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Un manque de soutien



Antoine Carré a dressé une très longue liste de préoccupations syndicales lors de son intervention. Le président de JA 21 est revenu sur les six derniers mois, au cours desquels de nombreux déplacements et réunions se sont succédé pour aborder les questions environnementales, les ZNT, le bien-être animal, la sécheresse, les produits phytosanitaires, la séparation de la vente et du conseil, les vols sur les exploitations, les troubles du voisinage, les dégâts de gibiers, la volatilité des prix, les problèmes du colza, les faucheurs volontaires, les rappels à la loi après les manifestations de 2019 ou encore les accords du Ceta : « *Tout cela commence à faire beaucoup, les agriculteurs se sentent aujourd'hui incompris. Il est vraiment dommage que, dans cette situation très difficile, nous n'ayons pas le soutien du gouvernement. Je pense aux nombreux contrôles en ferme, ou encore à certains non-paiements d'aides. Tout cela est inadmissible. Nous aimerions aussi mieux gérer l'eau, la complexité de ces dossiers est incroyable. Nous déplorons aussi une baisse des indemnités dans les dégâts de gibier… Les ZNT ? Il s'agit de la plus grande aberration à mes yeux. Nous n'allons pas renouer les liens avec les citoyens avec ce type de mesures. En imposant ces zones de non-traitements, l'État devient le premier acteur de l'agribashing. Nous n'avons pas le soutien du gouvernement. Il faut que cela cesse, et que notre administration soit beaucoup plus proche du terrain* ».



▶ Agenda

06/03 Visite de Ferme
Bio Bourgogne organise une après-midi d'échange sur l'élevage biologique le samedi 6 mars de 14h à 17h au lieu dit « Chez le beau » à Savigny-Poil Fol. Renseignements : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01

14/03 Marché de producteurs
Dans le cadre d'un projet d'étude, des élèves du lycée agricole de Challuy organise un marché de producteur le samedi 14 mars de 09 à 12H30. Renseignements : 06 19 93 64 18

14/03 Portes Ouvertes
Le CFA de Marzy organise une journée Portes Ouvertes de 09h30 à 16h30.
Renseignements : 03 86 60 83 66

14/03 Portes Ouvertes
Le Legta de Challuy organise las deuxième journée portes ouvertes le samedi 14 mars de 09h à 17h.
Renseignements : 03 86 21 66 00.

17/03 AG Gabni
Le Gabni organise son assemblée générale le mardi 17 mars à 15h à la Ferme des Desrues à Dornes. Renseignements auprès d'Hélène Cadiou Animatrice, Conseillère Légumes et Circuits Courts
Tel : 03 86 36 94 25 / 06 07 50 61 09

21/03 Portes Ouvertes
Le Legta de Chateau-Chinon organise une journée portes ouvertes le samedi 21 mars de 09 à 17h. Renseignements : 03.86.79.49.80

24/03 Adapter son système fourrager face aux changements climatiques
La Chambre d'Agriculture organise le mardi 24 mars à la mairie de Saint-Saulge, une après-midi consacrée aux changements climatique. Rendez-vous dès 13h30. Au programme : Les principaux repères de conduite et itinéraires techniques des prairies pour assurer l'autonomie fourragère,
témoignage de l'agriculteur sur ses implantations de prairies et intervention d'un semencier sur les espèces-variétés adaptées à nos conditions pédoclimatiques.

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Conseil Départemental

« Il faut améliorer la résilience départementale »

Santé financière du laboratoire départemental, plateforme Agrilocal et transition écologique sont quelques-uns des sujets évoqués avec la directrice générale adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires, Stéphanie Robinet.



Deux pistes sont actuellement à l'étude pour pérenniser l'activité du laboratoire départemental.

En 2018, le laboratoire départemental de la Nièvre affichait un déficit de 856 000 euros. Où en est-on aujourd'hui ?

Stéphanie Robinet : « *La dette du laboratoire est en diminution du fait d'une politique forte d'optimisation des dépenses. L'idée est de ne pas faire payer ce déficit à nos clients en augmentant les tarifs des prestations. Aujourd'hui cette politique d'optimisation des achats fait que nous clôturons l'exercice avec un peu moins de 462 000 euros. La feuille de route fixée par l'exécutif départemental nous oblige à arriver à l'équilibre à horizon 2021-2022. Nous sommes actuellement en train de travailler à améliorer nos gains de productivité c'est-à-dire : redéfinir nos besoins et améliorer la mise en concurrence de nos prestataires. Le chemin qu'il nous reste à faire est d'avoir un volume plus important de commandes. Pour y parvenir, nous avons fait le constat que le laboratoire départemental seul ne peut pas y parvenir, car il est trop petit pour atteindre une masse critique de commandes nécessaire à l'amortissement de nos charges*».

Quelles sont les pistes envisagées ?

SR :« *Nous avons deux pistes : soit mutualiser avec d'autres laboratoires publics, soit s'adosser à un laboratoire privé. La solution qui était un temps sur la table, et qui envisageait la vente totale à un organisme privé est exclue. L'idée serait sans doute d'aller vers un partenariat public-privé avec la constitution d'une société à économie mixte. À ce stade, le président Lassus souhaite que le laboratoire perdure dans le département et que celui-ci soit toujours de gouvernance publique. Nous avons déjà quelques contacts de partenaires qui sont intéressés. Donc, là où, il y a quelques années, il y avait des inquiétudes sur la pérennité du laboratoire départemental, nous n'en sommes plus à ce niveau. L'enjeu, il est bien de trouver des solutions pour garantir la pérennité de l'entreprise. Pour arrêter notre choix entre société d'économie mixte ou Groupement d'intérêt public (GIP), nous allons lancer très prochainement un appel à manifestation d'intérêt* ».

> « Le changement climatique est devenu une réalité quoi qu'on en pense »

Vous êtes également en charge de la plateforme Agrilocal qui permet de mettre en relations producteurs locaux et acheteurs. Cette dernière fête sa première année d'existence. Quel bilan faites-vous de cette première année de mise en service ?

SR : « *Nous avons pour le moment 41 acheteurs qui se sont référencés dont 22 collèges (sur les 30 que compte le département NDRL). Le chiffre d'affaires généré pour le moment est de 26 000 euros dont 7 000 euros de bœuf, 5 500 de volaille, 5 000 euros de produits de laitier, 2 200 euros de légumes et 1 800 de fruits. La plateforme a l'avantage de la simplicité car lorsqu'un acheteur public passe par ce système, ça vaut mise en concurrence et cette procédure répond aux injonctions du code des marchés. Les démarches administratives sont donc allégées. Du côté des familles, il n'y a pas eu d'augmentation du tarif des repas dans les cantines du département. De notre point de vue, c'est un début d'activité encourageant et qui présume d'un intérêt pour la plateforme* ».

Le département travaille actuellement sur une stratégie sur les changements climatiques. Vous pourriez nous en dire plus ?

SR « *L'idée est de se dire que le changement climatique est devenu une réalité quoi qu'on en pense, d'autant plus dans notre département qui vient de subir deux années de sécheresse et de canicule. Il y a donc deux façons d'aborder les choses : soit on se dit que l'on est dans cette transition et au coup par coup on essaye d'apporter une solution en pompier à l'image des aides sécheresse que l'on a apporté avec l'aide de l'État. La deuxième réponse, c'est de se dire qu'au-delà de l'urgence, il y a certainement un moyen d'anticiper ces aléas climatiques pour améliorer la résilience départementale. Nous allons dans les prochains jours définir un calendrier territorial qui va aboutir à un programme d'actions. L'idée est de se servir des champs de compétences du Conseil départemental pour rentrer dans une démarche plus vertueuse. Vous aurez le détail d'ici quelques jours*».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Pour aller plus loin

Le 17 février dernier, le Conseil départemental a organisé une rencontre sur le thème de la transition écologique. À l'occasion de cette journée, 17 citoyens, tirés au sort préalablement, sont venus former les nouveaux rangs du Conseil départemental des citoyens en transition. Leur mission consistera à :
- émettre un avis, sur demande du président du Conseil départemental, sur des projets et/ou des politiques départementales
- à proposer au président du Conseil départemental de traiter de thèmes qu'il jugera utiles au regard des spécificités du territoire.

Chambre d'Agriculture

Des projets d'installation en augmentation

Le Comité d'Orientation Transmission Installation (Coti) a rendu ses conclusions le 20 février à la Chambre d'agriculture à l'occasion d'une conférence qui a réuni les acteurs du monde agricole.



Le nombre de projets d'installation est en hausse sur les cinq dernières années.

Ce sont des conclusions qui étaient attendues depuis deux ans. Le Comité d'Orientation Transmission-Installation (Coti) a publié le 20 février dernier le bilan des cinq dernières années en matière d'installations et de transmission dans le département. Ce Coti piloté au sein de la Chambre d'agriculture par Martin Bloch, chef du service Économie Entreprise, fait le constat d'une augmentation des projets d'installation. Une bonne nouvelle lorsque l'on sait que 50 % des agriculteurs nivernais ont aujourd'hui 55 ans. « *Actuellement le ratio est d'une installation pour deux à trois départs à la retraite* » explique Martin Bloch. Cet engouement pour le monde agricole se traduit dans les chiffres recueillis par le Point Accueil Installation de la Chambre d'Agriculture. De 2014 à 2019, le nombre de personnes reçues au PAI est passé de 100 à 139. Ces chiffres sont à comparer avec ceux des projets réellement aboutis. En 2019, seules 90 personnes ont réellement concrétisé leur projet. Pour Martin Bloch ce delta est logique : « *Les porteurs de projets ont besoin de temps pour mûrir leur installation. Les personnes issues du milieu agricole attentent parfois le départ à la retraite de leurs parents pour reprendre l'exploitation. Certains ont également la volonté d'avoir une expérience professionnelle avant de se lancer. Enfin, il y a aussi une attente en vue d'une opportunité avec la Safer. Il faut bien avoir en tête qu'une installation prend environ un an avant de se réaliser totalement* » précise le responsable de service Économie Entreprise. Il arrive aussi parfois que des projets soient abandonnés pour des raisons financières ou parce que le métier ne convient pas finalement. 20 dossiers sont ainsi abandonnés en moyenne chaque année. Ce temps long entre le dépôt et la réalisation c'est aussi une des grandes forces de la Chambre d'agriculture de la Nièvre qui, au-delà du stage de 21 heures obligatoires, propose aux candidats à l'installation, des formations ou de l'immersion au sein des exploitations. Cette stratégie permet de ne pas avoir beaucoup d'échecs lors de l'évaluation des dossiers en Commissions Départementales d'Orientation Agricole.

De plus en plus de projets en diversification

C'est l'autre enseignement de cette étude : les projets d'installation en diversification ont doublé en cinq ans. Ils sont portés entre autre par des personnes situées en dehors du cadre agricole, et sont de fait plus atypiques par rapport à ce qui se pratique dans le département. Il y a par exemple des demandes pour des productions ovins-lait, plantes médicinales ou encore maraîchage. « *Fort de ce constat, il va falloir monter en compétence en améliorant les indicateurs et les références pour les conseillers de la Chambre d'agriculture* » explique Martin Bloch. Par ailleurs, l'agriculture biologique et les circuits courts font partise des priorités de la mandature de la maison agricole. Néanmoins, malgré l'augmentation des projets en diversification, il y a encore une part importante de projets dits traditionnels (élevage, céréale ou polyculture-élevage). Troisième et dernier enseignements de ce Coti, le profil et l'âge des porteurs de projets. De manière générale, ils ont entre 31 et 40 ans ce qui correspond à environ 40 % des projets en 2019. Les femmes sont aussi plus nombreuses à vouloir s'installer. Elles étaient 48 en 2015, et sont désormais 58 en 2019. L'origine des candidats à l'installation est également intéressante à souligner car il y a eu l'année dernière autant de demandes pour des projets issus du milieu agricole que de non agricoles. Enfin, 50 % des projets en 2019 ont été faits avec la Dotation Jeune Agriculteur, soit une aide moyenne de 38 000,00 euros par exploitation.

THÉOPHILE MERCIER

« L'accès au foncier reste une problématique »

La Nièvre étant un département avec de grandes surfaces, l'équation n'est pas simple pour les élus de la Chambre d'Agriculture comme Marie-Claude Masson : « *De plus en plus de personnes s'intéressent à l'agriculture et c'est une bonne chose. Or l'augmentation des projets en diversification posent la question du foncier car se sont en général des installations avec de petites surfaces. Nous allons travailler cette question à la Chambre d'agriculture mais aussi avec la Safer au travers du schéma des structures. L'enjeu est de pouvoir recenser les cédants afin d'établir une cartographie du foncier disponible* ».

Agroforesterie

Une journée pour comprendre

Le Legta et CFFPA de Château-Chinon ont organisé une journée sur le thème de l'agroforesterie à destination des élèves.

Les formateurs du CFPPA et les enseignants du Legta de Château-Chinon ont organisé pour leurs élèves de Bac Pro CGE et BTS ACSE, une journée autour de la litière bois plaquette et l'entretien des ripisylves. Une journée coordonnée par Étienne Bourgy, conseiller Énergie à la Chambre d'agriculture. Ce dernier a donné dans la matinée des explications sur le fonctionnement de la filière litière bois plaquette. Les années de sécheresse dans le département ont impulsé une réflexion sur la remise en production des bocages dans les élevages allaitants dépendant de la paille pour les stabulations. La litière bois plaquette issue principalement de linéaires de hères présents sur l'exploitation est un produit local compétitif et facile à produire et très efficace pour les animaux. Après questionnement auprès des élèves, certains parents et maître de stage utilisent cette technique avec satisfaction. En effet, Étienne Bourgy a développé les intérêts multiples de ce type de litière à savoir : un pouvoir absorbant, drainant, un prix compétitif, un gain de temps au paillage dans les premières semaines et un confort de déplacement pour les animaux. L'objectif est d'atteindre un taux d'humidité de la plaquette inférieure à 25 % après quatre mois de fermentation. Le conseiller Énergie de la Chambre d'agriculture a précisé que 4 m^3 de bois déchiqueté sec équivaut à une tonne de paille. L'après-midi a été consacré à l'entretien des ripisylves. Le petit groupe s'est rendu sur une parcelle de Didier Bouchoux. Les élèves ont découvert l'utilisation de la « *croix du bûcheron* » à l'aide de deux baguettes de longueur identiques pour estimer la hauteur d'un arbre. Étienne Bourgy a insisté sur l'intérêt d'entretenir les ripisylves pour la biodiversité. Ce dernier a explicité aux élèves un code couleur afin de se repérer dans l'entretien. À savoir : vert, l'arbre est considéré comme mort ; orange, l'arbre est bon à être coupé et bleu correspond à un arbre remarquable qu'il faut absolument conserver. Les arbres coupés au pied vont, au printemps suivant, redonner des rejets sur le pourtour de la souche. Rapidement une cépée se formera et assurera la régénérescence de la ripisylve et le maintien de la biodiversité.

CATHERINE BLIN, LEGTA CHÂTEAU-CHINON



Étienne Bourgy, conseiller Énergie à la Chambre d'agriculture a animé cette journée.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Formations

18/03 Se convertir en élevage bio : quelle faisabilité sur ma ferme ?
Bio Bourgogne organise une formation sur l'élevage biologique mercredi 18 mars 2020 à Corbigny (58) Aurélie Billon, aurelie.billon@biobourgogne.org, 06 80 43 16 97.

10/03 Maîtriser la taille du noyer à fruits
La Chambre d'agriculture organise une formation en agroforesterie le mardi 10 mars à Saint Saulge. Au programme : connaître les bases de la culture, la conduite technique et la fertilisation du noyer. Un entraînement à la pratique de taille sera proposé. Intervenants : Etienne BOURGY - Chargé de mission Energie CA 58 et Ghislain Bouvet - conseiller nuciculteur (Noix de Grenoble) CA Isère. Renseignements et inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/03 Je me lance dans le pâturage tournant
La Chambre d'agriculture organise une formation en élevage dont l'objectif est de comprendre les mécanismes et la dynamique de pousse de l'herbe au cours des périodes clés, prévoir individuellement l'organisation des prairies au printemps, en été et en automne et connaître les principaux repères permettant de gérer le pâturage pour optimiser la production d'herbe de qualité et en quantité.
Intervenants : Charles Duvignaud - Conseiller spécialisé bovins allaitant et Christophe Dagouneau - Conseiller spécialisé bovins allaitant.
Renseignements et inscriptions : CDA58 Centre de Formation +33 (0)3 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

19/03 Découverte d'une ferme en polyculture-élevage bio
Bio Bourgogne et la mairie de Clamecy organisent une formation le jeudi 19 mars au lieu dit Le Beauchot, St Malo en Donziois sur l'exploitation d'Aurélien Cornette. Au programme : Historique et présentation de la ferme depuis l'installation (installation hors cadre familial). Quelles motivations à passer en bio ? Visite de parcelles et zoom technique par parcelle, stockage et commercialisation en bio et présentation des avantages du travail en groupe : CUMA et GIEE Innov Bio 58. Contacts : Adrien Lurier, Bio Bourgogne - 06 77 30 78 82 adrien.lurier@biobourgogne.org ou Lison Deslsalle, Animatrice agro-environnement à Mairie de Clamecy - 06 78 99 35 01 lison.delsalle@mairie-clamecy.fr

Lycée viticole de Cosne-sur-Loire

« Il faut raisonner les pratiques »

Sophie Ramet a été nommée il y a quelques semaines directrice de l'exploitation du lycée viticole de Cosne-sur-Loire. L'occasion de s'intéresser à son parcours et à sa vision pour l'exploitation viticole. Rencontre



Sophie Ramet dans la boutique du domaine des Athénées

C'est une jeune femme pétillante et dynamique qui vient de prendre la tête du domaine des Athénées. À 25 ans Sophie Ramet, a été nommée directrice de l'exploitation du lycée viticole de Cosne-sur-Loire. À l'image d'Obélix, elle est tombée dans l'agriculture quand elle était petite. D'une part, par son grand-père qui possédait des vignes et de l'autre, part son père éleveur à Limon.
« *J'ai toujours aidé mon grand-père au moment des vendanges, car j'aimais bien cet univers. Je me rappelle fouler les vignes avec les pieds* » raconte-t-elle avec le sourire. Avant de se lancer dans la viticulture, elle embrasse d'abord des études de biologie. Elle rentre à la faculté de Médecine et de Pharmacie d'Auvergne, elle y restera jusqu'en 2016. « *Ce que j'aime c'est la production dans le domaine viticole à savoir produire de A à Z et faire découvrir aux consommateurs le fruit de mon travail* » détaille en longueur la jeune femme. C'est la raison pour laquelle elle intègre dès 2016 l'université de Reims Champagne-Ardenne, pour y effectuer son Master en Sciences de la Vignes et du Vins, spécialité Vins et Champagne : « *Malgré mes connaissances scientifiques, j'ai estimé à l'époque qu'il me manquait des notions pédologiques, j'ai donc décidé de poursuivre dans la même université mais pour préparer le Diplôme Nationale d'Œnologue (DNO) qui aura duré deux ans. J'ai pu étudier entre autres, la viticulture, la microbiologie du vin, la pédologie, et la deuxième année j'ai dû effectuer un stage. À Reims, celui-ci se fait en deux fois trois mois. Je suis donc partie dans le Roussillon à la Coopérative Dom Brial d'août à novembre 2018. C'est la plus grosse coopérative productrice de muscat de Rivesaltes. J'ai dû travailler sur le contrôle de la maturité des parcelles de la cave, sur la mise en place d'un essai sur l'utilisation de levures acidifiantes (blanc, rouge, rosé) ou encore apprendre la traçabilité via le logiciel Agréo Vin. Ce qui m'a plu ce sont les méthodes de vinification qui sont très larges*».

> « Il faut avoir une réflexion globale entre la vigne, le vin et la pédagogie »

La deuxième partie de son stage, Sophie Ramet l'a occupé à mettre en place une stratégie de conversion à l'Agriculture Biologique au sein de la coopérative. Globalement, elle ressort avec de nouvelles méthodes de vinification qu'elle pourrait reprendre à son compte pour le lycée. Ces efforts à la fois en cours et en stage se sont montrés payants puisque la jeune femme obtient son DNO mention bien.

Le début d'une carrière prometteuse

Diplôme en poche, Sophie Ramet commence sa jeune carrière à La Chablisienne en tant qu'assistante œnologue. « *J'avais en charge les protocoles de vinification pour le millésime 2019. Expérience intéressante qui m'a fait connaître là encore une autre méthode de travail. À la suite de cet emploi, j'ai été embauchée au sein de l'exploitation du lycée viticole de Cosne-sur-Loire. C'est lors du salon du vin « Papille O'Nez » organisé à la Ferme du Marault que j'ai appris qu'un poste se libérait au sein de l'établissement* » explique-t-elle. Sa priorité est d'abord de moderniser le matériel de l'exploitation qui n'est plus représentatif de ce qui se fait ailleurs. « *J'attends avec impatience le nouveau chai pédagogique dont le projet a été lancé avant mon arrivée avec la région Bourgogne Franche-Comté. Pour l'heure, nous en sommes au stade de l'appel d'offres. Si tout se passe comme prévu, il devrait sortir de terre et être opérationnel pour les vendanges 2021* » poursuit-elle. « *Aujourd'hui nous faisons appel à plusieurs prestataires alors qu'en modernisant l'exploitation nous pourrions le faire en interne. Nous devons faire évoluer rapidement la situation. Il est donc important d'investir afin de permettre aux élèves et aux adultes encadrés par le CFFPA de se former sur du matériel qu'ils seront amenés à utiliser dans leur carrière professionnelle. L'enjeu est bien entendu d'attirer plus d'élèves* » affirme la nouvelle directrice d'exploitation.

« Il faut que les élèves se fassent leur opinion »

Avec la montée du bio, l'exploitation viticole de Cosne-sur-Loire a décidé de convertir sa parcelle de Pouilly-sur-Loire. La volonté n'est pas, pour l'heure, de convertir l'ensemble de l'exploitation. « *Je considère que les élèves doivent être capables d'appréhender les différents itinéraires de production et de se faire leur propre opinion. Toutefois, il est important de raisonner les pratiques* ». Pour l'heure, le travail est à la promotion du vin de l'exploitation qui souffre aujourd'hui d'un déficit de notoriété. En effet, la commercialisation ne se fait qu'en vente directe soit à la boutique à Plagny soit directement au lycée. Un chantier qui va être ouvert par la directrice d'exploitation en lien avec les élèves. « *C'est une réflexion globale qui doit prendre en compte la vigne, le vin et la pédagogie* » conclut Sophie Ramet.

THÉOPHILE MERCIER


BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21 560 Arc-sur-Tille — 06 82 74 61 78 — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

Salon international de l'agriculture

Les Icaunais ne ratent pas le rendez-vous

Le jeudi 27 et le vendredi 28 février, l'Yonne et ses producteurs étaient à l'honneur sur le stand de la région Bourgogne Franche-Comté, lors du Salon international de l'agriculture. Une belle vitrine pour le terroir du département, fortement plébiscité par les visiteurs.



Durant deux jours, l'Yonne et ses producteurs étaient à l'honneur sur le stand de la région.


Les produits à base de miel ont attiré les visiteurs, dont le maire de Venoy Christophe Bonnefond.


Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne, en discussion avec Bruno Méan.

Il fallait être matinal ce jeudi 27 février. Mis en place par le Conseil départemental de l'Yonne, le bus s'envole d'Auxerre à 6 h 45, direction la capitale et le Salon international de l'agriculture. Lumière éteindre, les personnes présentes, dont quelques producteurs, profitent d'un dernier temps d'accalmie avant que la journée s'emballe.

Peu avant 11 heures, l'arrivée se fait devant la porte B du parc des expositions, porte de Versailles. Sans perdre une seconde, tous prennent la direction du pavillon 3. Car c'est ici que l'Yonne est la star du stand de la région Bourgogne Franche-Comté durant les deux jours qui viennent. Sur place, les producteurs venus par leurs propres moyens sont déjà sur le pied de guerre. Pendant que d'autres s'installent encore.

« Mettre en valeur le département »

Les visiteurs sont déjà nombreux, prêts à déguster les bons produits du terroir icaunais. D'ailleurs, durant toute la journée, le chef Jean-Pierre Vaury, du restaurant Moulin de la Coudre à Venoy, cuisine des plats locaux qu'il propose aux passants, dont les fameux œufs en meurette. À ces côtés, producteurs d'Irancy, de produits à base de miel, de légumes secs, de pop-corn, d'escargots ou encore de soumain-train sont présents.

Il est temps de faire un tour des stands et de ses producteurs. Parmi eux, Bruno Méan, producteur de légumes secs à Cruzy-le-Châtel. *« Je cultive de la luzerne, du blé, du trèfle, de la lentille, des pois chiches, de la graine de courge, de la coriandre, des potimarrons… Tout cela en bio »*, indique-t-il avec un large sourire, ravi d'être là.

Car le but de sa présence est clair : *« représenter l'Yonne et mettre en valeur le département à travers des produits qui caractérisent le département »*. Alors, ça vaut bien quelques idées de recettes qu'il offre volontiers à tous ceux qui lui demanderaient. *« L'avantage de la lentille, c'est que l'on peut aussi bien la manger l'hiver que l'été. L'hiver avec une saucisse de Morteau. Et l'été en salade. Sur les marchés, on fait déguster un velouté de lentilles, qui est très facile à faire, que l'on peut servir en apéritif »*.

Quant au secret d'une bonne lentille ? *« On dit que pour qu'elle soit bonne, il faut qu'elle souffre, qu'elle pousse dans les cailloux, qu'elle ait du stress »*, confie-t-il. *« La lentille de 2019 est petite, à cause de la sécheresse, mais ça ne change rien à sa qualité gustative. C'est une culture qui se prête bien aux sols superficiels, où l'assolement est limité, que l'on peut avoir dans l'Yonne »*.

De la gourmandise à portée de bouche

À quelques pas, d'autres produits attirent l'attention. Ceux d'Aldérald Caron, de Adé Fabrik' *« Je travaille avec des ingrédients de producteurs de notre terroir, de l'Yonne, voire de mon village. Par exemple, j'ai un pain d'épices très fondant, fait avec des farines faibriquées par un agriculteur meunier qui les sème, les récolte, les transforme (Gaec des Étangs à Charbuy, en label HVE 3) »*, lance celui qui est apiculteur à Charbuy.

Son stand respire la gourmandise. Comme le délice à tartiner au miel et au chocolat, *« qui peut se mettre dans du lait, ou plus simplement être consommé en tartine, sur une portion de brioche ou une part de gâteau, ou encore sur du pain d'épices. Et si on est vraiment gourmand (Et je ne vais pas vous mentir, c'est mon cas. Qui ne l'est pas après tout ?), on peut juste le déguster à la cuillère »*, poursuit Aldérald Caron. Spécialités sucrées ou salées, il y en a pour tous les goûts.

Que serait un stand icaunais sans une bonne bouteille de vin ? Vous préférez le rouge ? Ça tombe bien, moi aussi. Et qui dit rouge dit forcément Irancy. *« Le Salon de l'agriculture, c'est l'occasion de présenter nos vins, notre appellation »*, commente Nicolas Ferrari, vigneron à Irancy, qui présente des millésimes 2015 et 2017.

Si beaucoup résument le vin rouge à l'accompagnement du fromage, il est bien évidemment possible (voire meilleur, mais cela ne reste que mon avis) de le consommer autrement. Un avis que partage le vigneron. *« L'instant que je préfère, c'est avant le repas, entre amis, au coin du feu. L'Irancy, c'est aussi l'accompagnement idéal d'une bonne fricassée de volaille ou d'une poêlée de légumes »*. Et si vous voulez tout de même le boire avec le fromage, *« je le conseille plutôt avec des fromages à pâte dure comme l'emmental, le comté, le morbier. Mais il se marie très bien avec des fromages Bourguignons comme l'époisses ou le soumaintrain »*, assure Nicolas Ferrari.

Après une visite guidée des coulisses du salon (voir encadré), il est déjà 16 heures, l'heure de reprendre le bus pour le retour à Auxerre. Une journée, passée comme un éclair, qui a permis à tous les visiteurs de voir ô combien l'Yonne et ses producteurs ont un terroir bien rempli.

CHRISTOPHER LEVÉ



L'Irancy proposé à la dégustation, pour le plaisir des amateurs de vin rouge.

Les coulisses du salon

Vers 13 h 30, un groupe aux chapeaux bleus, caractérisant les Icaunais, est parti en direction du pavillon 1 pour faire une visite des coulisses du salon de l'agriculture. Car que serait une journée au SIA (Salon international de l'agriculture) sans avoir vu quelques animaux ? Emmenés par Cyril Mignot, commissaire du Concours général agricole, les Icaunais arrivent face à Idéale, cette charolaise de 6 ans, égérie du salon. S'ensuit un tour au village des moutons, puis au village des cochons, avant de retrouver les différentes races bovines, avec les commentaires du commissaire. En fin de visite, le groupe a pu entrer dans la salle de traite, où les visiteurs n'ont habituellement pas accès. Un bon moment pour voir le salon d'une autre manière.

Le coup de cœur de la rédaction



En ce qui me concerne, ma journée au SIA a été marquée par un petit coup de cœur envers une gamme de produits originale (que les autres producteurs ne soient pas vexés !) : les pop-corns de Maison Gramm's, à Auxerre. Au caramel beurre salé, au citron, au chocolat, au café, à la poire williams et même au curry. Un pur délice. *« C'est la deuxième année que l'on présente nos produits avec la Région. C'est toujours agréable de pouvoir venir présenter un produit made in Bourgogne pour pouvoir valoriser notre terroir »*, affirme Hadrien Rivallain, de Maison Gramm's. Avec ces pop-corns, comment ne pas faire sensation auprès de ses convives à l'apéritif ?

► Agenda

10/03 Assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne

L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne a lieu le mardi 10 mars, à 14 h 30, à l'amphithéâtre du lycée La Brosse de Venoy. Le bilan des actions menées durant l'année écoulée et les projets à venir seront abordés.

10/03 Assemblée de territoire des Cuma Sénonais-Champagne humide

L'assemblée de territoire Sénonais-Champagne humide aura lieu le mardi 10 mars, à 14 heures, au lieu-dit Les Rondeaux, à Arces. Un après-midi d'échanges, suivis d'un pot, organisé par la fédération des Cuma BFC. Le thème sera « Les charges de mécanisation avec l'outil Flashméca ». Evénement ouvert à tous.

11/03 Réunion de la section viticole FDSEA

Le mercredi 11 mars, à 17 h 30, aura lieu une réunion de la section viticole de la FDSEA 89, au siège de la FDSEA de l'Yonne (salle Cadet Roussel), au 37 B rue de la Maladière, à Auxerre. Les thèmes abordés seront : le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Bourgogne-Franche-Comté, et la mise en pratique de l'arrêté ZNT.

Salon de l'agriculture

Les animaux nés au Gaec Cadoux se distinguent



Morbihan, né au Gaec Cadoux, remporte le premier prix en Charolais/Mâles nés du 1er août 2015 au 31 juillet 2016.

Si le Gaec Cadoux, de Saint-André-en-Terre-Plaine, n'a pas pu être présent au Salon international de l'agriculture, des animaux nés sur leurs exploitations se sont tout de même distingués sur le ring du concours général agricole. C'est le cas du taureau Morbihan (de l'Earl du Chêne dans les Deux-Sèvres) qui obtient le premier prix en Charolais/Mâles nés du 1er août 2015 au 31 juillet 2016. Sur les quatre premiers prix pour les mâles, trois ont été attribués à des animaux aux origines du Gaec Cadoux.

CHRISTOPHER LEVÉ

Concours général agricole

Les palmarès des derniers concours

Le Salon international de l'agriculture a fermé ses portes le samedi 29 février (date avancée d'une journée en raison du coronavirus, ndlr). Le temps est donc venu de faire un point sur le palmarès des différentes catégories du Concours général agricole. En bovin Prim'Holstein/Femelles en 6ème lactation et plus, Déesse du Vignot de l'Earl du Vignot à Hauterive termine deuxième. En ovin Berrichon du Cher/Femelles 1ère section laine, Lilian Rameau de Précy-le-Sec remporte trois premiers prix. En ovin Berrichon du Cher/Femelles en laine 1ère section Apt laine, le Gaec des plantes à Précy-le-Sec remporte trois deuxième prix ; Lilian Rameau remporte trois troisième prix. En ovin Berrichon du Cher/Mâles 1ère section tondus, le Gaec des Plantes remporte un deuxième prix. En ovin Berrichon du Cher/Mâles 2ème section laine, Lilian Rameau remporte un deuxième prix. En ovin Berrichon du Cher/Mâles en laine 2ème section Apt laine, Lilian Rameau remporte un troisième prix. En ovin Suffolk/Femelles non suitées en laine 2ème section, Jean-Paul Moiron de Guillon-Terre-Plaine remporte deux troisième prix.

Au niveau des produits, la Brasserie de Chablis obtient une médaille d'argent dans la catégorie bière blanche, de blé avec EBC < 14, ainsi qu'une médaille de bronze dans la catégorie bière ambrée de haute fermentation – TAV inférieur ou égal à 6 %. Sicarev obtient une médaille d'or dans la catégorie viande d'agneau bénéficiant d'un signe officiel de qualité (LR, IGP, AOC, AOP).

Le domaine des Malandes obtient quant à lui le prix d'excellence du producteur pour le concours des vins de Bourgogne.

À noter que lors du concours de jugements des animaux par les jeunes, Baptiste Georges du LEGTA d'Auxerre La Brosse est classé 12ème dans la catégorie TMPR Charolaise. Et que Louis Clément de Givry du LEGTA d'Auxerre La Brosse est classé 73ème dans la catégorie TMPR Prim'Holstein.

CHRISTOPHER LEVÉ



Aides sécheresse

Reconnaissance du caractère de calamités agricoles

Dans un communiqué datant du 28 février, la Préfecture de l'Yonne indique la reconnaissance du caractère de calamités agricoles des pertes de récolte de fourrage de prairie dues à la sécheresse de l'été 2019.

« *La sécheresse de l'été 2019 ayant occasionné des pertes de récolte sur fourrage, celles-ci ont été reconnues en tant que calamités agricoles par arrêté ministériel en date du 21 février 2020* », annonce la Préfecture.

Les pertes indemnisables concernent la production des prairies artificielles, temporaires et permanentes sur l'ensemble du département. « *Les éleveurs touchés par cet aléa climatique peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans le cas où leurs prairies n'étaient pas assurées au moment du sinistre* », est-il écrit. « *Le dommage indemnisable au titre des pertes de récolte est le déficit fourrager, défini comme les besoins alimentaires des animaux non couverts par la production fourragère évalué à 914 UF/EVL* ».

Lors du dépôt des dossiers, les éleveurs devront justifier d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle, ainsi que d'une perte totale supérieure ou égale à 13 % du produit brut global théorique de leur exploitation.

Le dossier, téléchargeable sur le site de la Préfecture de l'Yonne, est à retourner dans un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté ministériel en mairie. La demande d'indemnisation peut également être faite via le site Télécalam. Toute demande devra être signée entre le 9 mars et le 8 avril 2020 à minuit.

À noter qu'Alysé met ses services à disposition des éleveurs qui souhaiteraient être renseignés de leur effectif d'animaux présents au moment du sinistre et des quantités d'animaux vendus au cours de l'année 2018. Contact : 03 86 92 36 32 ou à ipg@alyse-elevage.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

54ème Foire de Saint-Léger Vauban

Une première sortie de l'année toujours appréciée

Le samedi 29 février, bon nombre d'agriculteurs étaient à Saint-Léger Vauban pour la 54e foire traditionnelle du village. Un événement important dans l'agriculture icaunaise, synonyme de première sortie, annonçant à l'origine l'arrivée du printemps. L'occasion de festoyer ensemble, en dégustant les bons produits du terroir bourguignon.



Un repas élaboré par la boucherie Tarteret, avec le charolais à l'honneur, a eu lieu sous la rotonde.

Il y a des événements qui ne se ratent pas. Des moments conviviaux, à passer en famille ou entre amis, autour d'un bon repas, avec des produits du terroir bourguignon. C'est ce qui caractérise la Foire de Saint-Léger Vauban, où la 54e édition a eu lieu le samedi 29 février. *«C'est la première sortie après l'hiver»*, indique Bernadette Chatelain, présidente du comité de Foire de Saint-Léger Vauban, qui organise l'événement. « *Les gens ne se sont pas vus depuis deux ou trois mois, alors ils sont contents de se retrouver, de passer un après-midi ensemble autour d'une table à discuter. C'est une fête qui est censée annoncer le printemps, même si cette année ce n'est pas vraiment le cas* », sourit-elle.

Une exposition d'animaux d'élevage

Durant la journée, des animations ont eu lieu. Si la foire reste avant tout une exposition d'animaux d'élevage, une exposition de matériel agricole est également au programme, « *ce qui lui donne un air de salon de l'agriculture* », ajoute le comité de Foire. « *Il y a aussi une mini-ferme, un repas sous la rotonde (le charolais est à l'honneur à travers ce repas élaboré par la boucherie Tarteret), une animation par les cors de chasse de Chablis, un caricaturiste (Sébastien Dieu), des jeux de fête foraine pour les enfants et des structures gonflables* », continue Bernadette Chatelain.
Puis, à 17 heures, c'est la remise des prix aux éleveurs (voir encadré). Avant le repas lasagnes (cuisinés par le restaurant La Grange Rocheloise), suivi d'une soirée dansante.

Maintenir la vocation agricole

À l'origine, la Foire de Saint-Léger Vauban était faite à la sortie de l'hiver pour vendre des embouches. « *Elle a un peu évolué depuis* », assure Bernadette Chatelain. « *C'est la dernière dans le secteur et on essaye de maintenir sa vocation agricole. On a peiné pendant quelques années à cause de l'IBR (rhinotrachéite infectieuse bovine) car il fallait des élevages indemnes IBR* », explique la présidente du comité de Foire de Saint-Léger Vauban. « *Je suis très contente, car cette année, on a eu près de cent bovins. On revient à ce qu'étaient nos foires d'avant, avec des élevages indemnes* », conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ



Cette 54e édition est, comme chaque année, le premier rendez-vous des agriculteurs après l'hiver.



Une foire qui, à l'origine, a vocation à annoncer l'arrivée du printemps.

Palmarès

Le palmarès du concours bovin Jean-Marc Colombier, le Gaec des Bruyères, Laurent Soupault et Anthony Amand ont remportés les premiers prix en vaches, génisses et laitonnes. Le premier prix broutards a été attribué à l'Earl des platanes, le premier prix taurillons à Gisèle Robe. Laurent Mandron a obtenu le premier prix du meilleur jeune reproducteur et le Gaec Carré le premier prix taureau adulte. Le prix d'ensemble taureaux est attribué au Gaec Baulot de Semur-en-Auxois. Le prix d'élevage revient à l'Earl des platanes. Le prix d'ensemble à Anthony Amand. Et le challenge (plus grand nombre d'animaux présentés) à l'Earl des platanes de Joux-la-Ville avec 17 animaux présentés.



Outre l'exposition d'animaux d'élevage, une exposition de matériel agricole a également eu lieu.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▶ Agenda

12/03 Réunion bio par Identité Céréales
Identité céréales organise le jeudi 12 mars, à 9 h 30, à l'hôtellerie des Clos de Chablis, une réunion bio sur le thème : commercialisation grandes cultures bio et conversion en direct ferme. Inscription préalable au 03.86.42.12.13.

13/03 Assemblée de territoire des Cuma Auxerrois-Avallonnais
L'assemblée de territoire Auxerrois-Avallonnais aura lieu le vendredi 13 mars, à 14 heures, à la salle des fêtes de Maison-Dieu (89420). Un après-midi d'échanges, suivis d'un pot, organisé par la fédération des Cuma BFC. Le thème sera « *l'emploi partagé* ». Evénement ouvert à tous.

14/03 Journée porte ouverte MFR
Les MFR (Maisons familial rurale) de Bourgogne-Franche-Comté font des journées portes ouvertes le 14 Mars de 9 heures à 17 heures pour mettre en avant une méthode pédagogique basée sur l'alternance. Pour plus d'informations appeler au 03.86.91.12.15.

16/03 Assemblée générale de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain
L'assemblée générale de l'Association de défense et de promotion du fromage de Soumaintrain se tiendra le lundi 16 mars, dès 14 heures, à la salle des fêtes de Soumaintrain (7 grande rue). À cette occasion, une intervention thématique « *influence du changement climatique sur l'alimentation des vaches laitières en zone IGP* » par Alysé et CLCO aura lieu.

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Nutrition des plantes.
Le 11 mars (date modifiée). Contact : Louis Gabaud au 03.86.74.70.94.

Comment gérer son chien de protection au quotidien ?
Le 12 mars. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

Avoir un bon chien de troupeau.
Les 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre. Contact : Denis Arnoult au 03.86.74.70.94.

Initiation à l'homéopathie en élevage.
Le 25 mars et le 15 avril. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

Se perfectionner à la pratique de l'homéopathie en élevage.
Le 26 mars et le 16 avril. Contact : Catherine Bonin au 06.88.63.22.18.

Regreffage de la vigne.
Le 7 avril. Contact : Claire Grosjean au 06.78.89.22.39.

Viticulture

Une transmission hors cadre familiale faite avec le cœur

À Migé, Jean-Luc Houblin prépare son départ à la retraite. Depuis peu, son domaine Houblin est devenu le domaine Houblin-Vernin. Une transmission d'exploitation hors cadre familiale avec Valentin Vernin, un jeune icaunais, qui se prépare depuis leur rencontre en 2015. Si Valentin Vernin est récemment devenu cogérant majoritaire, c'est ensemble qu'ils vont continuer à travailler jusqu'au départ à la retraite de Jean-Luc Houblin, voire au-delà.


Jean-Luc Houblin et Valentin Vernin ont concrétisé leur projet de transmission/reprise hors cadre familiale.

Il y a parfois, des rencontres déterminantes qui changent la vie et les projets qui vont avec. Ce fut le cas de celle de Jean-Luc Houblin et de Valentin Vernin. Une rencontre faite en 2015. « *Durant mon alternance en grande distribution (il a fait un master en gestion/commerce avec une spécialité viticole à l'IFAG d'Auxerre), je me suis passionné pour le vin* », débute Valentin Vernin. « *Je me suis pris de passion pour le rayon du vin et je l'ai réimplanté en mettant en avant le local. J'ai donc travaillé avec plusieurs viticulteurs du coin et c'est là que j'ai rencontré et commencé à travailler avec Jean-Luc. C'est aussi comme ça que j'ai mis un premier pied dans la filière viticole* ».
Par la suite, une relation amicale est née entre les deux hommes. Puis, quelque temps plus tard, Valentin Vernin fait une visite du domaine qui s'avère déterminante. « *Je suis venu une première fois avec mon beau-père. Et je me suis pris une claque* », rit-il. « *J'ai découvert toute la gamme des vins et ça a été une révélation pour moi* ». « *Valentin m'a appelé peu de temps après pour discuter de ma suite. Je pensais déjà à la transmission hors cadre familial, car mes enfants ne sont pas passionnés par le domaine viticole* », continue Jean-Luc Houblin.

Faciliter l'installation d'un jeune

S'il lui reste encore deux voire trois ans à travailler, Jean-Luc Houblin souhaitait faire la transmission de son exploitation en douceur. Car un départ à la retraite et une transmission, comme une reprise, ça se prépare. « *Je suis dans l'accompagnement. Je resterais probablement encore après la retraite, mais sans déranger Valentin pour autant* », sourit-il. Et pour faciliter l'installation d'un jeune, Jean-Luc Houblin a fait quelques investissements. « *J'ai également vu avec mon comptable quelles étaient les étapes à passer. Je suis d'ailleurs passé en société pour faciliter la transmission* ».
C'est en 2017 que la société se crée. L'année ou Valentin Vernin fait ses premiers pas dans le domaine, pour les vendanges. « *Dès le départ, je lui ai dit qu'il fallait d'abord qu'il apprenne le métier* », confie Jean-Luc Houblin. « *À partir de là, j'ai fait un BPREA au CFPPA d'Auxerre La Brosse, en alternance au domaine* », ajoute Valentin Vernin.
Un passage incontournable pour Jean-Luc Houblin. « *Lorsque l'on n'est pas du milieu, on ne peut pas découvrir un métier si on ne met pas les mains dedans et si on ne commence pas tout en bas* ». « *J'ai commencé en bas de l'échelle, comme un débutant, à faire toutes les tâches ingrates. Mais c'est comme ça que l'on apprend. C'est aussi une bonne façon de savoir tout de suite si ça va aller ou non* », reprend Valentin Vernin.
Une forme de test, indispensable pour le cédant. « *J'ai formé plein de jeunes et je voyais tout de suite ceux qui resteraient et ceux qui ne resteraient pas. C'était important pour lui comme pour moi qu'il passe par cette étape* ».

Le domaine Houblin-Vernin

Alors, où en est-on aujourd'hui ? « *Valentin est jeune agriculteur depuis un mois et cogérant majoritaire de la société depuis le vendredi 21 février* », annonce Jean-Luc Houblin fièrement. Le nom du domaine a quant à lui changé pour Domaine Houblin-Vernin (précédemment Domaine Jean-Luc Houblin). « *C'est le même esprit que pour le reste, c'est-à-dire un esprit de transmission/reprise comme projet commun* », explique le repreneur. « *L'objectif maintenant, c'est de maintenir ce qu'à fait Jean-Luc. C'est de prendre la même direction et de l'amplifier. Ce n'est pas de tout révolutionner. Jean-Luc fait des vins de qualité, alors en reprenant, ce n'est pas pour faire moins bien ni pour aller vendre en vrac* ». « *Ça ne m'aurait pas convenu non plus* », répond Jean-Luc Houblin. « *J'ai toujours tout misé sur la qualité. Je suis parti de rien, j'ai investi pour tout vendre moi-même, pour monter en qualité le plus possible avec les moyens que j'avais. J'étais arrivé à un certain niveau de reconnaissance, alors je ne voulais pas que ce soit gâché. Là-dessus, comme pour le reste, on était sur la même longueur d'onde* ».

CHRISTOPHER LEVÉ

Qui êtes-vous, Valentin Vernin ?


À 27 ans, Valentin Vernin est le nouveau visage du domaine Houblin-Vernin. Mais qui est-il ? « *À la base, je suis de l'Yonne et de Joigny, où j'ai grandi et fait ma scolarité jusqu'au lycée. Ensuite, j'ai eu un parcours un peu atypique. J'ai fait deux premières années de médecine que j'ai ratées. Puis j'ai dévié sur un BTS optique. La médecine m'a apporté beaucoup de rigueur dans mon travail. J'ai fait de l'optique pour conserver ce que j'avais appris en médecine, mais ça ne me plaisait pas. Ce qui me plaisait dans l'optique était la partie gestion d'entreprise. À partir de là, j'envisageais déjà de me mettre un jour à mon compte. J'ai donc enchaîné avec une licence et un master en gestion/commerce avec une spécialité viticole, à l'IFAG d'Auxerre. J'ai fait mon alternance durant mes études en grande distribution. Ce n'était pas ma vocation mais ça m'a appris beaucoup de choses : le côté management, le côté gestion et c'est vraiment là où je me suis passionné pour le vin* ». Jusqu à sa rencontre avec Jean-Luc Houblin.

Salon de l'agriculture

La région fait entendre sa voix

Lors de la journée de la Bourgogne Franche-Comté, le président de la Chambre d'agriculture régionale et la présidente de la Région ont mis en exergue des spécificités qui entrent en résonance avec l'actualité agricole.



Christian Decerle, président de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, et Marie-Guite Dufay, présidente de la Région, entourent Hughes Pichard, président de l'Organisme de sélection de la race charolaise.

Dans le déroulé habituel du Salon de l'agriculture, la journée consacrée à la Bourgogne Franche-Comté est toujours un moment à part. C'est le carrefour fédérateur où, au-delà des nombreuses filières présentes sur le salon, chacun se rassemble et fait le point sur les sujets du moment. Cette journée, le 26 février, revêtait une dimension d'autant plus particulière que la charolaise, dont le berceau historique est en Saône-et-Loire, était la race à l'honneur du salon. Une réalité que n'ont pas manqué de saluer Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, et Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Pour le premier nommé, cette mise en avant médiatique de l'agriculture régionale permettait de faire le lien avec les préoccupations sociétales : *« L'élevage charolais, précisait Christian Decerle, c'est le fruit de toute une histoire d'hommes mais aussi de préservation de paysages, c'est l'histoire d'un écosystème respectueux »*.

« Refuser l'impuissance politique »

Des pratiques vertueuses donc, d'où l'agacement exprimé par le président de la Chambre d'agriculture régionale face à des mesures telles que l'instauration de menus végétariens dans les cantines scolaires, ou l'organisation d'un grand débat public sur l'agriculture. Autant d'orientations qui visent, une fois de plus, selon lui à porter un regard dévalorisant, voire punitif, sur certaines formes d'agriculture, ou à confisquer la parole des agriculteurs : *« On ne va pas condamner les enfants à ne manger que de la salade et des radis,* déplorait Christian Decerle, *et je refuse que l'on construise une politique agricole sur l'opinion de celui ou de celle qui aura parlé le plus fort et le dernier… Oui, nous devons écouter les attentes sociétales mais il faut aussi trancher et refuser l'impuissance politique car le développement de l'agriculture française n'a jamais été le fruit du hasard : il a, en grande partie, été le résultat d'une volonté politique »*.

« Ne pas en rajouter dans les contraintes »

Cette volonté, Marie-Guite Dufay souhaite l'incarner, dans la limite des compétences de la collectivité dont elle a la charge, mais sans aucune ambiguïté dans la défense de l'agriculture régionale : *« La mise à l'honneur de la race charolaise, précisait-elle, nous permet de pourfendre certains discours actuellement tenus sur l'élevage. La charolaise, c'est une agriculture extensive, elle contribue à entretenir des prairies qui captent le carbone. Il est clair que dans le cadre des missions qui sont les siennes, la Région n'a pas l'intention d'en rajouter dans les contraintes qui affectent les agriculteurs. Les menus exclusivement végétariens, en Bourgogne Franche-Comté, ça ne sonne pas juste. Je dis non à un mot d'ordre anti-viande, mais oui aux propositions d'Interbev sur les contractualisations… »*
Le monde agricole bourguignon-franc-comtois garde par ailleurs les yeux sur la PAC actuellement en renégociation. Pour Christian Decerle, l'inquiétude tient au risque d'une désorganisation des systèmes d'aides à l'agriculture alors qu'en parallèle, les effets de la loi Égalim se font toujours attendre. *« Égalim,* reprenait pour sa part la présidente de la région, *nous l'avions anticipé, notamment avec l'objectif que nous nous sommes fixé de 50 % de produit locaux dans les cantines des lycées »*. Sauf qu'en dernier recours, les choix sont faits par les intendants de ces établissements scolaires et qu'ils ne dépendent pas de la région. *« Nous poussons pour atteindre ces objectifs,* rappelait Marie-Guite Dufay, *mais nous ne pouvons pas tout… »*

BERTY ROBERT

Eau Accompagner les agriculteurs pour leurs besoins

On le sait, la question de la ressource en eau, et notamment de son stockage, est toujours sensible pour le milieu agricole. D'où l'importance de l'annonce faite le 26 février au salon de l'agriculture par Marie-Guite Dufay : le lancement d'un plan Bâtiments alimenté par des fonds régionaux et départementaux, qui permettra d'équiper des bâtiments agricoles existants en dispositifs de récupération des eaux de pluie et favoriser l'abreuvement du bétail en période de sécheresse. Le plan devrait être opérationnel pour cet été. La Région va mettre 1 million d'euros dans ce plan et d'autres fonds seront apportés par les départements. Par ailleurs, sur la question de la constitution de réserves d'eau, la présidente de Région s'est dite *« prête à des expérimentations qui respectent les grands équilibres écologiques »*.



Le stand de la Bourgogne Franche-Comté ne pouvait manquer de capitaliser sur la mise à l'honneur de la race charolaise cette année au Salon de l'agriculture.

Une implication saluée sur le photovoltaïque

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, s'est félicitée de l'annonce, officialisée le 24 février par Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, concernant le développement du solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles. La présidente de Région a rappelé que dès septembre 2019, elle avait engagé un travail avec la profession agricole afin d'étudier les pistes les plus adaptées pour lutter contre le changement climatique tout en apportant un complément de revenu aux agriculteurs. Elle avait interpellé le gouvernement afin de lever les freins et permettre de relever le seuil des appels d'offres nationaux auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour les installations de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles. Un seuil aujourd'hui relevé de 100 à 300 kWc. Christian Decerle a salué, à l'occasion de cette journée Bourgogne Franche-Comté au Salon de l'agriculture, la détermination de la présidente de Région sur le dossier. *« Nous ne pouvions laisser passer cette question,* précisait Marie-Guite Dufay, *lorsque l'on sait que, pour certaines exploitations, le photovoltaïque peut garantir jusqu'à un tiers du revenu »*.



▶ En bref

SIA Une brasserie régionale primée

Dans le cadre du Salon International de l'agriculture, le Concours général agricole distingue chaque année des bières dans différentes catégories, à l'issue d'une sélection au cours de l'année et d'une dégustation à l'aveugle effectuée par un jury d'experts. Avec près de 2 000 brasseries implantées dans toutes les régions françaises et plus de 6 000 marques, la France est depuis le 1er février le premier pays de l'Union européenne en nombre de brasseries. Des chiffres qui soulignent la diversité et le dynamisme du secteur. Le Concours général agricole, ouvert aux brasseurs dont l'outil de production est en France et qui brassent eux-mêmes leurs bières à partir de matières premières françaises, a compté la participation de plus de 640 bières cette année. De nombreuses brasseries ont été récompensées, dont une de Bourgogne Franche-Comté : la brasserie de Chablis, dans l'Yonne.

Coronavirus Les Grands Jours de Bourgogne annulés

Compte tenu de l'évolution rapide de la pandémie actuelle de Coronavirus en France et dans le monde, c'est avec beaucoup de regrets, mais conscient des enjeux de santé que le Conseil d'administration des Grands Jours de Bourgogne a pris la décision de suspendre la prochaine édition. Celle-ci devait avoir lieu du 9 au 13 mars, entre Chablis et Mercurey, réunissant près de 2 500 visiteurs et 1 050 vignerons et négociants.

Lait Faire vérifier ses installations de traite

Depuis 2011, l'association du Comité régional d'organisations des contrôles des installations de traite (Crocit Grand Est), sous l'égide des Chambres d'agriculture départementales, est précurseur des services qui permettent de faire le point sur les installations de traite. C'est le contrôle Opti'Traite®, mais aussi les contrôles Dépos'Traite® et Net'Traite®. Ces contrôles ne sont pas que des contraintes, c'est un bon moyen de faire une fois par an l'état des lieux et d'échanger avec le technicien sur son outil de production. Différents contrôles vous sont proposés comme le contrôle des déposes automatiques des faisceaux trayeurs Dépos'Traite®, un contrôle applicable sur toutes les installations de traite bovines (hormis robotisées) et caprines équipées de matériels de dépose automatique.

Juste prix

Un an après, quel bilan pour Égalim ?

Adoptée fin 2018, la loi Égalim devait être porteuse d'un rééquilibrage entre production agricole et grande distribution. Le bilan qu'en tire Quentin Mathieu, économiste à l'APCA, révèle un dispositif qui est loin de combler toutes les attentes des filières.

« *On ne peut que constater un certain manque d'efficacité de la loi Égalim* » déplorait, le 21 février au Legta de Challuy Perrine Goulet, députée LREM de la 1ère circonscription de la Nièvre. Un constat qui intervenait à la suite de l'intervention de Quentin Mathieu, économiste à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). Ce dernier avait, dans le cadre de la session de la Chambre d'agriculture départementale, dressé un premier bilan de cette loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et une alimentation saine (Égalim), adoptée en octobre 2018. Au cours de cet exercice, il s'est plus particulièrement penché sur l'impact qu'a pu avoir la loi sur les filières. Manifestement, les espoirs sont pour l'heure largement déçus. « *Il faut se rappeler,* précise Quentin Mathieu, *que l'un des points de départ d'Égalim, c'est le constat d'une érosion de la valeur ajoutée agricole : sur 100 euros de dépenses alimentaires en France, seuls 6,50 euros reviennent au secteur agricole…* » A cela s'ajoute un important déséquilibre des rapports de force dans les filières confrontées à un véritable oligopole de la grande distribution, trois acteurs du secteur (Leclerc, Carrefour, Intermarché) occupant près de 57 % du marché, fin 2019.

Des cartes rebattues dans les rayons

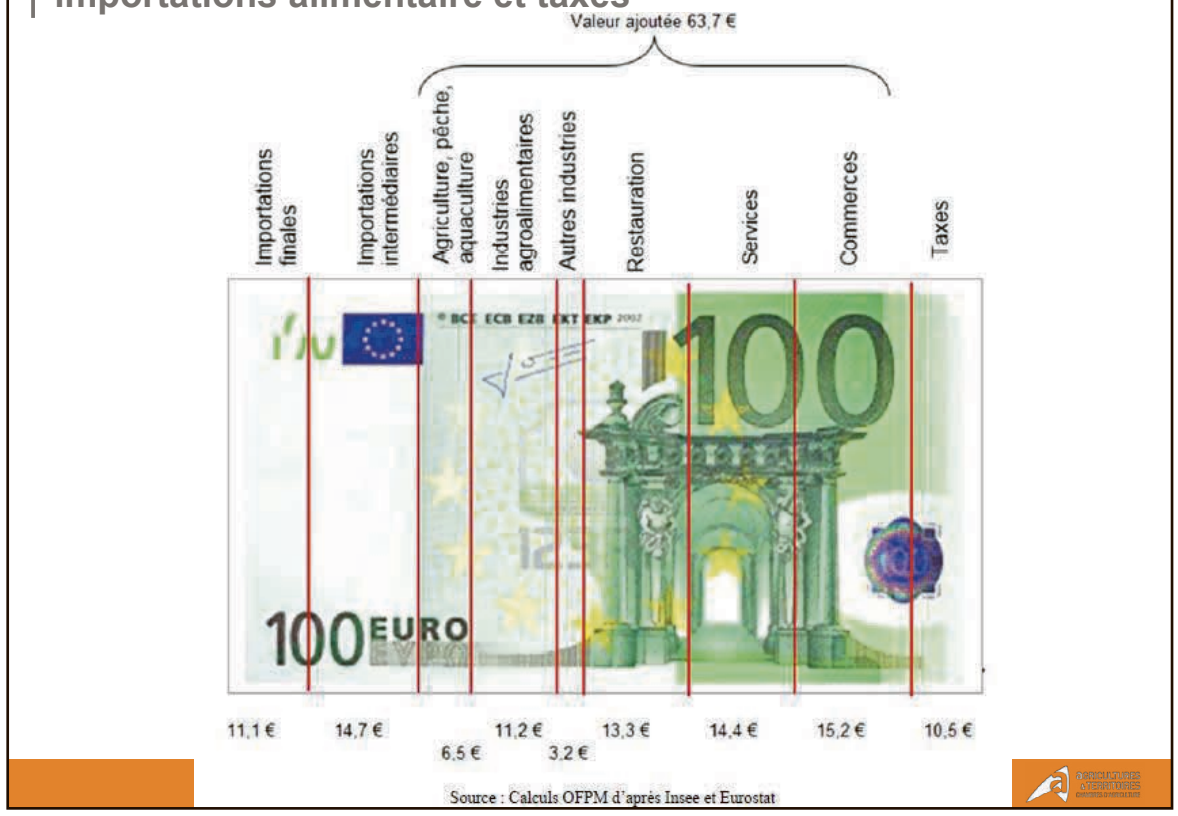
Pour faire un bilan, il fallait rappeler d'où l'on partait. La loi Égalim s'appuie sur trois mécanismes : la question des Seuils de revente à perte (SRP), le ruissellement découlant de la revalorisation des tarifs que les distributeurs accordent à leurs fournisseurs de produits alimentaires, et les prix en cascade (voir encadré). Elle porte également sur une limitation des promotions à 34 % en valeur et à 25 % en volume. Concernant les niveaux de prix, Égalim semble avoir eu un premier effet positif, mais de courte durée. Elle s'est aussi traduite par une restructuration des linéaires en grandes surfaces, au profit des produits des grands groupes et de ceux sous marques de distributeurs. À l'inverse, les produits émanant de PME ont subi un fort recul, de près de 50 % entre le 1er semestre 2018 et la même période de 2019. « *Autre enseignement,* poursuit Quentin Mathieu : *le relèvement du SRP paraît inopérant. Ce qui est constaté, c'est une baisse des prix des produits sous marques distributeurs par ces derniers, qui a pour effet d'annuler les gains des agriculteurs normalement générés par l'augmentation des marges sur les produits de grandes marques* ». Quant à l'encadrement plus sévère des promotions, la grande distribution n'a pas tardé à mettre en place des stratégies de contournement. Ainsi, avant la loi, on pouvait offrir un produit pour le même acheté (soit 50 % de promotion). À présent, vous achetez un produit et un autre qui n'est pas le même (un paquet de pâtes et un pot de sauce, par exemple) vous est offert… « *Le premier effet de ce contournement,* précise l'économiste, *c'est une chute brutale du chiffre d'affaires pour les produits les plus saisonniers. C'est aussi la perte d'un levier indispensable pour les PME afin de concurrencer les grandes marques en rayon* ».

Retard à l'allumage

Si l'on se penche à présent, sur le principe du ruissellement de valeur, autre conséquence attendue d'Égalim, là aussi, les enthousiasmes sont refroidis. Une première raison explique cela : l'application de la loi a été retardée d'un an, du fait de sa promulgation au cœur des négociations commerciales de 2018. Ses effets ont donc mécaniquement tardé à se faire sentir. S'ajoutent à ces circonstances une conjoncture économique pas très favorable et des demandes de déflation des Grandes et moyennes surfaces (GMS) de -0,4 % à leurs fournisseurs. Au bout du compte, la valeur ajoutée brute par actif a baissé de 5,9 % et le résultat net de la branche agricole par actif non salarié chute de 10,8 %. Au final, les prix agricoles et alimentaires apparaissent toujours aussi déconnectés. « *Pour l'instant,* souligne Quentin Mathieu, *la loi Égalim n'a agi que sur 1/5ème du revenu des agriculteurs (soit la part de leur revenu issue des contrats avec les GMS). La loi semble trop centrée sur un seul aspect du revenu agricole. On y voit aussi l'effet de mécanismes contractuels inadaptés ou inopérants : contrat coopératif, d'intégrateur, marché à terme, marché au cadran, exportation, ou encore l'effet d'une contractualisation qui peine à émerger dans certaines filières, comme en viande bovine par exemple. On trouve encore, dans ce secteur trop de transactions de gré à gré* ». Au regard de ce bilan mitigé, l'économiste se pose sérieusement la question suivante : 2020 sera-t-elle l'année de la dernière chance pour Égalim ?..

BERTY ROBERT

L'euro alimentaire en 2015 décomposé en valeurs ajoutées, importations alimentaire et taxes



Symbole de l'érosion de la valeur ajoutée agricole : sur 100 euros, seulement 6,50 reviennent au secteur agricole.



Quentin Mathieu, économiste au sein de ACPA.

Trois mécanismes

La loi Égalim, ce sont trois mécanismes de base :
-SRP+10 : Revalorisation de 10 % du seuil de revente à perte sur les denrées alimentaires pour octroyer un surcroît de marges aux distributeurs sur les produits de grandes marques, diminuant ainsi le besoin d'en constituer sur les produits agricoles.
Ruissellement : Le dégagement de marges supplémentaires des distributeurs grâce au SRP leur permettra de revaloriser les tarifs accordés à leurs fournisseurs de produits alimentaires (PME/ETI), qui pourront mieux rémunérer les producteurs.
-Prix en cascade : Les prix des contrats sont proposés par les producteurs et tiennent compte d'indicateurs de coût de production et de prix de marché. Ces indicateurs sont mentionnés en cascade dans tous les contrats. S'ils ne sont pas suffisamment pris en compte, les prix sont jugés abusivement bas.

Recherche

Sur la piste des « puits » de gaz à effet de serre

Au centre Inrae de Dijon sont menées des recherches sur des micro-organismes capables de transformer un gaz à effet de serre en gaz inoffensif.



Laurent Philippot travaille pour Inrae (ex-Inra) depuis 1997. Il est un spécialiste du cycle de l'azote.

Il a pour nom N_2O, ou protoxyde d'azote. Si cet élément ne contribue que pour environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde (loin derrière le CO_2 ou le méthane), il pèse d'un poids beaucoup plus lourd si l'on ne prend en considération que les émissions dues aux activités agricoles. D'où l'intérêt des chercheurs en agronomie pour éventuellement réduire cette source d'émission. Laurent Philippot est l'un d'eux. Directeur de recherche au sein du centre Inrae (ex-Inra) de Dijon, il mène des travaux de recherche qui portent sur le cycle de l'azote, à la tête d'une équipe appartenant à l'Unité mixte de recherche (UMR) Agroécologie. *« C'est un enjeu majeur*, précise-t-il, *puisque l'azote est un facteur limitant dans les agrosystèmes. On rajoute beaucoup d'azote. On estime aujourd'hui qu'entre un tiers et la moitié de l'azote présent dans notre organisme provient de l'azote que nous avons fixé industriellement »*. Il faut garder à l'esprit que, sur l'azote qui est introduit pour faire pousser les plantes, tout n'est pas assimilé par ces dernières. Une partie est entraînée dans la nappe phréatique et une autre disparaît sous forme de gaz, à la suite d'une transformation due à des bactéries. *« Ces bactéries, parfois, s'arrêtent en cours de route dans leur processus de transformation,* constate le chercheur, *ce qui a pour conséquence qu'elles émettent du N_2O. Nos travaux ainsi que ceux de nos collègues, au niveau national et international, consistent à comprendre pourquoi certaines bactéries ne vont pas jusqu'au terme de la transformation et émettent alors du gaz à effet de serre, au lieu du N_2 inoffensif, qui constitue 80 % de notre air »*.



Les prélèvements de N_2O sont effectués plusieurs fois par jour grâce à un système d'enceintes automatiques.

Une communauté de réducteurs

Les émissions de N_2O par des micro-organismes constituent une thématique de recherche ancienne. Jusqu'à une période récente, on pensait que les micro-organismes qui produisaient ce N_2O étaient aussi ceux qui le réduisaient. Mais il y a un peu moins de cinq ans, des micro-organismes qui ne font que réduire ce N_2O pour le transformer en N_2 ont été découverts. La communauté des chercheurs les a nommés « puits » de gaz à effet de serre. *« Cela signifie que, potentiellement, ces micro-organismes sont capables de réutiliser le N_2O émis par les autres bactéries dans le sol, et de le réduire en N_2 avant que celui-ci ne s'échappe dans l'atmosphère »*. Ces micro-organismes figurent-ils de manière totalement aléatoire dans la biodiversité, ou bien y a-t-il des circonstances particulières qui favoriseraient leur présence ? C'est tout l'objet des recherches menées par Laurent Philippot. Première réponse : ces « puits » de gaz à effet de serre sont assez abondants mais il reste encore à dénicher quels sont les facteurs capables de les stimuler. *« Il y a quelques années, nous avons eu à nos côtés un doctorant financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), dont le travail a consisté à étudier les différentes pratiques agricoles, afin de voir si certaines stimulaient ce groupe de micro-organismes »*. Aujourd'hui, il s'agit donc de déterminer quelle est leur écologie et quelles sont les pratiques qui les stimulent, en termes d'abondance, de diversité et d'activité. Pour l'heure, cet aspect-là des choses reste une interrogation.

Une identité encore mal définie

« Beaucoup de collègues, à l'étranger, se sont engouffrés dans ce domaine de recherche, constate Laurent Philippot. *On commence à mieux comprendre leur écologie et on a la certitude que les émissions de gaz à effet de serre N_2O sont étroitement liées à ce groupe. Nos travaux ont été confirmés par des collègues chinois ou américains »*. Ce qui fait que ce groupe de micro-organismes a un tel comportement reste, pour l'instant, un mystère, et donc un champ de recherches. L'une des difficultés, c'est que la capacité de transformer le N_2O en N_2 concerne des bactéries incluses dans différents groupes. Leur typologie n'est pas homogène. Si les chercheurs parviennent, un jour, à les identifier précisément, cela pourrait déboucher sur d'intéressantes recommandations à destination du monde agricole, permettant de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Une chose est certaine : leur capacité à jouer un rôle de « puits » à effet de serre est liée à leur niveau de diversité. Leur vertu écologique sera donc étroitement dépendante de sols à la biodiversité prononcée et entretenue. C'est ce que cherche notamment à démontrer le projet Digging Deeper financé par le réseau européen Biodiversa de recherche sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ce travail est également poursuivi sur un essai mis en place il y a un an sur la plateforme CA-SYS d'Inrae, à Bretenière, près de Dijon, et qui va encore se dérouler sur plusieurs années.

BERTY ROBERT

En bref

Parcellaire Information sur l'amélioration de l'efficience des intrants

Une matinée d'information à destination des agriculteurs est organisée le vendredi 27 mars à partir de 13 heures à Bligny-le-Sec, en Côte-d'Or, au nord-ouest de Dijon. Elle portera sur *« La modulation intraparcellaire : outil d'amélioration de l'efficience des intrants »*. Plusieurs sociétés y participeront :
-Précifield, pour la cartographie de sol et la modulation intraparcellaire : critères de choix et bénéfices.
-Saaten-Union : pour l'adaptation de la densité de semis du blé hybride.
-SV PRO, pour l'intérêt de la télématique : utilisations et bénéfices.
-SARL Manière : présentation de matériel adapté pour la modulation intraparcellaire.
Renseignements : 06 68 86 34 07

Bovins La Charolaise relève la tête

C'est au mois de juin dernier que la Charolaise a été choisie pour être à l'honneur du salon de l'agriculture 2020. Une opportunité que les acteurs de la filière veulent saisir pour faire connaître la nouvelle stratégie de cette race comme le confirme Hugues Pichard, éleveur à Montceau-les-Mines et président de *« Charolais France »*. Le 23 février, à peine sorti du grand ring où il suivait le Concours général, il a déclaré aux journalistes : *« La Charolaise a connu le problème des grandes races, notre position de leader était trop confortable, on va dépoussiérer et la remettre tout en haut »*. Avec 1,6 million de têtes la Charolaise est la première race allaitante de France par le nombre, présente dans plus de 80 départements et exportée dans 70 pays. Mais elle perdait des parts de marché, alors pour arrêter cette tendance, les éleveurs ont décidé de remettre en avant des animaux de boucherie, du Charolais d'excellence. Les éleveurs sont prêts à développer l'AOC Bœuf de Charolles et le Label Rouge Charolais. Ce dernier devrait passer de 10 000 bêtes par an à cinquante, voire cent mille bêtes à terme. Un défi pour les éleveurs à condition que les prix soient rémunérateurs. Et pour cela *« c'est aux commerciaux en aval des abattoirs de faire leur boulot »*, a conclu Hugues Pichard.


V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

▶ En bref

Europe Le commissaire Wojciechowski pour *« une politique plus respectueuses des agriculteurs »*

« Nous avons besoin d'un budget adéquat » pour répondre aux objectifs ambitieux du Green deal européen, a prévenu dans un entretien accordé à Agra presse à l'occasion de sa visite au Salon de l'agriculture le 25 février, le commissaire européen à l'Agriculture, le Polonais Janusz Wojciechowski. *« On ne peut pas atteindre ces objectifs avec moins d'argent pour la Pac. C'est impossible ! »*, insiste-t-il. Selon lui, les nouveaux défis *« comme la réduction des pesticides, des engrais ou l'introduction de pratiques environnementales, sont nécessaires mais ne peuvent être accomplis qu'avec les agriculteurs et non contre eux »*. Pour cela, il faut *« des politiques agricoles plus respectueuses des agriculteurs, qui les protègent car ils ont beaucoup de problèmes actuellement »*, précise Janusz Wojciechowski. Et dans ce contexte de restrictions budgétaires, le commissaire européen considère que les fonds de la politique de cohésion de l'UE ne doivent pas être réservés aux régions urbaines mais *« aussi être utilisés pour les régions rurales »*. *« Des producteurs doivent arrêter leur activité à cause de la peste porcine africaine. Nous devons les aider, mais avec les fonds de cohésion, pas avec les aides de la Pac »*, prend-il comme exemple.

Contrôle La Cour des comptes étrille les abattoirs publics

« Les abattoirs publics ne rendent plus le service pour lesquels ils ont été conçus », déplore Jean-François Monteils, président de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine, dans un entretien accordé à Agra Presse le 24 février. Dans son rapport public annuel 2020, publié le 25 février, la Cour des comptes constate une situation financière des abattoirs publics *« dégradée »* du fait notamment d'équipements *« surdimensionnés et sous-exploités »* et de tarifs trop bas. Les magistrats de la rue Cambon assurent que les charges pour les contribuables imputables aux abattoirs publics sont *« rarement justifiées »* et que leurs déficits *« sont trop souvent pris en charge par les collectivités »* de rattachement dont ils *« déséquilibrent les finances »*. Selon eux, les arguments en faveur du maintien de la gestion publique des abattoirs (circuits courts, bien-être animal, abattage rituel ou d'urgence, soutien à des filières de qualité non rentables…) *« ont perdu de leur force »*. En réponse, ils recommandent de promouvoir des modes de gestion coopérative portés par des Cuma (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) ou des SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

Statistiques

État des lieux des entreprises agricoles

L'étude récente d'Ellisphère, organismes spécialisé dans la statistique économique, revient sur les grandes tendances des productions agricoles de notre pays, et de la Bourgogne Franche-Comté.



En Bourgogne Franche-Comté, les défaillances d'entreprises agricoles sont en fort recul en 2019.

La France reste la première puissance agricole européenne, tant en surface exploitée (environ 30 millions d'hectares) qu'en production estimée à 73 milliards d'euros, devant l'Allemagne et l'Italie, soit entre 16 et 17 % du marché européen. C'est la première donnée qui émerge du baromètre Ellisphère 2019 sur l'état du secteur agricole dans notre pays. Et ce, dans un contexte peu favorable : la production agricole française ayant diminué de 2 % en valeur, sur cette année. L'agriculture représente environ 1,5 à 1,6 % du PIB français. Selon l'Insee, cette contribution serait en recul de 5,9 % en 2019. De fait, cette dernière année ne restera pas dans les annales, parmi les plus brillantes : le secteur très impacté en 2019 est celui de la production végétale (-4,8 %) qui a souffert du recul des cours mondiaux des céréales. La viticulture recule en volume (-13,7 %) avec les mauvaises conditions climatiques alors que les prix sont stables en raison de stocks importants. À noter également l'augmentation de la taxe décidée par Donald Trump, sur les vins français, qui est passée en octobre dernier à 25 %. Sachant que les États-Unis représentent actuellement le premier marché d'export de vins et spiritueux français, l'impact est déjà clairement avéré. La valeur de la production animale croît de 2,4 % en 2019, essentiellement avec la hausse des prix du porc (+18,1 %) en France portée par la demande chinoise, leur cheptel ayant été décimé par la peste porcine africaine. Le chiffre d'affaires du secteur laitier augmente (+ 3,4 %) avec une demande mondiale dynamique.

Les revenus demeurent faibles

Associées à cette baisse en volume et en valeur, les charges des agriculteurs ont augmenté avec une hausse de prix des matières premières (engrais et produits phytosanitaires) entraînant un recul de la valeur ajoutée de la branche agricole et de sa trésorerie. Par ailleurs, en 2019, les subventions d'exploitation européennes et françaises (7,9 milliards d'euros) ont reculé de 0,8 %. De nombreuses exploitations présentent donc une trésorerie limitée et les revenus des agriculteurs restent faibles malgré les mesures gouvernementales mises en place par la loi Agriculture et alimentation, qui tarde à produire ses effets (voir article page 16 de ce même numéro). Point positif néanmoins : la baisse constatée des défaillances d'entreprises agricoles. Si les cessations d'activité sont importantes dans le secteur, la sinistralité reste limitée. En 2019, elle ne représentait que 0,2 % de la population des entreprises du secteur. Après un pic en 2017, les défaillances reculent ces deux dernières années mais de façon modérée, tout comme les emplois menacés. Ce sont les exploitants agricoles indépendants qui sont les plus touchés (56 %) et souvent les plus anciens sur la place ; 73,7 % ont plus de 10 ans d'existence. Les régions les plus impactées sont la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et Les Pays de La Loire qui représentent 46,3 % des dépôts de bilan ; dans le détail des activités, se trouvent l'élevage de bovins et assimilés (23 %) et la culture de céréales (11 %). Globalement, il ressort de cette étude que la population agricole française est vieillissante et en baisse. Entre départs en retraite anticipés et manque de vocations, la France compte environ 458 000 exploitants agricoles dont 50 % ont plus de 50 ans. Le nombre d'exploitants agricoles est en baisse continue de 1,5 % à 2 % par an. Cette tendance devrait perdurer en raison des incertitudes économiques et écologiques, avec cependant en contrepartie une augmentation de la taille moyenne des exploitations.

BERTY ROBERT (AVEC ELLISPHÈRE)

En chiffres

Le trio de tête des entreprises agricoles en France est constitué des cultures de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses (149 455 entreprises - 22,9 % du total), devant celles de la culture de la vigne (111 457-17,1 %) puis l'élevage d'autres bovins et de buffles (78 953-12,1 %). L'élevage de vaches laitières prend la quatrième place (56 371-8,6 %).
En nombre de salariés, le secteur le plus important est celui de la vigne (60 220-27,7 % du total) devant les céréales, légumineuses et graines oléagineuses (27 323-12,6 %). Si l'on regarde l'évolution du nombre d'entreprises entre 2018 et 2019, la plus forte progression (+33,3 %) est à mettre à l'actif de la culture de plantes à boissons, devant les autres cultures permanentes (+13,8 %). En revanche, la culture du tabac (-2 %) et l'élevage de vaches laitières (-1,8 %) sont en perte de vitesse, de même que les cultures de céréales, légumineuses et autres graines oléagineuses (-1 %).
En nombre d'entreprises agricoles, la Bourgogne Franche-Comté se classe au 9e rang (sur 13), avec 38 819 entreprises, soit 5,9 % des entreprises agricoles nationales. Chez nous, en 2019, le nombre de ces entreprises a crû de 0,7 % (6e rang national). Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises agricoles de Bourgogne Franche-Comté atteint 801 millions d'euros, soit 5,1 % du montant national. Pour ce qui concerne les défaillances d'entreprises, on en a dénombré 76 en BFC en 2019 (7,2 % du total national). Un chiffre en baisse de 18,3 % par rapport à 2018, très au-dessus de la moyenne nationale à -7 %.
Sur le plan national, ces défaillances d'entreprises ont concerné en premier lieu les élevages de vaches laitières (12,1 % du total), devant les cultures de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses (11,1 %).

Colza

Il est encore temps d'adapter sa dose totale d'azote

Les premiers apports d'azote sont déjà réalisés. Toutefois, il est encore temps d'ajuster la dose totale à apporter en fonction de la biomasse mesurée et de l'état des cultures.



Des évolutions de biomasses encourageantes.

Malgré des difficultés rencontrées au cours de la période automnale et d'une variabilité intra et inter-parcellaire, les évolutions de biomasses au cours de l'hiver sont favorables.

Les relevés en entrée hiver sont légèrement en deçà des données pluriannuelles mais atteignent une valeur moyenne de 1,12 kg/m² sur la zone. Ils mettent également en avant les disparités entre parcelles avec des biomasses s'étalant de 65 g/m² à 4,3 kg/m².

Estimation des biomasses relevées entrée hiver (données Terres-Inovia)

Les températures hivernales moyennes ont été douces et conformément aux observations historiques, les petits colzas ont pu continuer de se développer et les fortes biomasses ont défolié.

Évolution de la biomasse hivernale en fonction de la taille des colzas EH (données Terres-Inovia)

Pourquoi et comment ajuster la dose d'azote ?

L'optimisation de la dose d'azote est importante et nécessaire. Si le colza est bien développé, l'ajustement de l'apport permettra de faire des économies en apportant une dose inférieure à la dose initialement prévue. Si le colza est peu développé, il permettra d'atteindre le potentiel réel de rendement de la culture.

Dans tous les cas, deux points sont à prendre en compte afin d'optimiser la dose à apporter. La biomasse et l'objectif de rendement. Si la biomasse est facile à exprimer par des pesées en entrée et en sortie hiver, l'objectif de rendement est plus difficile à objectiver. Il doit tenir en compte, entre autres, des dégâts d'insectes, de l'hydromorphie ou du salissement de la parcelle. L'utilisation de la Réglette Azote Colza® permet, dans tous les cas, de sécuriser l'atteinte du potentiel de la culture et d'assurer la rentabilité technico-économique. Une surestimation de l'objectif de rendement est donc inutile.

Région	Hauts-de-France	Champagne-Ardenne	Bourgogne Franche-Comté	Alsace-Lorraine
Biomasses moyenne entrée hiver (kg/m²)	1,12	0,79	1,51	0,89
Biomasse minimum (kg/m²)	0,11	0,065	0,35	0,13
Biomasse maximum (kg/m²)	3,12	2.29	4,3	2,8

	Gain de biomasse hivernale	Perte de biomasse hivernale
Colza avec biomasse EH > 2 kg/m²	11 %	89 %
Colza avec biomasse moyenne	43 %	57 %
Colza avec biomasse EH < 0,6 kg/m²	73 %	27 %

Dose à apporter (kg/ha)	Reprise de végétation (stades C1-C2)	Début montaison (stades C2-D1)	Boutons accolés (D1-D2)	Boutons séparés (stade E)
< 100	-	-	< 100	-
100 à 170	-	60 à 80	40 à 90	
> 170	40 à 60	50 et +		40 à 60

Fractionner la dose totale pour une meilleure efficience.

Le fractionnement permet d'ajuster au mieux les apports d'azote. Pour les colzas avec une faible biomasse sortie hiver (inférieure à 200-300 g/m²) ou avec une présence importante de larves d'altise, il convient de faire un apport dès que la réglementation le permet. Cet apport précoce (entre 20 et 40 unités), et aujourd'hui réalisé, permet d'accompagner la reprise du colza et d'assurer une bonne valorisation des apports ultérieurs.

Pour les colzas à forte biomasse, il est au contraire conseillé d'attendre la montaison. Un apport trop précoce conduira à un développement aérien inutile pour la culture. Un gros colza pourra facilement remobiliser les réserves accumulées au cours de l'hiver afin d'appréhender sereinement la reprise.

Pour ajuster au mieux le fractionnement, il est judicieux, selon la dose préconisée par la Réglette Azote Colza®, d'apporter l'azote comme suit sans jamais dépasser 100 kg/ha par apport.

NICOLAS LATRAYE – MICHAEL GELOEN, TERRES INOVIA

Lentilles

Quelques conseils pour faciliter la réussite de son implantation

L'implantation est un rendez-vous à ne pas manquer. Retrouvez les conseils de Terres Inovia pour faciliter la réussite de la culture

Contrats de production : outil de durabilité

Avant d'engager des surfaces de lentilles, un accord entre un acheteur et un fournisseur s'avère indispensable pour définir des clauses de mise en marché. Ces dernières peuvent porter sur un engagement (surfaces avant semis, qualité du produit final), un prix et éventuellement le processus de production et les intrants (délai de retour ou variété par exemple).

Bien choisir sa parcelle

La lentille est une culture peu concurrentielle en début de cycle et les solutions de désherbage sont limitées, il faut donc veiller à choisir une parcelle « propre » pour implanter cette culture.

La lentille valorise des types de sols variés (argilo-calcaires superficiels, sols volcaniques…). Attention cependant à ne pas choisir des sols hydromorphes ou des sols très séchants en raison de sa sensibilité aux excès d'eau et au stress hydrique en fin de cycle. De même, des sols à grosse réserve utile favoriseront un développement végétatif exubérant au détriment du rendement. Les sols trop caillouteux seront aussi à éviter pour faciliter la récolte, car la lentille a une tendance à la verse en fin de cycle.

Éviter les tassements

Pour une bonne implantation du système racinaire et la mise en place des nodosités nécessaires à la nutrition azotée, il est important d'obtenir un lit de semences meuble et aéré sur les 15 premiers cm. Limitez au maximum le nombre de passages et travaillez sur un sol parfaitement ressuyé pour éviter le tassement.

Au moins 5 ans entre deux espèces sensibles aux maladies du sol

Un point d'attention particulier doit être porté sur le retour de la lentille dans les parcelles. En effet, cette culture est sensible à aphanomycès euteiches, et autres pathogènes telluriques (fusarium, pythium) qui conduisent à la destruction du système racinaire (nécroses des racines). Un délai de retour d'au moins 5 ans doit être observé entre deux espèces sensibles à ces pathogènes. Il est possible de réaliser un test pour déterminer la présence d'aphanomycès dans les parcelles (site Terres Inovia).

Semer dans un sol réchauffé

Le semis doit intervenir au plus tôt dès que le sol est suffisamment réchauffé (sol à 5/6°C) et ressuyé. La période de semis varie de début mars dans les bassins les plus précoces à mi-avril (Bourgogne, Champagne, Aube). L'objectif est d'obtenir 220-250 plantes/m² : semer 270-300 graines/m² soit environ 85-90 kg/ha en fonction du PMG de la variété choisie. Les graines doivent se situer entre 2 et 3 cm de profondeur pour favoriser une levée régulière ; un écartement entre 12 et 17 cm sera optimal pour éviter un trop grand salissement de la parcelle. En cas de présence de cailloux, un roulage des parcelles post semis est recommandé pour niveler le sol.

Le choix variétal : un choix restreint souvent déterminé par contrat

Même s'il existe plusieurs types de lentilles : blonde, corail, verte…, le choix variétal est restreint. Celui-ci dépendra principalement du débouché visé mais aussi des clauses inscrites au contrat de production.

Une exigence moyenne en fumure de fond

La lentille est moyennement exigeante en fertilisation. Cependant, pour assurer un bon développement et atteindre un bon potentiel, il est important d'amener 30 à 50u de phosphore, 60 à 80u de potasse et 20 à 25u de Magnésium pour viser un potentiel de 15 à 25 q/ha.



Photo: L. Jung - Terres Inovia

Système racinaire avec des nodosités.

LOUIS-MARIE ALLARD – TERRES INOVIA

Pour en savoir plus sur la lentille, télécharger gratuitement le guide de culture sur www.terresinovia.fr

▶ En bref

Cannabis thérapeutique
Supplanter les importations d'ici deux ans

Un consortium public-privé sur le cannabis thérapeutique porte l'ambition de *«prendre le relai des produits d'importation d'ici à deux ans»*, ont indiqué le 25 février les acteurs agronomiques du projet. *«On va rattraper le retard»* en France, a soutenu Yves Christol, DG d'InVivo food&tech. Il s'agit de constituer *«le plus beau portefeuille de sélections génétiques (du cannabis) dans le monde»*, soit à terme *«une centaine»* pour autant de cibles thérapeutiques. Ce projet mobilise, outre InVivo, d'autres acteurs agronomiques, à savoir l'interprofession Interchanvre et la coopérative Hemp it, présentée comme un leader mondial de la production de semence de chanvre industriel. Également *«une quinzaine de sociétés»*, parmi lesquelles des start-up, mais aussi des acteurs publics de la recherche comme Inrae. Tous attendent une autorisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) pour produire et récolter du chanvre, qui serait totalement indoor (en climat contrôlé). Un dossier a pour cela été déposé il y a une quinzaine de jours, selon Yves Christol. L'objectif est de produire 109 tonnes de cannabis permettant de couvrir les besoins de 300 000 patients.

Outremer Des bananes françaises avec moins de phytos chez Carrefour

L'enseigne Carrefour et l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN) ont signé deux conventions de mise sur le marché qui ont pris effet début mars. L'une concerne la banane Filière qualité Carrefour (FQC) cultivée sans insecticides ni traitement post-récolte. L'autre convention concerne la banane Pointe d'or. Cette nouvelle variété créée par le Cirad est «produite sans aucun produit phytosanitaire et résistante à la cercosporiose noire (1ère maladie du bananier)», d'après l'UGPBAN.



▶ Lin

La rentabilité se fait dès le semis

Et même avant le semis… Car, plus la balle sera homogène et sans défaut au teillage, plus le lin teillé sera valorisé. Les surfaces augmentent et malgré tout, il convient d'être vigilant dans les pratiques pour garder un haut niveau de qualité du lin et répondre aux attentes des filateurs et des tisseurs.


Pour un lin homogène, soignez le semis

Il n'y a pas que la finesse qui compte pour les filateurs et les tisseurs, c'est aussi la solidité, l'homogénéité et l'absence de défaut. Le savoir-faire de l'agriculteur contribue largement au résultat final.

Un raisonnement global sur l'exploitation

Le choix de la parcelle doit se raisonner plusieurs années à l'avance pour obtenir le « jour J » une parcelle propre et une bonne structure de sol pour cette plante « sensible ». Sont à prendre en compte les précédents laissant plus ou moins d'azote et d'oligoéléments essentiels, peu de résidus de matière organique et une parcelle « propre ». Il est important de maîtriser, pendant la rotation, les graminées ou la renouée liseron par exemple. D'autre part, l'idéal est de prévoir 6 à 7 ans entre 2 cultures de lin et de privilégier une céréale comme précédent.

Si une interculture est implantée, il n'y a pas vraiment de règle quant au choix de l'espèce. Ce qui est important, c'est de s'assurer que le résidu de cette interculture ne vienne pas perturber le bon positionnement de la graine et le bon développement de la plantule.

Favoriser une levée rapide en soignant la préparation du sol

Toujours dans l'objectif d'obtenir une linière homogène, quelques recommandations sont nécessaires pour une levée rapide et régulière.

La préparation du sol devra donc être elle-même la plus régulière possible. Il est nécessaire de s'intéresser à l'état en surface mais aussi en profondeur pour un bon enracinement.

- Privilégier une céréale comme précédent, ramasser les pailles et surtout laisser peu de résidus grossiers si une interculture a été implantée.
- Reprendre les terres en condition de sol bien ressuyé à très bien ressuyé.
- Vérifier l'humidité sur toute la profondeur du sol sur environ 25 cm.
- Ne pas laisser un sol « soufflé », préparer une terre fine et régulière en surface et rappuyer en profondeur. Tout cela favorisera une levée régulière.

Il est toujours difficile de prédire les conditions météo après le semis mais une levée rapide et peu de mottes en surface sont 2 facteurs pour limiter les dégâts ou présence des altises.

Un semoir bien réglé

L'objectif est de tout mettre en œuvre pour que les graines soient à la même profondeur pour éviter des levées échelonnées. De même du fait de la densité de semis, la régularité sur la ligne aura toute son importance. Pour ce faire :

- Semer à 1 cm de profondeur sur un sol régulier. Les semoirs à disques permettent une meilleure maîtrise de la profondeur de semis.
- Régler votre semoir et la vitesse d'avancement (7 km/h) afin d'obtenir un semis régulier sur les lignes.
- Éviter les traces de roues en utilisant du matériel bien adapté.
- Prendre en compte si possible les prévisions météorologiques et éviter ainsi une période de pluie après le semis pour limiter les risques de battance.

Maîtriser au mieux la dose de semis

L'optimum du peuplement à la récolte dépend de nombreux facteurs maîtrisables ou non (type de sol, région, matériel et pratiques, conditions climatiques…). Mais une fois celui-ci déterminé, il est nécessaire de convertir cet objectif de peuplement en dose de semis.

Pour calculer la dose de graines à semer, il vous faudra en plus prendre en compte les conditions de semis (qualité de la préparation du sol et température), la date de semis (pour un semis précoce augmenter la dose) et la taille des graines (par exemple pour les semences avec un poids de 1 000 grains inférieur à 5,5 g, augmenter de 5 % la dose).

Utiliser de bonnes semences

En lin, les exigences sont fortes et par exemple la norme officielle du taux de germination est particulièrement élevée. Les agriculteurs multiplicateurs et les établissements œuvrent dans ce sens pour mettre à la disposition des liniculteurs des semences de très haute valeur germinative et saines. Sur 9 ans, la moyenne du taux de germination est de 95,5 % pour une norme à 92 %.

Dans le cadre de la certification des semences, l'état sanitaire pour le lin est pris en compte et tous les lots sont analysés. Cinq maladies qui pourraient perturber le bon développement de la plante sont ainsi contrôlées : l'alternaria, le botrytis, le colletotrichum, le fusarium et le phoma. Les résultats de ces analyses montrent que globalement sur plusieurs années, il est constaté une quasi-absence de maladie pour les semences certifiées de lin high-tech.

GNIS

Contacts : Benoît LAFFINEUR – Responsable communication semences de lin au 03 20 61 28 51 - benoit.laffineur@gnis.fr

Avec ce tableau vous pouvez convertir la dose de semis en kg à l'ha

Poids de 1 000 grains en grammes	La densité, en graines semées au m²								
	1 600	1 700	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400
4,6	74	78	83	87	92	97	101	106	110
4,8	77	82	87	91	96	101	106	110	115
5	80	85	90	95	100	105	110	115	120
5,2	83	88	94	99	104	109	114	120	125
5,4	86	92	97	103	108	113	119	124	130
5,6	90	95	101	106	112	118	123	129	134
5,8	93	99	104	110	116	122	128	133	139
6	96	102	108	114	120	126	132	138	144
6,2	99	105	112	118	124	130	136	143	149
6,4	102	109	115	122	128	134	141	147	154
6,6	106	112	119	125	132	139	145	152	158
6,8	109	116	122	129	136	143	150	156	163
7	112	119	126	133	140	147	154	161	168
7,2	115	122	130	137	144	151	158	166	173
7,4	118	126	133	141	148	155	163	170	178

Innovation

Cuma : quand adaptation rime avec satisfaction

Avec un réseau de 11 740 structures en France métropolitaine les Cuma restent pour plus de 200 000 agriculteurs une solution efficace pour partager les frais de mécanisation mais pas seulement. En s'adaptant aux nouveaux modes de commercialisation et aux changements climatiques, elles font preuve de grande adaptation.



Les Cuma participent au développement des circuits courts via la mutualisation d'ateliers de transformation, de moyens de transport et de commercialisation.

Lieu d'échanges entre agriculteurs, les Cuma sont reconnues pour de nombreuses activités de mécanisation. 87 % d'entre elles ont une activité de récolte et 81 % une activité de travail du sol. Le transport et la manutention (80 %), la fertilisation (73 %) et les semis (65 %) sont aussi des postes particulièrement présents en Cuma. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses à s'engager vers d'autres modes de cultures. *« D'après les derniers chiffres recensés, en 2017, 2 480 Cuma avaient une activité de désherbage alternatif »*, indique Manon Bossa, chargée de mission agroéquipement à la FRCuma Aura. Elles sont, par ailleurs, impliquées dans près de 130 GIEE, groupement favorisant l'émergence des dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, sur les thématiques sols, gestion de l'azote et autonomie alimentaire. Depuis 2016, les Cuma favorisent l'emploi. Elles sont reconnues comme groupement d'employeurs et mettent donc à disposition de leurs adhérents un ou plusieurs salariés. *« Aujourd'hui, quelque 1 615 Cuma portent la casquette d'employeur pour un total de 4 700 salariés »*, ajoute-t-elle.

L'enjeu des aléas climatiques

Ces dernières années, les aléas climatiques leur ont demandé une plus grande capacité d'adaptation. *« Aujourd'hui, la fenêtre de tir pour réaliser certains travaux agricoles est de plus en plus courte. Nous constatons que les changements climatiques ont un double impact sur les Cuma : soit ça oblige les agriculteurs à aller vers encore plus de matériel partagé optimisé, avec toute la difficulté qui est celle d'arriver à anticiper la météo, soit ils sortent carrément du système Cuma et se tournent plutôt vers un entrepreneur indépendant pour réaliser leurs travaux sur l'exploitation »*, explique Manon Bossa. Pour mieux répondre aux attentes des agriculteurs, certaines d'entre elles ont, par exemple, fait le choix d'investir dans un tracteur ou bien ont décidé d'embaucher un salarié pour davantage structurer les projets internes et/ou inter-Cuma. *« Cela arrive assez souvent en cas de besoins soudains et imprévisibles qu'il y ait des arrangements entre Cuma. L'entraide est une philosophie qui est encore très ancrée »*, ajoute-t-elle. La plateforme mycuma.fr qui recense la quasi-totalité des structures françaises peut aussi donner lieu à des échanges réguliers, chaque adhérent(e) ayant une vue globale sur les disponibilités de matériel près de chez lui/elle.

Du matériel spécifique

Ces dernières années, le passage au bio et le changement du travail du sol avec des techniques culturales simplifiées (TCS) ont beaucoup fait évoluer l'organisation de certaines Cuma. C'est aussi le cas des productions très localisées, sous signes de qualité. Elles s'équipent, par exemple, de matériels spécifiques pour la production de noix de Grenoble AOP ou encore de la châtaigne d'Ardèche AOC. *« Elles investissent autant sur l'amont de la production que sur l'unité de transformation, le séchage et le calibrage de leurs produits, des phases très importantes avant la commercialisation »*, ajoute la chargée de mission à la FRCuma.

Adaptation aux circuits courts

Pour s'adapter aux nouveaux modes de commercialisation, notamment aux circuits courts, certaines Cuma investissent non seulement dans des moyens de production mais aussi dans des moyens de transformation, de transport et de commercialisation en groupe. Les Cuma participent au développement des circuits courts via la mutualisation d'atelier de transformation. Plus d'une cinquantaine d'entre elles sont impliquées dans cette activité. Exemple à la Cuma des producteurs du gras de Volvestre (Haute-Garonne) où une petite trentaine d'adhérents partage un atelier de découpe, de transformation, de conditionnement et de préparation de plats cuisinés de canards gras. Une soixantaine de Cuma sont également impliquées dans des activités logistiques autour des circuits courts, tels que des chambres froides ou des camions de livraison. *« La Cuma du Roannais a investi dans un camion de fabrique d'aliments à la ferme pour une centaine d'adhérents de trois Cuma porteuses du projet dans un rayon de 40 km autour de Roanne. Elle permet de broyer, aplatir, mélanger et incorporer des vitamines ou minéraux. Il s'agit d'un projet unique en France »*. La section logistique *« Terroirs sur la route »* de la Cuma de la terre à l'assiette (Loire-Atlantique) a fait le choix d'investir dans un camion frigorifique commun pour la vente directe afin d'optimiser la livraison des produits de la ferme aux consommateurs. Des démarches de commercialisation en groupe ont vu aussi le jour suite à la note de service DGAL du 7 avril 2010 ouvrant la possibilité de gérer un point de vente collectif (PVC) en Cuma. *« Nombre d'entre elles ont investi, entre autres, dans des balances et des caisses communes au sein d'un même magasin de producteurs »*, conclut Marion Bossa.

ALISON PELOTIER

▶ Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jerome.tholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ En bref

Aides PAC Réunions sur les télédéclarations PAC 2020 en Côte-d'Or

La télédéclaration PAC 2020 sera ouverte du 1er avril au 15 mai. Dans ce cadre, la Direction départementale des territoires (DDT) de Côte-d'Or organise une série de trois réunions d'information et d'appui à la télédéclaration PAC 2020, réparties sur le département, comme suit :

- Quetigny, amphithéâtre du lycée agricole, lundi 16 mars à 9 h 30.
- Pouilly-en-Auxois, salle polyvalente, lundi 23 mars à 14 heures.
- Châtillon-sur-Seine, salle ERL, mardi 24 mars à 14 heures.

Une réunion adressée aux techniciens des organismes professionnels aura également lieu le jeudi 26 mars à 14 heures à la DDT, à Dijon, salle Canal de Bourgogne.

Les agriculteurs qui ont répondu au questionnaire en février et qui souhaitent être accompagnés par un organisme professionnel pour la télédéclaration ou qui souhaitent la mise à disposition d'un accès à Telepac par la DDT, recevront une convocation pour réaliser la télédéclaration. Il est fortement conseillé aux agriculteurs de préparer leur déclaration avant de se rendre au rendez-vous pour réaliser leur télédéclaration : définition des surfaces retenues pour les 5 % de SIE, transferts de DPB…

Pour toute demande de renseignements auprès de la DDT, afin d'assurer un meilleur service, il est impératif de prendre rendez-vous préalablement au 03 80 29 44 67 (secrétariat SEAEE).

Un numéro vert est à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration : 0800 221 371.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

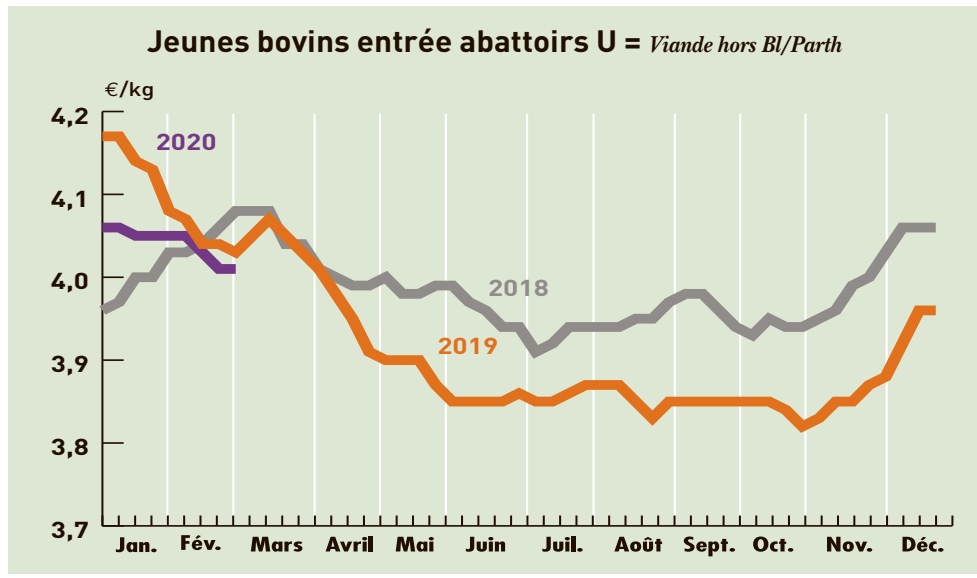
Marchés	cat.	Laissac 03/03/2020	Bourg-en-Bresse 04/03/2020	St-Christophe-en B. 26/02/2020	National 26/02 au 03/03/20
Vaches viande (V)	U	3,85 € ➡		3,85 € ➡	3,82 € ↗
	R	3,30 € ➡	3,55 € ↗	3,62 € ➡	3,48 € ↗
	O	3,10 € ➡	3,00 € ↗	-	3,13 € ↗
Vaches mixte (M)	R	2,95 € ➡		-	2,95 € ➡
	O	2,90 € ➡	2,95 € ↗	-	2,94 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,55 € ➡	-	-	2,58 € ↗
	P	2,45 € ➡	2,50 € ↗	-	2,39 € ↗
Génisses VML	U	-	4,30 € ➡	4,40 € ➡	4,09 € ➡
	R	3,25 € ➡	3,50 € ↗	3,85 € ↗	3,54 € ↗
	O	3,10 € ↘	3,00 € ➡		3,10 € ↗
Taureaux VML	URO	2,80 € ➡	2,40 € ➡	3,05 € ➡	2,78 € ↗

VML : viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 24/02 au 01/03/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,01 €	3,79 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,51 €	3,50 €	3,48 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,89 €	3,85 €	3,75 €	3,54 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,86 €	3,77 €	3,74 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,15 €	3,91 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,16 €	3,10 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	2,80 €	2,68 €	2,64 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	3,89 €	4,22 €	3,98 €	3,81 €	-	-	-

Tendance : Incertitudes en jeunes bovins. Le coronavirus perturbe le marché italien.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 24/02 au 01/03/2020*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,08 €	4,05 €	3,95 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,51 €	4,07 €	3,92 €	3,64 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,79 €	3,76 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,22 €	3,14 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,68 €	2,63 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,59 €	4,50 €	4,18 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 03/03/2020

Effectif total: 781 - Taux de vente: 91%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200 -250	3,09 €	3,21 €	3,18 €	-
			250-300	2,81 €	3,07 €	2,95 €	-
			300-350	2,68 €	2,95 €	2,81 €	-
			350-400	2,57 €	2,76 €	2,66 €	-
			400-450	2,41 €	2,63 €	2,55 €	-
			450-500	2,34 €	2,54 €	2,40 €	-
		R	200-250	2,73 €	3,14 €	2,79 €	-
			250-300	2,69 €	2,80 €	2,76 €	-
			300-350	2,61 €	2,86 €	2,72 €	-
			350-400	2,45 €	2,66 €	2,59 €	-
			400-450	2,44 €	2,49 €	2,47 €	-
	F	U	250-300	2,50 €	2,77€	2,63 €	-
			300-350	2,56 €	2,73€	2,62 €	-
			350-400	2,44 €	2,64€	2,53 €	-
		R	300-350	2,35 €	2,56€	2,47 €	-
			350-400	2,36 €	2,36€	2,36 €	-

BROUTARDS : Les transactions sont un peu plus lentes et les cours perdent quelques centimes glanés la semaine passée. Les acheteurs restent sereins pour les destinations vers l'Espagne, l'Allemagne et la France (jusqu'à 380 kg). Par contre, les risques économiques liés au Corona Virus rendent prudents certains opérateurs sur l'Italie (notamment pour les sujets plus lourds).
LAITONNES : Commerce un peu plus calme. Néanmoins, le placement peut-être rapide à conditions de faire quelques concessions.

Effectif total: 82 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE						
400-450	M	U	2,27 €	2,37€	2,32 €	-
500 +			2,07 €	2,29€	2,16 €	-
500 +		R	1,92 €	2,24€	2,310 €	-

GENISSES DE 2 ANS : L'offre disponible est de plus en plus rare chaque année, et permet enfin de valoriser convenablement les bons lots.

Effectif total: 319 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,766 €	1,81 €	1,72 €	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	-
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,20 €	2,64 €	2,38 €	-
			5 à 10 ans	2,20 €	2,41 €	2,27 €	-
		U	- 5 ans	1,94 €	2,34 €	2,05 €	-
			5 à 10 ans	1,77 €	2,18 €	1,99 €	-
			+ 10 ans	1,78 €	2,19 €	1,87 €	-
		R	- 5 ans	1,73 €	1,96 €	1,90 €	
			5 à 10 ans	1,65 €	1,90 €	1,84 €	-
			+ 10 ans	1,62€	1,75 €	1,73 €	-
		E	24 à 36 mois	2,31 €	3,05€	2,61 €	-
		U	24 à 36 mois	2,01 €	2,28€	2,12 €	-
		R	24 à 36 mois	1,91 €	1,97€	1,94 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : L'offre augmente cette semaine, les principaux acheteurs sont présents. les sujets sont bien présentés et de qualité correcte. Les cours sont reconduits voir à haussiers dans certaines catégories. Bonne ambiance commerciale.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/03/2020

Bovins (320)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
270 à 355 kg	740 - 920	2,45 - 2,84
365 à 530 kg	970 - 1230	2,32 - 2,64
Laitonnes		
230 à 290 kg	560 - 710	2,41 - 2,57
Laitonnes		
355 à 370 kg	910 -930	2,52 - 2,56
Génisses 16-24 mois		
370 - 575 kg	720 - 1080	1,81 - 1,96
Génisses 24-36 mois		
455 - 760 kg	860 - 1600	1,76 - 2,63
Taureaux		
945 - 1120 kg	1400 - 2000	1,48 - 21,78
Vaches légères	610 - 1070	
Vaches entre deux	1100 - 1360	
Vaches lourdes	1380 - 1580	

Apports plus importants en broutards. Meilleure demande en légers et cours plus fermes en lourds (+ de 420 kg). Peu d'invendus. En femelles, seules les légères voient leurs tarifs sensiblement reconduits. Commerce difficile en lourdes (+ de 350 kg) entrainant des invendus.
Vente toujours active en génisses et vaches à des cours qui demeurent très fermes. Seulement 2 invendus.

Bovins gras : 15
Vaches de viande : 3,54 à 4,00 E kg de viande.
Génisses de viande : 3,72 à 4,10 E kg de viande.

Présentation de bonne qualité entrainant une vente globale à des tarifs plus fermes.

Prochain marché le lundi 9 mars aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 26/02/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 135 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300 - 350	2,66 €	2,72 €	2,710 €	-0,01
			350 - 400	2,52 €	2,68 €	2,64 €	=
			400 - 450	2,34 €	2,53 €	2,51 €	+0,01
		R	300 - 350	2,36 €	2,61 €	2,56 €	-0,02
			350 - 400	2,42 €	2,65 €	2,61 €	+0,01
			400 - 450	2,34 €	2,52 €	2,47 €	+0,01
	F	E	300 - 350	2,85 €	3,72 €	3,24 €	-
		U	200 - 250	2,42 €	2,66 €	2,59 €	+0,01
			300 - 350	2,42 €	2,61 €	2,55 €	-0,01
		R	200 - 250	2,36 €	2,52 €	2,47 €	-0,01
			300 - 350	2,29 €	2,58 €	2,49 €	

Aviculture

Tendances du mercredi 26/02/2020

CANARD/Baisse de la production française

En 2019, la production française de canard à rôtir a reculé suivant la tendance baissière de la production indigène brute de volaille de chair (- 1,9 % à - 33,7 milliers de téc sur un an). Selon FranceAgriMer, les abattages de canards à rôtir se sont repliés de 4,3 %; ceux de canard gras ont accusé une baisse de 1 %. La filière canard de chair avait profité en 2018 de l'appel d'air créé par la baisse de production du magret suite aux épisodes de grippe aviaire de 2016. Si au 1er semestre 2019, les abattages de canard gras étaient supérieurs à ceux de 2018, la tendance s'est inversée au deuxième semestre avec des abattages en dessous de l'année précédente. Sur l'ensemble 2019, les abattages de canards gras sont restés 10 % sous leur niveau moyen des années d'avant crise (2013 à 2015). Ainsi en 2019 la production de viande de canard a reculé de - 2,4 % par rapport à 2018. ■ **V.C.**

ŒUFS/ La fermeté reste de mise

La fermeté restait de mise sur le marché des œufs calibré en ce début de semaine, sous l'influence du dynamisme du marché du conditionnement. Les grossistes et détaillants restaient aux achats sur l'ensemble du territoire hexagonal. L'offre se montrait toujours aussi mesurée pour couvrir les besoins du moment, d'où des cours en progression. Cependant l'état des disponibilités variait selon l'opérateur et le calibre considérés. Les gros et petits œufs ne faisaient pas l'unanimité, en manque chez les uns, à l'équilibre chez les autres. Les cours oscillaient dans l'ensemble entre maintien et hausse selon les opérateurs. Même ton de fermeté sur le marché des œufs tout venant destinés au conditionnement. ■ **V.C.**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 26/02/2020

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 153 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	F	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : Apports plus importants cette semaine mais qui est en accrod avec une demande forte également. Les cours sont inchangés dans toutes les catégories, la vente est rapide.	F	U	- 5 ans	2,06 €	2,22 €	2,14 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,82 €	2,14 €	1,94 €	+0,02
			+10 ans	1,68 €	2,00 €	1,82 €	+0,02
		R	- 5 ans	1,86 €	1,92 €	1,89 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,82 €	2,04 €	1,91 €	+0,02
			+10 ans	1,55 €	1,72 €	1,68 €	+0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **02/03/2020**

Effectif total: 275 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:67 - Taux de vente : 86%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M		M		1,01 €	1,05 €	1,02€	
F	U	R	> 60 kg (F)	1,17 €	1,43 €	1,30€	
			< 60 kg (F)	0,90 €	1,20 €	1,05€	
Effectif total: 66 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U		38 - 38 kg	3,62 €	3,62 €	3,62 €	
			38 - 44 kg	3,33 €	3,50 €	3,39 €	-
			44 - 50 kg	3,14 €	3,37 €	3,26€-	
			> 50 kg	2,33 €	2,61 €	2,46 €	
	R		32 - 38 kg	3,21 €	3,27€	3,23 €	-
Effectif total: 69 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U		32 - 38 kg	3,84 €	3,84 €	3,84 €	
			38 - 44 kg	3,73 €	3,87 €	3,83 €	
			> 44 kg	3,251 €	3,89 €	3,72 €	
Effectif total: 8 - Tx de vente : 87%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
F	O			5 €	31 €	12 €	
Effectif total: 29 - Tx de vente : 79%				AGNEAUX-MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	R		25 - 35 KG	56€	91 €	63 €	

Brebis : Léger tassement, surtout en inférieurs.

Agneaux : Forte demande et cours facilement reconduits dans les laitons et dans les gris extras.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 10/02/2020**

Ovins : 28	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	-	-
Brebis	-	-

Peu d'apports à cette période de l'année

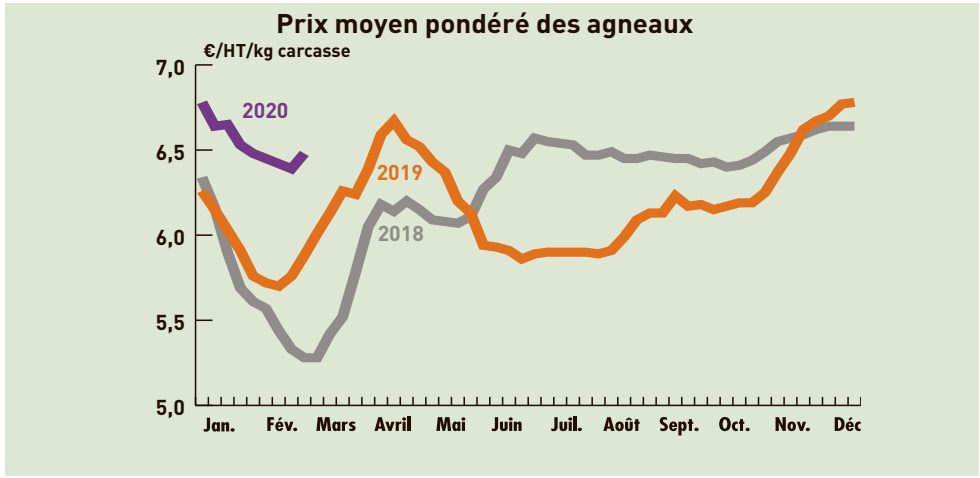
Prochains marchés :
Ovins le lundi 9 mars 2020 aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) — *Cotations FranceAgriMer du 24/02 au 01/03/20*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,94 €	6,30 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,79 €	5,93 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,05 €	5,46 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus))*
Cotations FranceAgriMer du 24/02 au 01/03/2020

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
6,48 €	7,45 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 24/02/2020 au 01/03/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,72	7,66	-	-	-	-	-
	Var.		-0,035	0,02					
	R	6,85	7,03	6,79	-	6,85	6,80	-	-
	Var.	0,02	-0,03	0,17		-0,05	-0,07		
	O	-	5,64	-	-	5,87	5,68	-	-
	Var.		-0,14			0,06	0,10		
3 (couverts)	U	-	7,66	7,60	6,32	-	-	6,96	-
	Var.		0,03	0,09	0,10			0,09	
	R	6,89	7,01	6,69	5,84	6,94	6,79	6,48	5,92
	Var.	-0,10	0,05	0,16	-0,14	0,04	0,06	0,12	0,11
	O	-	6,00	6,04	-	6,30	5,93	5,71	-
	Var.		-0,01	0,01		0,06	0,18	0,16	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	6,05	5,71	-
	Var.						-0,05	=	
	O	-	-	-	-	-	5,46	5,23	-
	Var.						-0,08	-0,04	

Zone nord : Vente calme avec une offre limitée. Cours sans véritale changement.
Zone sud : Application du réseau.

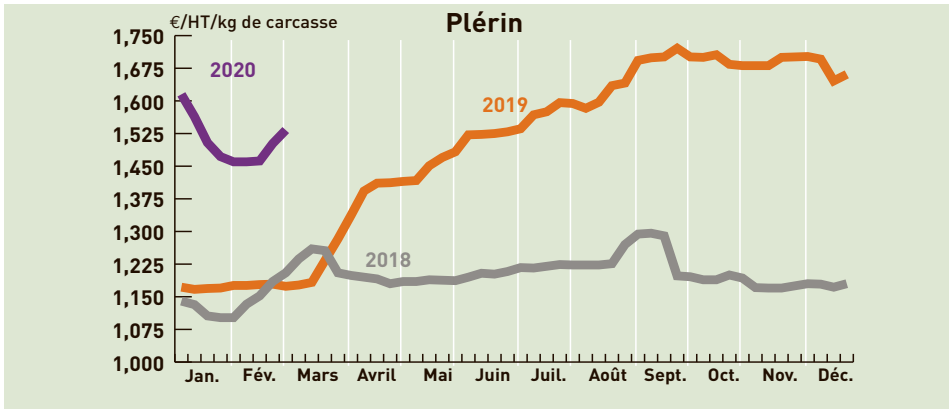
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 mars 2020) :
« Cours reconduits. Ne pas céder aux rumeurs : à l'heure actuelle, pas de changements sur le marché italien, les flux se maintiennent. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 704 porcs présentés) *Cotations du lundi 2 mars 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,533 €**



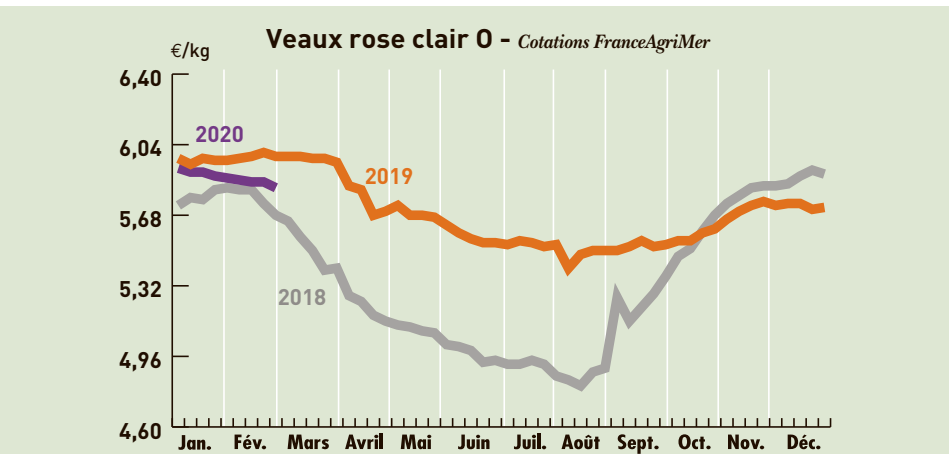
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 21/02 au 27/02/2020*

1,61 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 24/02 au 01/03/2020*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,88 €	-	-
U	-	7,43 €	6,15 €	-
R	-	6,32 €	4,84 €	-
O	-	5,82 €	4,59 €	4,23 €



Jeunes veaux *(prix min-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 02/03 au 06/03/2020*

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent de Chamousset. (veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage)	-	-	215-270	460-500 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	140-240 €	110-160 €	70-100 €	10-30 €
Saint Étienne (veau 50-60 kg - Mixte)	240-370 €	160-260 €	50-65 kg 140-195 €	100-170 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	380-490 €	260-360 €	200-270 €	70-100 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais)	160-230 €	120-190 €	100-160 €	30-60 €

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 24/02/20 au 01/03/2020*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,77	- 0,03	- 1,08 %

Céréales

Marché du 18 février 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	févr.-mai	171	N	C
	fourrager	févr.-mars	166	N	C
	fourrager	avr.-mai	166	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	févr.-juin	175	N	C
	fourrager	févr.-juin	175	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	févr.-juin	175	N	C
	fourrager	févr.-juin	175	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	févr.-juin	143	T	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	févr.-mai	148	T	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	févr.-mai	148	T	C

MAIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	févr.-juin	163	V	C

GRAINES DE SOJA — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Haute saône	Alim. animale	févr.-avr.	345	N	C
Côte d'Or	Alim. animale	févr.-avr.	345	N	C

POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	févr.-mars	222	N	C
Yonne	fourrager	févr.-mars	222	N	C
Côte d'Or	fourrager	févr.-mars	216	N	C

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

26 - Vends tracteur case IH JX 1100U 100 ch 4RM 5955 H avec chargeur mailleux MX 100 inverseur hydrolique pneus neufs année 2004 30 000 euros
✆ **06 07 80 39 79**
06 74 32 55 41

57 - Vends tracteur MF 140, bon état, 4.000 euros.
✆ **06 70 58 22 98**

Travail sol

01 - Vends semoir maïs Monosem NG+2, 6 rgs, 80 cm, roue pro télescopique année 99 micro granulé
✆ **06 09 12 31 60**

26 - Vends cause décès 3 semoirs maïs blé engrais - Charrue - Girobroyeur herbe terre etc
✆ **04 75 62 64 93**

38 - Combiné semis 3 m herse rotative Pottinger lion301 porte à court packer planche niv. semoir Amazone rotec 21 rgs herse flex doigt roue appuie amalog, TBE : 13000 euros/ht.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vibro Quivogne 6 m d. roule 4500 euros/HT TBE, vibro carré 6 m double rouleau 4500 euros/HT TBE, semoir maïs Ribouleau PNU 4 rgs disuqe tournesol traceur hydro 1500 euros/ht.
✆ **06 83 48 17 25**

89 - Vends semoir céréales D8 super Amazone 3 m. + Marseme Rau 3 rangées + Packer, TBE, - charrue express Perrein sur 3 rangées, équipement carbure, peu servi, TBE. (réf. 0801)
✆ **06 84 52 86 64**

89 - Vends déchaumeur Huard 3 m. équipement carbure, TBEG + rouleau autoporteur Dacbe 6.10 m., BEG (réf. 09VB2)
✆ **06 84 52 86 64**

89 - Vends remorque Filon 11 tonnes, 2 essieus, TBEG, - herse 6 m. Quivogne HU, peu servie, TBEG. (réf 10VB2)
✆ **06 84 52 86 64**

Récolte

03 - Vends cause retraite pailleuse Lucas Poleefeed 12 m3 4campagnes TBE
✆ **06 76 71 43 67**

26 - Vends auto-chargeuse état de marche Potinger 30M3 - Faucheuse conditionneuse Sdeere à lame.
✆ **04 75 71 55 38**
le matin

26 - Vends andaineur Potinger Top 340 TBE - Faucheuse Khun GMD 500 TBE
✆ **04 75 71 55 38**
le matin

Arbo-viti

69 - Vends cuves béton 72 hl, cuve inox plafond mobile 42 hl, cuves inox 55 hl, 2 cuves polyester 20 hl.
✆ **06 81 28 53 61**

Irrigation

38 - Vends enrouleur Irrifrance ST2 100mm 280ml Turbine IRRODOSEUR prix 2500Ð
✆ **06 75 88 36 80**

89 - Vends canon d'irrigation, état neuf, débit 60 m3/h, prix : 900 euros. Delagneau - Jean-Michel - Gurgy (réf. 1003)
✆ **03 86 53 02 45**

Forestier

42 - Vends mat. scierie scie diam. 120 chariot 6 m 4 griffes éject. ch. reprise tronçon Delig tapis latte
✆ **06 21 18 54 13**

73 - Vends fendeuse à bois KRPAN CV 22 K plus 21 t avec treuil + attelage 3 points sur prise de force tracteur, vérin rétractable, excellent état.
✆ **06 16 88 40 48**

Agri. divers

01 - Vends scie métal Agricola avec tapis élévateur bon état année 2009 - broyeur mélangeur Law 7,5, 1200 Litres année 1987 bon état
✆ **06 77 36 54 25**

01 - Vends remorque Gilibert 1010 Profi ridel ensilage 25m3 pneus 550/60/22,5 16 PR flèche Res. Por Aut
✆ **06 73 97 35 01**

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Cause retraite vends remorque 18 t Ponthieux compas, pneus 600 Michelin, charrue Goizin, 8 corps, sur chariot.
✆ **06 08 62 63 62**

18 - Vends brabant Kuhn, 4 corps, sécurité boulon, toute pièce d'usure neuve, carbure.
✆ **02 48 73 74 14**
heures repas.

18 - Vends pulvé Caruelle 800 l, largeur 16 m, multijets - chargeur Stoll 50.1 Profiline, monté sur Valtra 8100, état neuf, très peu servi, avec pique-balles - 3 stations de DAC Westfalia C06.
✆ **06 81 84 18 41.**

19 - AV fabrique aliment du bétail, broyeur à marteaux, mélangeuses horizontale + verticale, vis élévateurs
✆ **06 07 63 20 90**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 090A)
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 100A)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Cause retraite vend claies de séparation pour ovins, - tonne à eau sur pneus, 800 litres et auges pour ovins (réf. 1004)
✆ **03 80 64 54 65 HR**

25 - Vends 2 tract. Renault 75 cv 2 RM année 1995 : 1 équipé d'un chargeur Faucheux 2300 H 9.000 euros et l'autre 10.000 H 7.000 euros + remorque à BR 1 essieu 7 m freins hydro capacité 32 BR 1500 euros + 2 semoirs à maïs Monosem 4 rgs 1500 euros + dents de dessouchage attache 3 pts 700 euros. Mat. exo de TVA + tract. New-Holland 6640 équipé d'un chargeur Mailleux 4 RM 14000 euros.
✆ **06 30 88 23 26**

26 - Vends charrue Huard trisoc bon état BRE 65 certaine pièce des versoirs neuve retournement hydraulique prix 950 euros à débattre
✆ **06 83 04 97 70**

38 - Cause cessation d'activite accident vend divers matériel agricole.
✆ **06 45 09 94 53**

55 - Recherche planteuse 2 rangs, marque Ferrari ou autre - distributeur à bulbilles pour Super Prefer.
✆ **06 86 87 14 49**

remorques Lambert Votre partenaire transport

ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

57 - Cause restructuration vends pulvé. traîné Seguip 2500 long. 24 m - télescopique Manitou MLT 728 Turbo - tracteur Valtra 6300 - rallonge à colza 4,80 m.
✆ **06 83 28 38 00**

58 - Cause cessation vend bétaillère Hoswith 4 places, 500 euros, - fendeur Hydro tracteur 12 T. Rabaud + pique 2 dents à bottes attelage 3 points, - vis à grain diam. 160, peu servi : 5 m. - 9 m. - 12 m., - cellules privé rondes ondulées (réf. 08VB5)
✆ **03 86 50 05 79**

69 - AV petit plateau à foin semoir 13 rgs Sulji SMI cuve inox 400 l. - Vêleuse. Le tout petit prix.
✆ **06 84 46 19 38**

69 - Vends semoir Vicon année 2008 capacité totale 1350 l. - Très bon état - 1100 euros HT - St Loup 69490.
✆ **06 70 55 35 75**

69 - Vends herse plate gros modèle marque ourguignon - Terrage forcé 5,5 mètres repliage hydraulique - Bon état - 1600 euros.
✆ **04 74 26 36 10 HR**

71 - Vends broyeur de haies Féa 4,50 m. téléfexible, rota 1.05 m, TBE, 4 400 euros, - tracteur MF 37, 2 pneus neufs AR, CG, 2 100 euros, - tracteur Deuz agrothon 106, chargeur, 4 RM, 105 cv, 6 cylindres, 8 600 h, clim., BE, 23 500 euros HT, - giro-broyeur révisé 1 m., TBE, 800 euros, - cover-crop semi-porté 20 disques, largeur environ 2.50 m., BE, 450 euros, - gyro-andaineur Vicon Andex 463, tandem, pneus ballons, 1 500 euros, - pulvérisateur Hardy, 400 l., 8 m., 350 euros, - faucheuse 2 tambours Pezet 1,60 m., quelques soudures en l'état, 150 euros, - faneuse Fahr 2 toupies Beku 25, BE, 300 euros, - faneuse andaineur Srella 350 euros, - giro-andaineur Khun GA 280, 450 euros.(réf. 080B)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends tubulaires écurie entrav., attach., abreuvoirs, 1.800 E, presse BR New-Holl. 2003, 6.500 E, stabul. démontée, 648 m2, 90 pl. J. bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis, B. E., 20.000 E.
✆ **06 09 44 66 09,**
uniqt le soir

74 - Vends 2 silos à grains 3T, 1300 euros la pièce démontable sur place.
✆ **06 71 34 92 23**

74 - Vends charrue bisocs 16 p, silo 5 t avec vis de reprise, séchoir céréales, séchoir foin central hydraulique, abreuvoir, griffe à lait Alpha Laval bocal de transfert
✆ **06 63 22 00 11**

Elevage

01 - Vends 2 râteliers balles rondes 14 places cornadis, 1 nourrisseur à veaux
✆ **04 74 24 50 12**

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends cause retraite camion bétaillère 3,5T 2007 1ère main 63000 km caisse alu 24500 euros
✆ **06 76 71 43 67**

Tourisme

15 - Vends Toyota Verso 126 D-40, 7 pl. année 2010, 60 000 km, nombreuses options + Land Rover Defendeur 130 Pick-up, année 2012, 122 000 km.
✆ **04 71 49 00 68 HR**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé et triticale 18km Bourg en Bresse
✆ **06 73 43 54 50**

01 - Vends paille bottes carrées 90-240 - herse rotative 3m - pulvé Hardi 1000 L
✆ **06 60 81 36 65**

01 - Vends bon foin 2019 balles rondes daim 135 prix 110 Ð la T - 01560 ST Nizier le Bouchoux
✆ **04 74 52 94 33**

01 - Vends piquets acacia en 2m appointés + balles rondes de foin + paille daim 120
✆ **06 16 25 39 34**

01 - Vends 250 T ensilage vrac Méteil sorgho + vesce 37 % MS 19% protéine 42 Ð/T
✆ **06 16 28 67 72 ou**
06 63 95 01 86

38 - Vends paille balles rondes stockée à l'abri.
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Vends paille orge et blé récolte 2019 + regain, prix à débattre
✆ **06 62 83 04 91**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends foin et paille - bottes rectangulaires 2.50mx1.20mx0.70m - tb qualité - liv. assurée.
✆ **06 20 58 24 30**

Fourrage

01 - Vends foin très bonne qualité 2019
✆ **06 30 86 53 17**

01 - Vends foin et regain en botte carrée 90*120 livraison possible
✆ **06 87 57 08 92**

01 - Vends foin 2019 BR 150, 8T - 30 Ha foin PN et luzerne 2020 sur pied ou bottelé - Francheleins
✆ **06 98 42 19 52**

01 - Vends foin 2019 BR 130 - combiné semoir PN Maschio 3 m bas prix
✆ **06 89 33 42 53**

01 - Vends paille blé 2019 pressée en balles rondes livraison possible
✆ **06 85 90 90 13**

18 - Vends très belle paille, sous abri, bottes cubiques 90x120, livraison assurée.
✆ **06 17 84 34 79.**

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)
✆ **06 85 73 22 68**
avec répondeur

21 - Agriculteur vend paille, foin enrubanné, 1e qualité, liv. et prix garantis.
✆ **06 84 27 13 81**

36 - Agri vend foin botte ronde 120 ou carré récolte 19 bonne qualité prix rendu.
✆ **06 22 75 35 81**

58 - Cause cessation vend bon foin 2019, bottes rectangulaires, 60 x 80 x 220. (réf. 08VB4)
✆ **03 86 50 05 79**

71 - Vends enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 euros/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.
✆ **06 75 28 47 79**

71 - Vends foin, paille bottes rectangulaires, livraison possible dépt. limitrophes 71, vds ensilage maïs épis.
✆ **06 09 97 91 59**

89 - Vends 20 tonnes foin de luzerne Bio, bottes rondes, 120 x 120, 160 euros la tonne (réf. 0902)
✆ **06 87 50 82 50**

Pépinière

38 - Arbo + pép. vend plts pommier poirier variétées retrouvées (porte greffe mieux adapté) expé. gratuite à = de 12 scions.
✆ **06 42 90 75 43**

Bât. Pro.

70 - Cause retraite à vendre exploitation 100% Herbe, foncier location.
✆ **06 84 92 44 97**

Propriété

69 - Vends vignes AOP crus : Fleurie 5 ha 31, - Bourgogne Blanc 1 ha 30, - Beaujolais-Villages 85 a, libres après récolte 2020, mécanisalbes. (réf. 1002)
✆ **06 79 22 85 04**

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM GUERISSEUR
Expert retour affectif de l'Etre aimé, désenvoûtement, etc
07 51 92 92 20 Travail sérieux et efficace

39 - Cherche pâture vingt génisses pour la saison
✆ **03 84 51 31 08**

69 - Vends herse Quivogne 3,20, 4 compartiments dents 15 cm, charrue kverneland bisocs Lactoduc 4 postes.
✆ **04 74 26 32 89**

69 - Vends orge, balles rondes de paille, pomme de terre consommation, cellule à grains 4 tonnes, tonne à eau 2 000 litres, Mégane Z pour pièces ou entière, pièces détachées Mégane1 2 roues neige 175/65/14.
✆ **06 01 98 73 80**

Location

Agricole

03 - Vaumas sur Besbre 03220 à vendre ou à louer avec promesse d'achat ensemble de ferme sur 35 hectares proche du PAL faire offre raisonnable
✆ **06 44 79 84 52**

Offre

Emploi

14 - Recherche pour Normandie (Lisieux) responsable d'exploitation poly. + élevage bio (550 bovins) sur 330 ha, connaît culture et élevage, polyvalent, autonome et capacité à diriger (2 salariés). Rémunération selon expérience et capacité. Poste à pourvoir en CDI. Logement : maison indiv. 3 chambres séjour. Envoyer CV et lettre de motivation à
✆ **guymaheux58@gmail.com**

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Divers

38 - Vends piquets châtaignier 2 m - 2,00 euros l'unité
✆ **06 40 79 27 76**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

ENQUETES STATISTIQUES AGRICOLES

RECRUTEMENT D'ENQUETEUR / ENQUETRICE

Dans le cadre de la réalisation du programme d'enquêtes statistiques, la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bourgogne-Franche-Comté recrute des enquêteurs / enquêtrices dans les cantons suivants :

(21) PRECY-SOUS-THIL • SEMUR-EN-AUXOIS • SELONGEY • RECEY-SUR-OURCE • GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVEL • IS-SUR-TILLE • MONTIGNY-SUR-AUBE • SEURRE • BEAUNE• NOLAY
(58) LORMES • POUILLY-SUR-LOIRE • COSNE-COURS-SUR-LOIRE • DONZY • COSNE-COURS-SUR-LOIRE SUD • LA CHARITE-SUR-LOIRE • SAINT-AMAND-EN-PUISAYE • COSNE-COURS-SUR-LOIRE NORD • VARZY • CLAMECY • TANNAY
(89) GUILLON • AVALLON • VEZELAY • SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE • SAINT-FARGEAU • COURSON-LES-CARRIERES • COULANGES-SUR-YONNE

Les travaux présentent un caractère saisonnier et à temps partiel avec une première enquête à réaliser de juin 2020 à juillet 2020 et le recensement agricole qui aura lieu d'octobre 2020 à avril 2021

Qualités requises :

- Connaissances du milieu agricole (formation scolaire ou pratique terrain),
- Aptitude au contact,
- Utilisation d'un ordinateur portable,
- Rigueur et disponibilité,
- Permis VL et véhicule indispensable.

Une formation sera assurée par le Service Régional de l'Information Statistique et Economique.

La rémunération se fait au questionnaire.

Adresser une lettre de candidature manuscrite accompagnée d'un curriculum vitae à :

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information Statistique
et Economique
4 bis rue Hoche
BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Le château de Saulon RECRUTE
CHÂTEAU DE SAULON ★★★★
pour travaux de maraichage et entretien des espaces verts,
1 personne à mi temps.
Envoyer CV +LM à
maxime@chateau-saulon.com

Dans le cadre de notre développement, nous recrutons :
- Un technicien (h/f) matériels agricoles
- Un technicien (h/f) matériels viticoles
Débutant accepté, postes basés à Ligny le Chatel
Tél 03 86 47 43 62 ou 06 07 33 34 93
mail : jordan@km-group.fr
MALECOT POIRIER AGRI

Mariage

Rencontre

21 - Cinquantenaire dijonnaise, assistante dans organisme agricole, dynamique, mince, coquette, esprit et cœur ouverts, recherche celui avec qui partager une relation vraie et durable, croquer les bons moments de la vie, vivre l'amour sincère. Vous : 50-65 ans, style plutôt moderne et soigné, prêt à partager mes envies. Ecrivez-moi avec photo à Terres de Bourgogne – 1 rue des Coulots – CS 80075 – 21110 Bretenière qui me transmettra.(réf. 0901)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Demande

Emploi

21 - J.H. 18 ans recherche maître d'apprentissage pour BTS ACSE rentrée septembre 2020 sur ETA ou exploitation céréalière, permis B (réf. 09VB1)
✆ **06 14 34 37 71**

26 - Agri cherche salariés milieu agri pour vente ambulante fruits juin/sept. salaire fixe + primes possib 5000 euros/mois permis b motivé dynamique sans commerce Dép 39-25-71-21-58-03-63
✆ **06 34 41 46 33 hr**

45 - 45 Agriculteur en agriculture biologique de conservation sur 120 hectares depuis 20 ans, recherche agriculteur intéressé et disponible pour réaliser travaux culturaux, semis et récoltes permettant un complément de revenu et d'amortir son matériel, région Courtenay. jebassot@wanadoo.fr (réf. 090B)
✆ **02 38 97 04 09**

69 - Exploitation viticole secteur Nord du beaujolais cherche ouvrier(ère) avec expérience. CDI temps complet ou mi-temps.
✆ **06 07 69 75 97**

89 - Homme 50 ans, éleveur, cherche compagne, à partir de 40 ans, libre, sérieuse, aimant la vie à la compagne, enfants acceptés, relation durable, pas sérieux s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière qui transmettra. (réf. 0802)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Animaux

Bovin

01 - Blondes Aquitaine : vend jeunes mâles de type mixte avec des qualités de race, des longueurs et de la viande - Livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends reproducteurs limousins HBL, 18 mois, issus IA et TE, fils de Bavardage, Abot MN, Caméos, Beaupré et des sans corne, fils de CN Rex PP, Jeansuis PP, Louis 16.
✆ **02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, HR ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends taureaux charolais, 1 an et 2 ans, inscrits HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

18 - Vends taureaux HBC, 1 adulte VF et veaux, 1 an, origine IA, toutes garanties sanitaires. GAEC de Lepaud.
✆ **06 68 68 24 94.**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - EARL Breton vends un taureau HBC de 22 mois, type mixte, né le 06/05/18 et reproducteurs nés en 2019, certains sont utilisables sur génisses (fils de Noaille VF et Bourgogne).
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose 10 veaux reproducteurs des taureaux de 18 mois, lignée avec vêlage facile.
✆ **06 07 75 73 13, François ou 06 75 56 50 97, Pierre-François.**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

VISIONAUTE
#MORTESAISON

Contactez nous pour connaitre les conditions de remise !
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - EARL Boccard - Montigny Montfort VEND 2 réproducteurs charolais, 1 de 7 ans, inscrits, père Bismark, très productif et excellente forme, 1 de 1 an, fils du taureau de 7 ans, qualités maternelles, croissance, docilité. (réf. 08VB2)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Bon élevage Montbéliard Bio vend génisses pleines, terme avril 2020 et vaches en lactation (réf. 080A)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - Elevage HBC vend 5 taureaux de 16 - 17 mois père Vigny, Falcon, Dumas, Natur, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080C)
✆ **06 15 28 77 63**

42 - Vends taureaux Charolais 15/16 mois HBC TBO vêl. facile, élevage viande. CUISSET JM - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vends taureaux Charolais 15 mois, HBC, bonne origine, vel. facile. GROUILLER JP.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vends 2 taureaux Charolais 15 mois dont 1 ss cornes - HBC - lignée vêlage facile - GAEC ELEVAGE PLASSE.
✆ **06 13 23 71 03**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

58 - Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ **06 83 98 87 62**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ **06 47 76 43 44**

58 - Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 080D)
✆ **06 37 43 86 56**

58 - Vends 5 taureaux charolais de 2 à 4 ans, le tout HBC, TGS. Berger Stéphane, Ternant.
✆ **06 25 72 20 74**

58 - Cause cessation vend génisses 2 ans charolaises prêtes au taureau, très bonnes origines (réf. 08VB3)
✆ **03 86 50 05 79**

58 - Prendrais en pension 12 à 15 bovins pendant saison herbagère, canton St Saulge (réf. 0903)
✆ **03 86 58 34 50 HR**

58 - Cause retraite vend vaches laitières termes mi-avril à mi-mai pleines, IA, taureau charolais viande, cheptel IND IBR. SCEA Berlo (réf. 090C)
✆ **03 86 78 25 81 - 06 71 06 43 08**

58 - Elevage HBC vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 090D)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (réf. 1001)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - Vends taureau 6 ans, HBC, origine Tombapik, vêlage facile (réf. 1005)
✆ **06 83 13 43 26**

58 - Vends taureau 3 ans, - taureaux 2 ans, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg (réf. 1006)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 4 vaches 1er veau suitées, 3 F - 1 M, vêlage sans aide, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB3)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Vends 2 taureaux 2 ans, - 1 de 3 ans, - 1 adulte, possible sur génisses, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB4)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Vends jeunes taureaux Limousins HBL ou non, pères qualifiés 14 à 16 mois, TGS, livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB5)
✆ **06 78 97 54 52**

63 - Elevage HBC vend 2 ans génisses à saillir issus parents vêlage facile.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Vends jeunes reproducteurs limousins et laitonnes limousine origine IA.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaecbonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends bons taureaux 2 ans, prêts à saillir + 12 génisses 2 ans pour élevage, HBC, TGS, Debarnot Fr., Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Élevage charolais HBC, vend taureaux de 2 ans au pré, TGS, livraison. Chatillon J.-M.
✆ **06 15 93 22 70**

74 - Vends vaches charolaises avec veaux, FCO IBR BVD ok + foin et regain MD.
✆ **06 19 33 56 77**

74 - AV taureaux Charolais 3 ans, charrue BR 61 S, giro Kuhn GA3201 GM
✆ **06 02 35 76 80**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 8716 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, laitonnes, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Vendons boucs nés février 2020 IA lactation mono traite 1050L TB 32.3 TP 33.3 indemn CAEV les caprines à Grignan 26230
✆ **06 37 08 28 15**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ **06 07 57 45 70**

71 - Particulier vend poules naines avec poussins ou non, - mâle d'oie blanc (réf. 10VB1)
✆ **03 85 49 13 39**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SOCIETE DE RESTAURATION ET D'HOTELLERIE SAINTE ANNE – SRH SAINT ANNE

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000€
Siège : 18 rue Sainte-Anne
21000 Dijon
519 025 894 RCS Dijon

Aux termes de l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 janvier 2020, il a été nommé : - en qualité de président, en remplacement de Mme Isabelle Gorecki-Hiltenfink, M. Pierre Molin demeurant 12 rue des Arts 94170 Le Perreux sur marne à compter du 31/01/2020 et ce pour une durée indéterminée, - en qualité de directeur général, Mme Estelle Molin demeurant 12 rue des Arts 94170 Le Perreux sur Marne à compter du 31/01/2020 et ce pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL211026689

VRA FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 50 rue Albert Rémy,
21370 PLOMBIERES-LES-DIJON
521 910 836 RCS DJION

AVIS DE MODIFICATION

De décisions prises par l'associé unique en date du 24 février 2020, il résulte la modification suivante de la mention antérieurement publiée concernant le Président de la société :

Ancienne Mention : Monsieur Vincent RAVIER.

Nouvelle Mention : la société FINANCIERE DU LEVANT, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 10 allée des Chevreuils, Parc Tertiaire du Bois Dieu, 69380 LISSIEU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 851 484 998.

POUR AVIS Le Président

AL211026701

TRANSFERT DE SIÈGE

HOLDING PBMC

SC au capital de 50000 € Siège social : 10 Avenue de Dallas, 21000 Dijon 840 023 519 RCS de Dijon L'AGE du 31/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 1 A Chemin de la Charmette, 21110 Thorey en Plaine, à compter du 01/01/2020. Mention au RCS de Dijon

AL211026674

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

GEMAG

SAS au capital de 30 000 ¤
Siège social : 14, rue du Cap Vert -
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 798 213 575

Avis

Par décisions du 27/02/2020, l'associé unique a décidé de

transférer le siège social du 14, rue du Cap Vert - 21800

QUETIGNY au 11, Grande Rue - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, ce à

compter du 09/03/2020. Pour avis.

AL211026697

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE TORTOCHOT

Société à responsabilité limitée -
au capital de 316 000 euros
porté à 600 000 euros -
Siège social : 12 Rue de l'Eglise -
21220 GEVREY CHAMBERTIN -
337 575 906 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20 février 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 284 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Capital social : Ancienne mention : 316 000 euros - Nouvelle mention : 600 000 euros - Pour avis - La Gérance.

AL211026699

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Monsieur Félix, Henri, Daniel GUYON, cadre supérieur bancaire, époux de Madame Valérie, Karine MAJUMDAR, demeurant à DIJON (21000), 10 rue Nicolas Berthot.

Né à LE MANS (72000), le 28 août 1957.

De nationalité Française.

Et Madame Valérie, Karine MAJUMDAR, sans profession, épouse de Monsieur Félix, Henri, Daniel GUYON, demeurant à DIJON (21000), 10 rue Nicolas Berthot.

Née à PANTIN (93500), le 23 février 1971.

De nationalité Française.

Mariée sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de RENNES (35000), le 17 mai 1996 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à DIJON, le 2 mars 2020.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Romain BRUCHON, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo.

Pour avis et mention.

Me Romain BRUCHON, notaire.

AL211026707

MODIFICATION DE STATUTS

CHERBLANC CONSULTING

SASU au capital de 5.000 €
Siège social : 21 D Route de Bourguignon
21200 COMBERTAULT
880 993 571 RCS DIJON

Par décision de l'Associé unique du 21/02/2020, l'objet de la société est devenu « la réalisation de prestations de conseil et d'accompagnement en gestion des ressources humaines, en gestion de projet et en organisation d'entreprise ; la réalisation de prestations de conseil en prévoyance, retraite et protection sociale ; la réalisation de conseil stratégique en entreprise ; le courtage d'assurance ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis.

AL211026703

IMMUNODIAGNOSTIC SYSTEMS FRANCE

SASU au capital de 15 248 656,32 Euros
Siège social : 42 Rue Stéphane Mazeau
21320 POUILLY EN AUXOIS
328 517 685 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 19/09/2019, il a été pris acte de la fin des mandats : de la société ERNST & YOUNG et de la société AUDITEX respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17/02/2020 et 22/11/2019, il a été pris acte de la nomination en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS, dont le siège social est situé 63 Rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE, n° 672 006 483 RCS Nanterre

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

AL211026709

FUSION

SOCIETE DE TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SOTREN

SAS au capital de 140 000 € Siège social : Grande Rue 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE 324 454 578 RCS DIJON L'Associée unique, en date du 10.01.2020, a : approuvé le projet de fusion par absorption de la société COVIDEF, SAS dont le siège social est à CHAMPAGNE SUR VINGEANNE (21310) 14 rue Haute Grande Rue (513 752 600 RCS DIJON) ainsi que les apports effectués et leur évaluation. augmenté le capital d'une somme de 175 000 €, pour le porter à 315 000 €. La différence entre la valeur nette des biens et des droits apportés, soit 1 393 930 € et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport, soit 175 000 €, soit 1 218 930 € constitue une « Prime de fusion «. la société COVIDEF détenant 800 actions de 175 € chacune de la SOCIETE DE TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SOTREN et se trouvant ainsi propriétaire de ses propres titres, le capital a été réduit d'une somme de 140 000 € et ramené à 175 000 € par annulation de 800 actions. La différence entre la valeur des titres annulés et leur valeur nominale soit la somme de 970 000 € venant s'imputer sur la prime de fusion. constaté la dissolution, sans liquidation de la Sté COVIDEF, absorbée, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, avec effet rétroactif au 1er avril 2019. nommé la société SYTRAGMA, SARL dont le siège est à CHAMPAGNE SUR VINGEANNE (21310) 12 rue Haute (832 241 202 RCS DIJON) en qualité de Présidente en remplacement de la société COVIDEF, précisé que le siège est situé 12 rue Haute 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE.

AL211026700

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DENTAIRE EN CHAMBERTIN

Société civile de moyens
au capital de 5.030,82 euros
Siège social : 3 rue de l'Eglise
21220 GEVREY CHAMBERTIN
399 222 751 RCS DIJON

Suivant décisions des associés en date du 30 juin 2020, Madame Pauline POITOU – 7 A Rue Champs de Puits – 21640 GILLY LES CITEAUX a été nommée co-Gérante en remplacement de Monsieur Philippe BLOIS – Rue du Moulin - 21110 FAUVERNEY, démissionnaire, l'article 14 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS DIJON.

AL211026685

GFA PIERRE LATOUR ET SES ENFANTS

Groupement foncier agricole
au capital de 863 395,01 euros
Siège social : 21190 MEURSAULT
325 364 545 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 13 février 2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Pierre LATOUR, cogérant, survenu le 7 novembre 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Jean-Pierre LATOUR exercera seul les fonctions de cogérant du Groupement. L'article 17 des statuts a été mis à jour en conséquence. Pour avis.

AL211026706

NON DISSOLUTION

UNIVIN

SASU au capital de 5 000€, Siège : 87 Rue du Faubourg Saint Nicolas 21200 BEAUNE, 844 484 584 R.C.S. DIJON. Aux termes d'une décision du 15/02/20 l'actionnaire unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225 248 du Code de Commerce a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal RCS DIJON.

Pour avis, le Président.

AL211026629

DISSOLUTION LIQUIDATION

FAIT TOUT NET SERVICE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.500 euros
Siège social : 36, rue des Ecoles
21760 LAMARCHE-SUR-SAONE
519 307 425 RCS DIJON

Par décision du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Sylvain GER, demeurant 36, rue des Ecoles - 21760 LAMARCHE-SUR-SAONE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 36, rue des Ecoles - 21760 LAMARCHE-SUR-SAONE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211026502

FAIT TOUT NET SERVICE

Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 2.500 euros
Siège social : 36, rue des Ecoles
21760 LAMARCHE-SUR-SAONE
519 307 425 RCS DIJON

Par des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Sylvain GER, demeurant 36, rue des Ecoles - 21760 LAMARCHE-SUR-SAONE et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211026503

Thomas TISSANDIER
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

CROTTET D

Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000,00 €
Siège social : 4 Avenue Albert 1er
21000 DIJON
RCS DIJON 813 920 469

Suivant AGE en date du 30/11/19 au siège social, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur M Damien CROTTET demeurant 5 rue De La Cour 21110 PLUVET et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON

Pour avis.

AL211026511

CENTRE D'ESTHETIQUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social 4 Rue du Château
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
391 348 463 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 3 février 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marie-José MENAGE, demeurant 5C Route de Combertault - 21200 STE MARIE LA BLANCHE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5C Route de Combertault - 21200 STE MARIE LA BLANCHE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

AL211026682

WATTEAU

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social
7 Boulevard Rembrandt - 21000 DIJON
Siège de la liquidation
37 A, avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - 21000 DIJON
483 623 005 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale du 31 décembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, représenté par Monsieur Jean-François GERARD-VARET, dont le siège est situé à DIJON (21000) - Parc Valmy - 37 A, avenue Françoise Giroud, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL211026694

SCI MBDB

SCI au capital de 1 000 euros
Siège social 2B RUE ES DEUX LANTS
21170 SAINT USAGE
802 547 331 RCS DIJON

L'AGE du 31/12/2019 a décidé la dissolution de la Société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable, nommé comme liquidateur Michel BOS, demeurant 2B rue Es Deux Lants 21170 SAINT USAGE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de DIJON.

AL211026695

SCEA CERTEAUX EN LIQUIDATION

Certeaux - 21430 MENESSAIRE
Capital : 208 800 euros
RCS DIJON - N° 501 566 921

L'assemblée générale réunie le 01/02/2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/12/2019, déchargé Mme Jacqueline RICHARD de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de DIJON. Pour avis, la liquidatrice.

AL211026698

SCEV HENRI MONTAGNY

Société civile en liquidation
Siège social : Ruelle Saint Etienne –
21190 VOLNAY
431 963 438 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 25/02/2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Les Liquidateurs.

AL211026704

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 02/03/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARCONCEY: Terre - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

94 a 30 ca - Ez meix derriere laneau: B-302 - La muree du gros mur: A-503

BELLENOD-SUR-SEINE: Pré - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

51 a 50 ca - Au pre d aignay: ZP-16

COURCELLES-FREMOY: Bois, pré, lande - RNU

7 ha 53 a 18 ca - La quemaigne: ZL-54-55(B)-56(*)-57 - Les pres du moulin: ZL-73

LABERGEMENT-LES-AUXONNE: Terre - RNU

48 a 90 ca - Clos de rosiere: ZA-22

MAGNY-LAMBERT: Pré, terre - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

4 ha 39 a 40 ca - Le charmois: ZI-37 - Pres proces: ZI-20

MONTBERTHAULT: Bois - RNU

18 a 35 ca - La presle: E-38

LA MOTTE-TERNANT: Terre - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

10 a 90 ca - Le larre de mont rond: ZB-14

ROUVRAY: Terre, bois - RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées.

13 ha 74 a 70 ca - Lerigny: B-95 - Les batteux: A-187 - Sur le foulon: B-90 - Teureaux buchet: ZA-87(A)-87(BJ)-87(BK)-87(BL)-90 - Village est: AC-282

SAINT-MARC-SUR-SEINE: Pré, terre, bois, lande, jardin - RNU - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

5 ha 40 a 02 ca - Coteau des bas: D-75 - Coteau frotte con: D-12 - Coteau gey: ZD-54 - Fazelot: ZE-29 - La bouisiere: ZH-49 - La charme aux lievres: ZA-10 - La planchotte: ZI-73 - Les bordes: AB-164 - Les rotures: D-112 - Les ruelles: ZC-54 - Sous la brosse: ZK-7 - Sur rochefodru: ZD-18

SEMOND: Bois - RNU

14 a 60 ca - Sur la commotte: ZB-24

SANTENAY: Vigne en AOC Santenay. Objectif : maintien de l'exploitant. Classement d'urbanisme : zone Aa du PLU

49 a 97 ca - Les prarons dessus: AX-29-32

CHEILLY-LES-MARANGES: Vignes en AOC Aligoté. Priorité sera donnée au fermier en place. Classement d'urbanisme : RNU.

52 a 03 ca - Les longues raies: P-197-209

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

TILLENAY :

68 a 70 ca - 'Aux montants': ZD- 41(J)-41(K) - Terre - Zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 23/03/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211026705

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 00/00/2020 il a été constitué une Société civile immobilière. Dénomination : FLE 4C. Siège social 1 rue Petit Larré 21500 BENOISEY. OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1 000 € entièrement libéré. GERANCE : Mme Francine CLEMENCEAU épouse CRUCHOT, 1 rue Petit Larré 21500 BENOISEY. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL211026583

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FROG AND CO

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 3 Bis Chemin du Malaquin 21200 RUFFEY LES BEAUNE

OBJET : L'organisation de tout événement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires, manifestations culturelles, festives, touristiques et sportives.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE :Madame DUFOUR Marine demeurant 3 rue Simonette 17580 LE BOIS PLAGE EN RE.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

Pour avis,

AL211026601

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 20/02/2020: forme : EARL, dénomination : BOIS ROND EQUITATION, siège : Chemin vicinal n°4 21380 SAVIGNY LE SEC, durée : 99 ans, objet : activités correspondant à la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, gérance : M ; Jérôme QUENTIN (Chemin vicinal n°4 21380 SAVIGNY LE SEC) et Mme Marie SCHMITT (Chemin vicinal n°4 21380 SAVIGNY LE SEC), cession de parts : agrément en AGE et libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211026669

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 09/02/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination :

FOR TEL SOLUTIONS

Siège social : 34 Rue Du Tire Pesseau 21000 DIJON

Capital : 2000 €

Activités principales : activites d'exploitation de telecommunications filaires

Durée : 99 ans

Président : M. JEBRIL ILYES 34 Rue Du Tire Pesseau 21000 DIJON

Cession d'actions : LIBRES

Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX

Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE

Immatriculation au RCS de DIJON

AL211026680

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/01/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **SLT COSMETIQUES** Objet social : la conception, la fabrication et la commercialisation de produits cosmétiques le négoce de tous produits liés à l'activité précédente l'importation et l'exportation de tous produits et matières liées à l'activité toutes opérations nécessaires aux activités figurant dans l'objet social Siège social : 12 rue de Malpertuis, 21490 Norges la Ville. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Président : Mme LOROT Sylvie, demeurant 12 rue de Malpertuis, 21490 Norges la VilleDirecteur Général : M. LOROT Thierry, demeurant 12 rue de Malpertuis, 21490 Norges la Ville Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL211026686

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 12/02/2020, il a été constitué une société civile immobilière dénommée **DINODATUS** au capital de 1 000 €, siège social sis à MERCEUIL (21190) 29, Rue Paul Masson, dont l'objet est l'acquisition de tout type d'immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Toutes les cessions de parts des actions détenues par les associés sont soumises à l'agrément en assemblée générale extraordinaire. Les gérants sont Mme Julie DECHAUME épouse BONNARD et Mr Nicolas BONNARD demeurant à MERCEUIL (21190) 21, Rue Paul Masson. Son immatriculation est requise au RCS de DIJON. Pour avis : La gérance.

AL211026688

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 21/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI 2 Chemin des Planchots**

Forme juridique : SCI

Siège social : 2, chemin des Planchots 21420 Savigny-lès-Beaune

Capital social : 5.000 €

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la cession de tous immeubles et biens immobiliers, domaines viticoles et plus particulièrement de l'ensemble viticole situé 2 chemin des Planchots, cadastré commune de Savigny-lès-Beaune, sections AS n°30 et n°31 avec les vignes d'appellation Savigny Village les Planchots du Nord.

Durée : 99 ans

Gérants : Messieurs Benjamin GUILBERT demeurant 14, chemin des Charretiers 69115 Limas et René GILLET demeurant Château de Tourris, le Revest les Eaux 83160 La Valette-du-Var

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL211026692

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 21/02/2020, il a été constitué une société présentant les carac-

téristiques suivantes :

Dénomination sociale : **Domaine Guilbert Gillet**

Forme juridique : SAS

Siège social : 2, chemin des Planchots 21420 Savigny-lès-Beaune

Capital social : 5.000 €

Objet : L'exploitation d'une ou plusieurs exploitations viticoles par l'intermédiaire d'un ou plusieurs baux ou par d'autres moyens et plus particulièrement du Domaine Guilbert Gillet.

Durée : 99 ans

Président : Mr. Benjamin GUILBERT demeurant 14, chemin des Charretiers 69115 Limas

Directeur général : LES BOUISSES, Société civile dont le siège social se situe 49, rue de Ponthieu 75008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 447 971 490

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL211026690

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SAMTIS - FORME : Société à responsabilité limitée - SIEGE SOCIAL : 8 F Rue Maurice Deslandres - 21000 DIJON - OBJET : télécommunications : raccordement fibre optique, mesures fibre optique, informatique : maintenance et raccordement réseau, Sécurité : systèmes de vidéosurveillance, alarmes - DUREE : 99 ans - CAPITAL : 1.000 euros - GERANCE : Samir AICHOUCHE demeurant 8 F Rue Maurice Deslandres – 21000 DIJON - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL211026691

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2020, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : L'ATELIER FOCACCIA Siège : 2 Place Emile Zola, 21000 DIJON Objet : La restauration y compris la vente de bières et de vins, salon de thé, sur place ou à emporter, service de traiteur Durée : 99 ans Capital : 10 000 euros Gérance : Marc LEGENDRE, demeurant 13 Rue de Larrey 21000 DIJON Immatriculation au RCS de DIJON.

AL211026696

NIÈVRE

➜ NOMINATION

GREEN OAK

Société par actions simplifiée
au capital de 1.810.900 €
Siège social : Le Bourg – 58700 MURLIN
452 866 239 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération du 14/01/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé la Sté BLACK OAK, SAS immatriculée au RCS de NEVERS sous le N° 502 849 284, dont le siège est à MURLIN (58) Le Bourg, en qualité de Présidente en remplacement de la Sté CHARLOIS ET COMPAGNIE, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de NEVER

AL581026702

ANDRE STOCKAGE MANUTENTION (A.S.M.)

Société par Actions Simplifiée
au capital de 167.700 €
Siège La Bichatte
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
335 275 319 RCS NEVERS

Par acte décisionnel en date du 21/02/2020, les associés ont décidé de nommer à compter dudit jour, en qualité de Président, en remplacement de M. Pascal ANDRE, la Société par Actions Simplifiée RAVE Croissance au capital de 4.958.128 €, siège Technopole Coriolis, rue d'Alembert, 71210 TORCY, 503 362 659 RCS CHALON SUR SAONE.

Le Président.

AL581026707

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES ELEVEURS DE CHEVAUX DE COURSE

«S.C.A.E.C.C.»
Société à capital variable
Siège social :
Haras de Cercy - 2, rue des Haras
58340 CERCY LA TOUR
R.C.S. NEVERS 750 843 799

Le 04.01.2020, l'Assemblée générale a nommé Administrateur M. Michel ROBINEAU-BOURGNEUF demeurant à Couëon 58250 THAIX.

L'Assemblée générale constate la nomination de Monsieur Charles MAGNIEN en qualité de représentant légal du Syndicat AQPS de la Nièvre dont le siège est 2 rue des Haras 58340

CERCY LA TOUR en remplacement de Monsieur Michel ROBINEAU-BOURGNEUF.

Pour avis.

AL581026710

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MAISON ROUGE

Société Civile au capital de 200 €
Ancien siège social : 27, rue de Paris -
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Nouveau siège social : 20, rue du Pont -
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
509 334 991 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 10/02/2020, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 28 juin 2019 de transférer le siège social situé à LA CHARITE SUR LOIRE (58) du 27, rue de Paris au 20, rue du Pont, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL581026727

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER MARIE CHERAMY
ET JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

SCI OCULAIRE

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associé au sein de la SELAS PIERRE JOURDIER MARIE CHERAMY ET JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un office notarial à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, le 23 février 2019, publié au SPF de NEVERS 1 le 1er mars 2019, volume 2019 P, numéro 1007, il a été apporté à la société dénommée SCI OCULAIRE, société civile immobilière au capital de 1 000,00 € ayant son siège social à NEVERS (Nièvre), 15 rue Saint Martin, identifiée au RCS de NEVERS sous le numéro SIREN 513 171 876, sous les garanties ordinaires et de droit, divers biens et droits immobiliers, ci-dessous désignés :

A NEVERS (Nièvre), 15-17 rue Saint Martin, un box double cadastré section BL, numéro 20, lot n°829 évalué à 15 000,00 €.

Ancienne mention :

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €)

Nouvelle mention :

Capital social : SEIZE MILLE EUROS (16 000,00 €)

Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL581026690

➜ CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 2 avril 2020 à 18h30

Salle Théodore Gérard Levée de Loire - 58300 DECIZE

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir*.

M MICHEL CLEMENT,MME ISABELLE COUSIN,MLE CORINNE NOURRY,

élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

8. Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir*.

M ALAIN JANDOT, élu sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.

9. Communications diverses.

10. Réponses à vos questions.

11. Allocution de l'invité d'honneur.

12. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AL581026608

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE GARCHIZY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine

Par arrêté n° 2020-URBA-017 en date du 21 février 2020, Monsieur le Maire de Garchizy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine.

Monsieur GUILLAUMIN Gérard, directeur DDT à la retraite, a été désigné par la mairie de Garchizy en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 23 mars au 6 avril 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur, Mairie de Garchizy, 277 place Maurice Thorez, 58600 GARCHIZY, lequel sera annexé au registre.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie les :

- Lundi 23 mars 2020 de 10h à 12h,

- Lundi 6 avril 2020 de 15h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ledit rapport et ses conclusions pourront être consultés par le public en mairie.

AL581026668

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI INNOVATECH

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 3 rue Bellanger
92300 LEVALLOIS-PERRET
490 687 274 R.C.S. Nanterre

Aux termes du procès verbal du 31.01.2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de nommer en qualité de gérant la société LIGIER AUTOMOTIVE, Technopole - 58470 Magny-Cours, 483.273.820 RCS Nevers en remplacement de la société EVERSPEED ASSET, démissionnaire,

- de transférer le siège social au Technopole - 58470 Magny-Cours.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Durée : 99 ans jusqu'au 22/06/2105

Objet : : acquisition, propriété, jouissance, gestion et exploitation, éventuellement par bail, ou autrement d'immeubles ou biens immobiliers situés en France.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL581026694

DETERGENCE INDUSTRIELLE FRANCAISE - DIF

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Rue de Villechaud -
ZI du Tremblat
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
302 555 222 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 25 février 2020, Monsieur Xavier GRENET a été révoqué de ses fonctions de directeur général délégué. Il n'est pas remplacé.

POUR AVIS

Le Président

AL581026716

ALPHA EXPERTS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 40 000.00 € Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey 58000 NEVERS 491 972 329 RCS NEVERS. Aux termes d'un PV d'AGE du 14/02/2020, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles ci après : FORME : société par actions simplifiée ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les associés. NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION : Président :La société CAP HOLFI, SARL au capital de 1 000 000 euros, dont le siège est à NEVERS (Nièvre) 38 Rue Franchet d'Esperey, immatriculée au RCS de NEVERS sous le N° 525 221 396; Directeur général : La société CPB HOLFI, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège est à VILLAPOURCON (Nièvre) Dragne, immatriculée au RCS de NEVERS sous le N° 530 462 233. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL581026718

➜ CESSION

SELARL PHILIPPE LACROIX AVOCAT
8, Rue de la République
36000 CHÂTEAUROUX
02-54-60-54-14

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 31 janvier 2020, enregistré au SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE NEVERS 1, le 12.02.2020, dossier 2020 00003540, référence 5804P01 2020 A 00226, la société SARL CHRONO'TRANS, au capital de 2.000 euros, ayant son siège social à NEUVY PAILLOUX (36100) lieu-dit «Piedgenot », immatriculée sous le numéro 790 604 565 RCS CHATEAUROUX, a cédé à la société SARL CHRONO'TRANS 58 au capital de 35.000 euros, sise à VARENNES VAUZELLES (58640) 5 Rue Léon Blum, immatriculée sous le numéro 879 402 949 RCS NEVERS, sa branche autonome d'activité de transport public routier de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de PMA et location de véhicules, sise et exploitée par elle, à titre d'établissement secondaire, à VARENNES VAUZELLES, pour lequel elle est inscrite au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers sous le N° 790 604 565 RCS CHATEAUROUX (siret 790 604 565 00024), moyennant le prix total de 150.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 105.000 euros et corporels pour 45.000 euros. Entrée en jouissance : 1er février 2020.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du siège social et pour la correspondance à l'adresse suivante : SELARL PHILIPPE LACROIX AVOCAT 8 rue de la République 36000 CHATEAUROUX

Pour avis

AL581026711

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC DE SAINT THIBAULT

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Au capital de 188 535 euros
Siège social : «Saint Thibault» - 58190 NUARS
RCS NEVERS 950 376 418

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2019, il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Guy MARCELOT, demeurant Saint-Thibault - 58 190 NUARS, Monsieur Martial MARCELOT, demeurent seul dirigeant à compter de cette même date.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL581026692

SCI DU VIEUX FRAMBOISY

SCI au capital de 76483,44 €
Siège social : Le Vieux Framboisy
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 401879853

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20/09/2017, il a été décidé de nommer Mme LAMIA CHANTAL demeurant 0 28 RUE MARCEL LABAUME POUILLY SUR LOIRE 58150 POUILLY-SUR-LOIRE en qualité deGérant en remplacement de Mme PERLAT GERMAINE , à compter du 20/09/2017. Modification au RCS de NEVERS.

AL581026698

EARL THOMAS

EARL au capital de 67 230,02 €. Siège social : route de Jougny, Cidex 515, CRAVANT, 89460 DEUX RIVIÈRES. 322 566 688 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2020, la collectivité des associés a nommé M. Guillaume THOMAS demeurant 2 ter rue de la Poire, 89290 CHAMPS SUR YONNE, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée et a prorogé la durée de la société d'une durée de 60 ans soit jusqu'au 15 janvier 2082. Pour avis, la gérance.

AL581026705

Office Notarial de Me Sophie KREICHER, Notaire
CHATEAU-CHINON (58120)
2 Place du Docteur Bondoux

SCI MARI GADREY

Société civile immobilière
au capital social de 191 900,00 euros
Siège social : Les Branlasses
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Immatriculée au RCS de NEVERS
sous le n° 433 457 553

Modification du gérant

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 20/02/2020 entre Mme Jeannine MARI, Mrs Jean-Luc et Jean-Marc MARI a été nommé gérant de la SCI MARI GADREY à compter du 20/02/2020, pour une durée indéterminée, M. Jean-Marc Marie MARI, demeurant à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230) Camping de la Plage du Midi Lac des Settons, né à NICE (06000) le 13/02/1970, en remplacement de Mme Jeannine MARI née GADREY, née à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230), le 2/04/1935, domiciliée aux Branlasses, MONTSAUCHE LES SETTONS (58230), demissionnaire, à compter du 20/02/2020.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL581026708

Notaires

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 14 février 2020, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 18 février 2020, n° 2020 N 00097, a été constatée la modification suivante des statuts avec effet au 1er avril 2020 de l'EARL MALVAUX, siège : GARCHY (58150) 10 rue des Grands Buissons – RCS DE NEVERS n° 790241913.

Gérant démissionnaire : Mme Amandine BRUNET épouse LAFRANCHISE

Nouveaux gérants : Mme Amandine BRUNET épouse LAFRANCHISE et Monsieur Stéphane LAFRANCHISE, co-gérants, associés exploitants, demeurant à GARCHY (58150), 10 rue des Grands Buissons

Durée des fonctions : illimitée

Pour avis

Me PAILLARD, notaire.

AL581026719

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LES JARDINS D'ANTOINE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Ter Impasse des Marronniers -
58300 DECIZE
Siège de liquidation :
1 Ter Impasse des Marronniers -
58300 DECIZE
RCS NEVERS 502 325 590

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2019 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hervé DEMOURON, demeurant 1 Ter Impasse des Marronniers 58300 DECIZE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

AL581026684

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER
MARIE CHERAMY ET
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

SCI SYRE

Suivant procès-verbal d'assemblée générale en date du 17 janvier 2020 enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 14 février 2020, dossier 2020 00003711 réf. 5804P01 2020 N 00092, les associés de la société en cours de dissolution dénommée SCI SYRE, au capital de 160,00 € ayant son siège social à GARCHIZY (Nièvre), 785 La Côte Blanche, identifiée sous le numéro SIREN 450813134 RCS NEVERS ont approuvé les comptes de liquidation, ont procédé à la répartition du boni de liquidation, ont donné quitus du liquidateur et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 18 janvier 2020. Il est mis fin au mandat de liquidateur de Monsieur René PLESSIS, né le 5 juillet 1949 à MORTAGNE AU PERCHE (Orne) et domicilié à GARCHIZY (Nièvre), 115 rue René Levannier.

Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL581026686

GAEC JOUAN

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun en liquidation
au capital de 556 653,87 euros
Siège social et siège de la liquidation:
« Migny » - 58210 VARZY
424 170 157 RCS NEVERS

Clôture de liquidation

Par décision en date du 03/02/20, à effet du même jour, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus à M. Michael JOUAN, liquidateur, de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur sont déposés au G.T.C. de NEVERS. Pour avis, le Liquidateur.

AL581026689

HB CREATIONS

ATIONS SARL au capital de 7500 € Siège social : Domaine des Forges, Chemin de la Fontaine, 58400 Raveau 443 051 370 RCS de Nevers L'AGE du 14/01/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme MULLER Claudine, demeurant 429 chemin de la Fontaine de la Vache, 58400 Raveau, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL581026693

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud -
58000 NEVERS

GREGORIS MOSAIQUE CARRELAGE

SARL en liquidation au capital de 9.146,94 €
Siège de liquidation : 3 rue Léon Gautheron
58000 NEVERS
384 469 516 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 03 février 2020 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Jean-François GREGORIS, dt 3 rue Léon Gautheron – 58000 NEVERS, de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, J-F. GREGORIS

AL581026696

CAFE DE LA POSTE

SARL au capital de 100 euros
Siège social : Grande Rue - 58310 BOUHY
487 569 758 RCS NEVERS

Clôture de liquidation

Par décision du 25/02/2020, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 25/02/2020.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL581026697

SCI GUILLAUDOT

Société Civile en liquidation
au capital de 4 560 €
Siège Social : 29, rue Louis Michaud –
58640 VARENNES VAUZELLES
400 770 814 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 13/02/2020, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Marc GUILLAUDOT dt à NEVERS (58) – 11, rue de l'Eperon de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL581026701

SCM CHAMOUX-LAVADOUX EN LIQUIDATION

Capital social : 12 195,92 euros
Siège social : 6 rue des Pecheurs
58300 DECIZE
388 609 661 RCS NEVERS

Dissolution

Le 31.01.2020 l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Alain LAVADOUX demeurant Les Grandes Bruyères 58300 AVRIL SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Les Grandes Bruyères 58300 AVRIL SUR LOIRE. Pour avis.

AL581026713

SCM CHAMOUX-LAVADOUX EN LIQUIDATION

Capital social : 12 195,92 euros
Siège social : 6 rue des Pecheurs
58300 DECIZE
Siège de la liquidation :
Les Grandes Bruyères
58300 AVRIL SUR LOIRE
388 609 661 RCS NEVERS

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 26.02.2020 au siège de la liquidation, l'AGE, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain LAVADOUX, demeurant Les Grandes Bruyères 58300 AVRIL SUR LOIRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis.

AL581026714

SCI RECOLLETS-ROMBOIS

Société Civile en liquidation
au capital de 10.000 euros
Siège de liquidation :
77 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES
789 983 053 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2019 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné quitus au liquidateur de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, J-P. BIARD

AL581026728

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/02/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCHWEIZ

Siège social : 3 rue du Général Frébault, Limon 58270 LIMON Capital : 100 € Objet social : Administration et location d'immeubles et biens immobilers Gérance : M SCHWEIZER Charles demeurant 25 Avenue Mozart 75016 PARIS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581026687

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (58130), le 24 Février 2020, il a été constitué une société civile immobilière, ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI LE CLOU. Siège social : POUGUES LES EAUX (58320) 69 Bis Rue des Gravières. Durée : 99 années. Objet

social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. Capital social : 1.000,00 euros en numéraire. Gérant : Monsieur Louis MINEL, demeurant à POUGUES LES EAUX (58320) 69 Bis Rue des Gravières. Parts sociales : Elles ne peuvent être cédées entre vifs, qu'avec l'agrément de la collectivité des associés. Cette restriction ne s'applique pas aux cessions faites entre associés. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention.

Me GAUTHRON

AL581026688

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/02/20 à LA CHARITE SUR LOIRE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION : SCI FREMONT

SIEGE SOCIAL : LA CHARITE SUR LOIRE - 58400 - 15 rue des Violette.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros.

GERANCE : Monsieur Mathieu FREMONT et Madame Claudia FREMONT demeurant ensemble à LA CHARITE SUR LOIRE - 58400 - 15 rue des Violette.

Pour avis et mention

La Gérance

AL581026691

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la Sté DEPLANQUE, SAS au capital de 5 000 euros, dt le siège social est à ST FIRMIN (58270), 18, rue du lavoir Bussy, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés commerciales, et la gestion de ces participations ; toutes prestations de services et conseils utiles au développement des personnes morales et en particulier en matière d'organisation administrative, de gestion, de comptabilité.

- L'animation, l'harmonisation, la détermination et l'orientation de la politique générale d'un groupe de société par tous moyens et notamment par la mise en place d'accords ou convention d'animation et de gestion centralisée de trésorerie.

Dont le Président est :

M. Vincent DEPLANQUE, né à ARRAS (Pas de Calais), le 30 Mai 1979, dmt à ST FIRMIN (58270), 18, rue du lavoir Bussy.

Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

La cession des actions détenues par l'associé unique est libre. Dans le cas d'une pluralité d'associés, les actions sont librement cessibles entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption statutaire. Les autres cessions d'actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Pour insertion : le Président

AL581026695

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 27/01/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI PERRIERES

Siège social : IMPASSE DU PRESSOIR AUX ANES 58000 NEVERS **Capital :** 1000 € **Objet social :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Gérance : M LOVATO ALEXANDRE demeurant IMPASSE DU PRESSOIR AUX ANES 58000 NEVERS ; M JACQUES GREGORY demeurant 19 AVENUE SADI CARNOT 33110 LE BOUSCAT Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581026699

SCI NF COSNE

Par acte SSP du 17/02/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI NF COSNE

Siège social : 7 Rue Louis Paris 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Capital : 1.000€. Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles et bien immobiliers, vente de tous immeubles et biens immobiliers que la société se propose d'acquérir. Gérant : M FONTAINE Nicolas, 7 Rue Louis Paris 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581026700

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 février 2020, à Saint-Martin du Puy.

Dénomination : GINKGO.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 2, chemin des Granges, 58140 Saintt martin du puy.

Objet : Prestations de services, formation professionnelle dans le domaine des ressources humaines.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 100 euros

Gérant : Madame Angélique COLLARDEY, demeurant 2, chemin des granges, 58140 Saint martin du puy

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581026706

Maître Valérie Plançon
Notaire à Varzy (Nièvre)
8, boulevard Dupin

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Valérie PLANÇON, notaire à VARZY, le 20 février 2020 enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 24 Février 2020 Dossier 2020 00004598 réf. 5804P01 2020 N 00105 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI DU MARTINAUT.

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 euros).

SIEGE SOCIAL : FLEZ-CUZY 58190 - 14 route de Nuars.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au RCS.

RCS :NEVERS

APPORTS EN NUMERAIRE : Les associés n'ont fait que des apports en numéraires.

GERANCE : Monsieur Eric Louis Georges LAGUIGNER et Madame Béatrice Marie Alice VERNILLAT, demeurant à FLEZ-CUZY (58190), 14, route de Nuars, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis.

AL581026709

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 27 janvier 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

AVARUM

Objet social : L'acquisition d'un bien immobilier sis à 12 rue de l'auto 21210 JUILLENAY, l'administration et l'exploitation par bail,location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement,par voie d'acquisition,échange,apport ou autrement,éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société,au moyen de vente,échange ou apport en société.

Siège social : 12 rue de l'auto 21210 JUILLENAY

Capital : 700 euros

Gérance : Mme Virginie LEFEVRE PONTALIS demeurant 12 rue de l'auto 21210 JUILLENAY.

Agrément des cessions de parts: Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales composant le capital social

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL581026715

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26 février 2020 constitution de la SAS :

EXASOL

Capital social : 50 000 euros.

Siège social : 18, rue Vauban 58000 NEVERS

Objet : Activité de laboratoire d'analyse et de contrôle en Qualité-Sécurité-Environnement, prestation de services, notamment en Qualité-Sécurité-Environnement, aux entreprises, ; suivi technique et environnemental de sites classés et des matériaux.

Président : M. Ludovic MIARD demeurant à SENAVELLE 71990 LA GRANDE VERRIERE

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL581026717

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : CAMBIANICA

SIEGE SOCIAL : Retoule – 58 140 VAUCLAIX

OBJET : L'acquisition de propriétés, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société ;La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat ;

La signature de tous actes en vue de l'acquisition de terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains ;

La conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation d'immeubles ;

L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000.00 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000.00 euros

GERANCE : Monsieur Jean-Noël CAMBIANICA et Madame Hélène DIRER épouse CAMBIANICA demeurant ensemble : Retoule – 58140 VAUCLAIX.

IMMATRICULATION : au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL581026723

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Aux termes d'un acte sous seing privé du 27 février 2020

Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : « GARAGE CAMBIANICA »

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Capital : 10 000 €uros – Apports en numéraire

Siège Social : 87 Route d'Avallon – 58140 LORMES

Objet Social. Entretien et réparation mécanique, électrique de véhicules terrestres, achat, vente et location de véhicules neufs et d'occasion, dépannage et remorquage de tous véhicules, centre de lavage, achat, vente et location de matériel et d'engins de travaux publics et agricoles.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Président : nommé pour une durée non limitée : Monsieur Jean-Noël, Albert CAMBIANICA né le 01 septembre 1970, demeurant à : Retoule – 58140 VAUCLAIX.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers (Nièvre).

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis,

AL581026724

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU Dénomination : **AELITA** Siège : : 3 RUE GAY LUSSAC 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS Capital : 1000 euros Objet : Vente en ligne ou en boutique physique de tous types de produits non réglementés, au détail ou en gros. Exploitation directe ou indirecte de tous magasins ou boutiques. Tous services associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Présidente : Bérénice PAQUEROT demeurant 3 Rue Gay Lussac 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL581026725

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 février 2012, déposé au rang des minutes de Maître Anthony VACCARO le 17 Février 2020.

Madame Jacqueline Aimée Cécile Alice ROCHEFORT, en son vivant retraitée, demeurant à VILLETHIERRY (89140) 10 rue de la Mairie.

Née à PARIS (75015), le 25 septembre 1931.

Veuve de Monsieur Roland PERIARD et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à VILLETHIERRY (89140) (FRANCE), le 27 octobre 2019.

A consenti un legs universel.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anthony VACCARO, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891027045

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 juillet 2002,

Madame Jeannie Marie Eugénie PIESSE, en son vivant retraitée, demeurant à BRIENNONSUR-ARMANCON (89210) 19 Bis avenue Joséphine Normand.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 26 juin 1931.

Veuve de Monsieur Serge Louis QUINTIN et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) (FRANCE), le 6 septembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 14 février 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maitre Clotilde TATAT, notaire à SENS (89100) , référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, à savoir le 26 février 2020.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL891027055

NOMINATION

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AU FIL DU ZINC

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000,00 euros
Siège social
18 Rue des Moulins 89800 CHABLIS
802 167 098 RCS AUXERRE

AVIS DE NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale du 31 Janvier 2020 a décidé : - de nommer Monsieur Manabu SATO en qualité de Directeur Général, à compter du 1er Février 2020 en remplacement de Monsieur Ryo NAGAHAMA, démissionnaire - de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Manabu SATO au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué

AL891027036

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DES 30-34

SCI au capital de 152,45€ ; Siège social : 1 Lieudit les Bornissois 89110 VILLIERS SUR THOLON 442111050 RCS SENS ; Le 21/01/20, le gérant a : décidé de transférer le siège social au 11 ROUTE DE CHAMPIGNELLES 89350 TANNERRE EN PUISAYE à compter du 15/01/2020; Mention au RCS de SENS

AL891026748

IMMOBILIERE MS

SCI à capital variable au capital de 4000 € Siège social : 43 rue Jean Baptiste Clément, 77176 Savigny le Temple 837 935 154 RCS de Melun L'AGE du 01/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 18 rue des Grahuches, ZAC des Vauguillettes, 89100 Sens, à compter du 01/12/2019 Objet social : Acquisition et location de biens immobiliers et terrains Durée : expire le 05/03/2117 Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de Sens

AL891026768

STAR CONTROLE AUTO

EURL au capital de 5000€ Siège social: 64b Savane Petit 97260 Le Morne-rouge 812322113 RCS FORT DE FRANCE. Par décision en date du 21/02/2020 l'associé unique a décidé : de transférer le siège Za Route De Paris 89700 Tonnerre à compter du 21/02/2020. Gérant: Teddy Massol, 64 Bis Savane-petit 97260 Le Morne-rouge Dépôt RCS AUXERRE.

AL891027013

SNC DES CURES

Société en nom collectif au capital de 4 500,00 euros Siège social : 25 rue de la Grande Fontaine – Civry-sur-Serein – 89440 MASSANGIS RCS AUXERRE 503 425 795 Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2020, prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a transféré le siège social au 20 rue de la Grande Fontaine, Civry sur Serein - 89440 MASSANGIS. L'article 5 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, le gérant.

AL891027038

SARL B.E.I.

Par décision du 01.01.2020, l'associé unique de la SARL B.E.I. au capital de 45.000 €, siège social AUXERRE (89000) 9 rue Louis Renault, 421 262 213 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2020. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : AUXERRE (89000) 9 rue Louis Renault. NOUVELLES MENTIONS : MONETEAU (89470) ZAC des Mâcherins, 6 rue d'Amsterdam.

AL891027040

ATOUT NET

SASU au capital de 5000 euros
Siège social : 1 LOTISSEMENT LE SECHAT
LE CLOS DE NOE - 89320 NOE
817 859 812 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2020, Le président a décidé de transférer le siège social de la société de 1 LOTISSEMENT LE SECHAT - LE CLOS DE NOE, 89320 NOE à ZA Pierre BARRÉ - BÂTIMENT 6 AVANT, 89100 GRON à compter du 01/04/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention en sera faite au RCS de SENS

AL891027062

AC2N SERVICES

SASU au capital de 1000 euros
Siège social
1 LOTISSEMENT LE SECHAT
LE CLOS DE NOE - 89320 NOE
829 070 499 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2020, Le président a décidé de transférer le siège social de la société de 1 LOTISSEMENT LE SECHAT - LE CLOS DE NOE, 89320 NOE à ZA Pierre BARRÉ - BÂTIMENT 6 AVANT, 89100 GRON à compter du 01/04/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au RCS de SENS

AL891027063

MODIFICATION DE CAPITAL

PREAUX MEDICAL

Société par actions simplifiée
Au capital de 3.574.325 euros
Siège social : 12 voie des Préaux
89310 Nitry
840 692 842 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions du Président du 30/12/2019, il a été constaté une augmentation de capital de 50.000 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 3.624.325 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS d'Auxerre.

AL891027031

ADDITIF

RICHARD BILLAULT TRAVAUX PUBLICS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5000 € Siège social : La Cour Buisson 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS 853966158 RCS AUXERRE D'un procès verbal de l'associé unique et Président du 1er janvier 2020, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/01/2020, aux activités suivantes : location avec et/ou sans opérateur de matériel de construction, commerce en gros, bureau d'étude. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : «La société a pour objet : Tous travaux de terrassement, d'assainissement, d'aménagement et finitions extérieures, courtage en travaux, mise en relation de personnes physiques ou morales avec des entreprises, prestation de services en étude de prix, suivi de chantier». Nouvelle mention : «La société a pour objet : tous travaux de terrassement, d'assainissement, d'aménagement et finitions extérieures, courtage en travaux, mise en relation de personnes physiques ou morales avec des entreprises, prestation de services en étude de prix, suivi de chantier, location avec et/ou sans opérateur de matériel de construction, commerce e n gros, bureau d'étude». Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, le représentant légal.

AL891027057

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SENS PONT NEUF

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 27 mars 2020 à 19h00

Salle Harmonie

2 Rue Henri Cavallier

89100 Saint-Denis-lès-Sens

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir*.

M PATRICE BASSOT,M JEAN BERNARD DUMONT, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

8. Elections au Conseil de Surveillance. 4 sièges sont à pourvoir*.

M FRANCIS BOUCHER, élu sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.

9. Allocution de l'invité d'honneur.

10. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AL891027059

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTES

Par arrêté préfectoral 2020/2/DCSE/BPE/EC du 21 janvier 2020, il sera procédé pendant 16 jours consécutifs du lundi 2 mars 2020 à 9h00 au mardi17 mars 2020 à 17h00 en mairies de Bourron-Marlotte (Siège de l'enquête –135 Rue du Général de Gaulle - 77780), La Genevraye (3 Route de Nemours –77690) et Villemer (12 Avenue du Général de Gaulle – 77250) à des enquêtes publiques conjointes préalables à :

- à la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer situés sur le territoire des communes de Bourron-Marlotte, La Genevraye etVillemer.

- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquêtes publiques seront tenus à la disposition du public :

- en format papier :

- en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, La Gene-vraye, Grez-sur-Loing, Larchant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fro-montville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon (communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,

- en version numérique :

- à la mairie de Bourron-Marlotte sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,

- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres uniques d'enquête papier côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ouverts :

- en mairies de Blennes, Bourron-Marlotte, Chevry-en-Sereine, La Gene-vraye, Grez-sur-Loing, Larchant, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Montcourt-Fro-montville, Montigny-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain, Villemer et Villebéon(communes du département de Seine-et-Marne) et Chéroy, Jouy et Montacher-Villegardin (communes du département de l'Yonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies,

- sur le registre unique dématérialisé accessible : à la mairie de Bourron-Marlotte à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante :http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- par courriel à l'adresse suivante : captages-adduction-eau-potable-bourron-villeron villemer@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur,avant la fin des en-quêtes conjointes au siège de celles-ci fixé à la mairie de Bourron-Marlotte.

Toutes les observations écrites seront annexées au registre unique d'en-quêtes publiques.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Est désigné, en qualité de commissaire enquêteur M. Henri LADRUZE, directeur d'école, retraité. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

- mairie de La Genevraye : le lundi 2 mars 2020 de 9h00 à 12h00,

- mairie de Bourron- Marlotte : le samedi 7 mars 2020 de 9h00 à 12h00,

- mairie de Villemer : le mardi 17 mars 2020 de 14h à 17h,Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la Régie des Eau de Paris –M. Matthieu COSMANO –matthieu.cosmano@eaude-paris.fr - Tel. 01 6445 22 34.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture des enquêtes dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du 77. Au terme des enquêtes publiques conjointes, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur :

- la déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemersitués sur le territoire des communes de Bourron-Marlotte,

La Genevraye et Villemer.

- le parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de ces captages.

AL891027066

RECTIFICATIF

SARL LA BOUTIQUE PF

Rectificatif à l'annonce n°AL890826891, parue le 21 février 2020 concernant la cession de fonds de commerce Martine NESTASIO/SARL LA BOUTIQUE PF

En dernière ligne de l'annonce

Il convient d'ajouter le paragraphe suivant : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL891027075

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements :
03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maison et remise sis commune de MALIGNY
Le village 74 Grande rue

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

vendredi 17 avril 2020 à 14 heures

DESCRIPTION :

Maison et remise sur la commune de MALIGNY, Le village 74 Grande rue se décomposant comme suit :

a) Une maison à usage d'habitation

- au rez-de-chaussée: entrée (12,98m²), buanderie (2,72m²), cuisine (23,30m²), salle à manger (10,47m²), wc (1,74m²), dégagement (6,11m²), séjour-salon (31,52m²)
- à l'étage: quatre chambres (9,70m², 12,11m² et 16,05m² et 12,06m²),salle d'eau (2,34m²), dégagement (2,28m²), salle de bains/wc (11,38m²)
- sous-sol : bureau (12,38m²)

Chauffage central au fioul

Chaufferie avec grenier au-dessus

Deux caves voutées

Partie de garage (le surplus étant destiné à usage professionnel)

Cour ouvrant sur la Grande Rue

b) partie à usage professionnel

Partie du garage (environ 22m²) destiné à être aménagé en bureaux à usage professionnel (le surplus servant d'annexe à l'habitation).

c) Une remise sise Grande Rue

Section, N°, Lieu-dit, Nature, Contenance

A 1409, Le Village, Sol et terre, 7a52ca

A 617, Le Village, Sol, 24ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

L'immeuble peut être visité le Mercredi 8 Avril 2020 de 14h00 à 15h00.

La vente aura lieu le vendredi 17 avril 2020 en un seul lot sur la mise à prix de : 119 000 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

12 000 Euros

(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 27 février 2020

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL891027065

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements
03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

une maison d'habitation sis commune de SAUVIGNY LE BEUREAL, 3 place de l'église

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

vendredi 17 avril 2020 à 14h00

DESCRIPTION :

une maison d'habitation sur la commune de SAUVIGNY LE BEUREAL, 3 place de l'église (89420) comprenant :

- au rez-de-chaussée : séjour (23,46m²), dégagement (1,12m²),WC (6,75m²)
- au premier étage : salon (22,67m²), dégagement (3,94m²), salle de bains/WC (9,42m²), chambre n°1 (17,65m²), chambre n°2 (12,20m²), dressing (4,80m²)

Section, N°, Lieu-dit, Nature, Contenance

AB 144, 3 place de l'église, terrain bâti, 1a06ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

L'immeuble peut être visité le 7 avril 2020 de 11h00 à 12h00.

La vente aura lieu le vendredi 17 avril 2020 en un seul lot sur la mise à prix de : 20 000 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

2 000 Euros (par chèque de banque)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 27 février 2020

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL891027070

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE JEAN-LUC HOUBLIN

Société civile au capital de 858 100 € Siège social : 1 passage des Vignes - 89580 MIGE 827 785 676 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2020, les associés ont décidé : - d'augmenter le capital social de la société de 200 €, portant celui-ci à 858 300 €, - de changer la dénomination sociale de la société qui devient « DOMAINE HOUBLIN – VERNIN », - de nommer M. Valentin VERNIN, demeurant à AUXERRE (Yonne), 11 bis, rue des Bons Enfants, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891027022

SENALI

SARL au capital de 180 000 euros
2 Rue Volta 89100 SENS
RCS SENS 879 730 737

Augmentation du capital + Extension objet social + Nom commercial

Aux termes d'une AGE du 31/01/2020, il a été décidé :

1- d'augmenter le capital social d'une somme de 9 500 € pour le porter de 180 000 € à 189 500 € par apport d'activité et par création de 95 nouvelles parts sociales.

En conséquence, les soussignés et les articles 2, 6 et 7 des statuts ont été modifié.

2- d'ajouter le nom commercial : AD CONSTRUCTION.

3- d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : «- La conception, la construction, la vente de maisons individuelles ;

- L'activité de promotion immobilière, l'achat, la vente de tous terrains nus ou aménagés, la réalisation de lotissements ;

- L'activité de marchand de biens, la construction de logements équipés ou non destinés à la vente ;

- La vente des logements en l'état futurs d'achèvement ou achevés ;

- La location d'immeuble et les aménagements immobiliers.»

Pour avis, La gérance

AL891027035

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

EARL CLAUDE BOURSIER

EARL au capital de 215 520 €, Siège social : 6 rue du Grand Puits - 89440 JOUX LA VILLE, 447 495 573 RCS AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont décidé de : - Réduire le capital social de 140 020 € pour le ramener à 75 500 € le 31 décembre 2019. - Modifier l'objet social qui devient la production et la commercialisation d'énergie d'électricité solaire photovoltaïque et la location d'immeubles à usage professionnel à compter du 1er janvier 2020. - Transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société à Responsabilité Limitée et modifier la dénomination sociale de la société qui devient SARL CLAUDE BOURSIER à compter du 1er janvier 2020. - Maintenir M. Claude BOURSIER, demeurant à JOUX LA VILLE (Yonne), 6 rue du Grand Puits, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL891027048

ANDREAS TAXI

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 28 Rue des Lombards
89340 CHAUMONT
821 926 391 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 20/12/2019, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social à l'activité de «Transport spécialisé de personnes médicalisées assises» et de remplacer l'activité «Le transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places ou d'un véhicule taxi» par l'activité «Le transport de voyageurs par taxis avec ou sans bagages à titre onéreux» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 28 Rue des Lombards, 89340 CHAUMONT au 87 Ter Grande Rue - 89340 VILLEBLEVIN à compter du 20/12/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance

AL891027071

CESSION

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 18 février 2020, enregistré à AUXERRE, le 21 février 2020, sous la référence 8904P01 2020 N 00219, la Société dénommée ELLY, Société à responsabilité limitée au capital de 800,00 euros, dont le siège est à AUXERRE (89000), 44 rue du Pont, identifiée au SIREN sous le numéro 789661170 et immatriculée au RCS d'AUXERRE a cédé à Monsieur Serge Pierre MARTIN, connu sous le nom de «Catherine MARTIN», commerçant, demeurant à AUXERRE (89000), 22 rue Hubert Fabureau, un fonds de commerce de BAR D'AMBIANCE, DEBIT DE BOISSONS, BRASSERIE sis à AUXERRE (89000), 1 rue Dunand, lui appartenant, connu sous le nom commercial ELLE X SIR, et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AUXERRE, sous le numéro 789 661 170 00041.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 25.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 6.675 euros et au matériel pour 18.325 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Insertion

Le notaire

AL891027030

SARL ANGELINE

Aux termes d'un ASSP en date du 28/02/2020, **Mme HOUROKSOU Raicha** demeurant 8 rue Bocquillot 89200 AVALLON a cédé à la **SARL ANGELINE** située 8 rue Bocquillot 89200 AVALLON en cours d'immatriculation au RCS d'Auxerre le fonds de commerce de Restauration sis et exploité au **45 Rue Aristide Briand 89200 AVALLON**. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/04/2020. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 20000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

AL891027069

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DES LISIERES

Société civile immobilière
Au capital de 2.100,00 €
Au Marchais Linois,
89110 LA FERTE LOUPIERE
RCS SENS 792 638 579

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er décembre 2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- du décès de Monsieur Denis AUVRAY, associé co-gérant, survenu à SURESNES (92150) le 18 novembre 2018, demeurant alors à LA FERTE LOUPIERE (89100) Le Marchais Linois ;
- et de la continuation de la gérance par les deux co-gérants existants : savoir Messieurs François et Jean AUVRAY, à compter du 18 novembre 2018.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

AL891027023

SARL AUVRAY ET FILS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000,00 €
Au Marchais Linois,
89110 LA FERTE LOUPIERE
RCS SENS 540 036 803

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er décembre 2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- du décès de Monsieur Denis AUVRAY, associé co-gérant, survenu à SURESNES (92150) le 18 novembre 2018, demeurant alors à LA FERTE LOUPIERE (89100) Le Marchais Linois ;
- et de la continuation de la gérance par les deux co-gérants existants : savoir Messieurs François et Jean AUVRAY, à compter du 18 novembre 2018.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS.

Pour avis, la gérance.

AL891027024

COMMUNIK & VOUS

SARL au capital de 2 000 €
Résidence Champleroy 8 rue de Belfort
89000 AUXERRE
831 062 039 RCS AUXERRE

Aux termes du PV du 23/01/2020, l'associée unique a nommé Cédric AMICO 8 bd du 14 Juillet 89100 SENS en qualité de co-gérant pour une durée expirant à l'issue de la décision de l'Associée unique statuant sur l'approbation des comptes clos le 30/06/2020.

Il a également été pris acte de révocation de Morgane DUPUIS, co-Gérante.

AL891027026

SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)26, rue Dilo

SARL AUX DELICES DE SAINTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 4 rue de Château
89520 SAINTS
R.C.S AUXERRE 789 480 688

Modification de gérant

Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Maître MILLARD, notaire à SAINT-FLORENTIN, en date du 11/02/2020, Monsieur Johann Gilbert Didier DE BRUIN, domicilié à SAINTS (89520) 4 rue de Château, a démissionné de ses fonctions de gérant.

Par suite de cette démission, Mademoiselle Maud Nicole POUDEROUX domiciliée à SAINTS (89520) 4 rue de Château, demeure seule gérante de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.

Pour avis. La gérante

AL891027027

GÉRANT

Dénomination : LES FERMES DU RAVILLON.

Forme : SNC.

Capital social : 12000 euros.

Siège social : 5 Route DE BRANCHES, 89113 VALRAVILLON.

824882021 RCS SENS.

Aux termes de l'AGE en date du 30 décembre 2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur Simon GROS, demeurant Les Chailloux Guerchy, 89113 Valravillon (nomination).
- Madame Gisèle MAURY, demeurant 12 Rue du Bois de Chailleuse, 89710 Senan (nomination).
- Monsieur Guylain DEGRYSE, demeurant 3 rue des Boutitards, 89110 St maurice thizouaille (nomination).
- Gros Jean-François (partant)

Mention sera portée au RCS de SENS.

AL891027044

S.J.B. Société d'Avocats

SCEA LIONEL DAUVISSAT

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 158 806,14 euros. Siège social : 43 Rue des Ardillats - 89800 FLEYS. 402 325 930 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Lionel DAUVISSAT de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Adeline AUBRY, demeurant 3 Chemin des Clos Jacquin – 89700 MOLOSMES à compter de ce jour. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

AL891027046

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

POURSUITE D'ACTIVITÉ

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

L'OASIS DES SERRES DE BON PAIN

Perte de la moitié du capital

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros Siège social : Route de Chevannes 89000 SAINT-GEORGES SUR BAULCHES 409 515 137 RCS AUXERRE Le 10 Février 2014, l'associée unique de la société a décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, la poursuite de l'activité de la société.

AL891027028

NON DISSOLUTION

ASMC

Société par actions simplifiée à actionnaire unique au capital de 10 000,00 euros Siège social : 7 rue de la Ferronnerie - 89220 BLENEAU 840 775 563 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 7 février 2020, l'actionnaire unique a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, le président.

AL891027060

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JEAN PERISSE

SCI au capital de 22 867,35 €
Siège social : RN 6- Route de Lyon
89100 MAILLOT
420 934 515 RCS SENS

Le 23/12/2019, l'associée unique a décidé :

- la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel
- nommé M. Alain Macheret demeurant à Domats (89150), Les Besnards, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci
- fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation est au siège social.

AL891026377

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JEAN PERISSE

SCI en liquidation amiable
au capital de 22 867,35 €
Siège social : RN 6
Route de Lyon - 89100 MAILLOT
420 934 515 RCS SENS

Le 23/12/2019, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Alain MACHERET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL891026338

SARL ARTS

L'assemblée générale extra ordinaire du 28/02/2020 des associés de la SARL ARTS en liquidation, au capital de 7 622,45 €, 349163626 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31/01/2020, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre

AL891026570

EARL DU HAMEAU

EARL en liquidation au capital de 216 000 euros, Siège social : Le Hameau - 89150 DOLLOT, 477 569 057 RCS SENS. Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.

AL891027025

FIDUCIAL SOFIRAL

SIRE LOGISTIQUE

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue d'En Bas,
89570 BEUGNON
Siège de liquidation :
9 rue d'En Bas 89570 BEUGNON
RCS AUXERRE 833 548 019

Aux termes d'une décision en date du 14 février 2020, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric SCHNELL, demeurant 9 rue d'En Bas 89570 BEUGNON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL891027043

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

GATINAIS AUTO EURL

Liquidation Judiciaire simplifiée du 16/07/2019

57 Rue de la République - 89150 SAINT-VALERIEN

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 20 février 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL891026992

EARL DES DELABOIRES

EARL au capital de 161 595,96 €
Siège social
les Delaboires -
89350 CHAMPIGNELLES
353 149 339 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et Mme Marie-Noëlle SUDJA épouse ROBERT, demeurant à CHAMPIGNELLES (Yonne), les Delaboires, a été nommée aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : Les Delaboires – 89350 CHAMPIGNELLES, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL891027053

TAXIPITCH

L'AGE a décidé, le 31/12/2019, la dissolution anticipée de la société TAXIPITCH, SASU au capital de 500€, 8 Avenue Ingres, 89000 Auxerre, 837 776 608 RCS Auxerre, au 31/12/2019, désigné liquidateur Mr EL OUARDI Soufiane, 8 avenue Ingres, 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL891027058

SAS JAM

SASU au capital de 2.000€ Siège social : 25 ROUTE DE TOUCY, 89000 AUXERRE 824 483 960 RCS d'AUXERRE Le 17/02/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2020, nommé liquidateur Mme ESPERANCE MALOT, 25 ROUTE DE TOUCY, 89000 AUXERRE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE

AL891027064

FLICKSWITCH EUROPE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 4 Maupertuis
89660 MAILLY-LE-CHATEAU
824 679 120 R.C.S. Auxerre

Suivant Procès-Verbal des Décisions en date du 31 Décembre 2019 , les associés ont :

-approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : Mr Christian JENNEWEIN demeurant 4 Maupertuis – 89660 MAILLY LE CHATEAU

-prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour avis

AL891027072

SARL CHARLEN

L'AGE du 30.12.2019 des associés de la SARL CHARLEN au capital de 12.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 6, rue Fécauderie, 394 573 794 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Chantal MENNERON demeurant à PERRIGNY (89000) Domaine du Petit Bois, a été nommée liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AUXERRE (89000) 6, rue Fécauderie. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions de la gérante.

AL891027077

SAS REYSS

Société Par Actions Simplifiée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 38 rue de Paris -
58440 MYENNES (Nièvre)
838 108 488 RCS NEVERS

La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 31 janvier 2020 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Manuel DOS REIS OLIVEIRA, demeu-

rant à MYENNES (Nièvre) 38 rue de Paris.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à MYENNES (Nièvre) 38 rue de Paris. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL891027079

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 22 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Par actions simplifiée – Dénomination : SAS APCARS VILLENEUVE

Siège : 16 Grande Rue 89340 VILLENEUVE LA GUYARD – Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS – Capital : 200 euros

Objet : Service carte grise et achat vente de véhicule d'occasion

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme PETIT Audrey – 9 rue Pierre Simonet – 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS

La société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS – La Présidente

AL891026933

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2020 à AUXERRE, il a été constitué une société par actions simplifiée à capital variable. Dénomination sociale : GROUPEMENT D'UTILISATION DES FINANCEMENTS AGRICOLES DE L'YONNE. Sigle : GUFAY SAS à capital variable Forme : Société par actions simplifiée à capital variable. Capital social : 5 000 € . Siège social : 14bis rue Guynemer 89000 AUXERRE Objet : Initier, concevoir, réaliser ou participer à toutes opérations destinées à contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. Arnaud DELESTRE, demeurant 1 rue des Caves, Grangette, 89520 THURY. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque actionnaire dispose d'une voix pour les décisions prises en Conseil d'administration. Concernant les assemblées, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : Toute cession des actions de la société, même entre associés, est soumise en premier lieu au respect du droit de préemption conféré aux associés et ensuite, quel qu'en soit le bénéficiaire, même s'il est déjà associé, à un agrément préalable donné par décision collective des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL891027032

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/02/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

LE PAIN DE MON ENFANCE

Siège social : 8 GRANDE RUE, 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE

Capital : 100€

Objet : Boulangerie Pâtisserie

Président : M. Alexis LECLERC, 11, Route de Thury, 89520 LAINSECQ.

Directeur Général : Mme Barbara PARVAIX, 11, Route de Thury, 89520 LAINSECQ.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL891027039

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 01 mars 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : SCI **BATOU ET CIE**

Forme : Société civile immobilière, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil,

Objet : Acquisition, location, construction et aménagement de tout bien immobilier à usage d'habitation

Capital social : 400 Euros

Siège social : 9 les mignots 89770 boeurs en othe

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

Gérant : M FAUCON Bruno 9 les mignots 89770 BOEURS EN OTHE

Cession de parts : soumise à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

AL891027041

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2020, il a été constitué une SCI dénommée : **PAULINA** Siège social : 28 allée des Coudrier, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE Capital : 500€ Objet : Achat , vente, location et mise en valeurs de tous biens immobilières Gérance : M. Dainius MOZURAS, 28 allée des Coudrier, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL891027042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2019, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : **EARL ROUSSEL DAMIEN**. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 400 000 €. Siège social : 5 route de Rugny, 89430 BAON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : En nature de biens meubles pour un montant net de 399 550,67 €. En numéraire d'un montant de 449,33 €. Gérant : M. Damien ROUSSEL demeurant 5 route de Rugny, 89430 BAON. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société à deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le fondateur.

AL891027047

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22/02/2020, il a été constitué une Société Civile dénommée : ELO-GUI Objet : la propriété par voie d'apport à son profit, d'acquisition, de construction ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à usage d'habitation ou autre. Capital : 1.000 € Siège social : Lieu-dit « VASSY » 2, rue de Druyes 89560 TAINGY Durée : 99 ans Cession et transmission des parts : Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Gérant : M. Guillaume LEMONNIER demeurant 13, rue de Bellevue 77380 COMBS LA VILLE. Immatriculation : RCS d'Auxerre.

AL891027049

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/02/2020, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI CHATON

Forme : SCI

Capital social : 500 euros

Siège social : 35 quai general leclerc, 89300 JOIGNY

Objet social : l'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers et mobiliers.

Gérance : M. Antoine GONZALEZ demeurant 35 quai général leclerc, 89300 JOIGNY

Mme Charlotte SOUCHET demeurant 11 RUE THIBAULT, 89300 JOIGNY

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL891027050

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à ROGNY LES SEPT ECLUSES du 25/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile Patrimoniale - Dénomination : LUC'INE - Siège : Le Moulin Jarriat, Basseville, 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES - Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financier portant intérêt ; la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social. Durée : 99 ans – Capital : 20.000 € - Gérance : MME Géraldine SONVEAU - Le Moulin Jarriat, Basseville, 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés - Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL891027051

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à AVALLON (89200) du 10/02/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Agence Centre-EST Immobilier

Siège : 39 rue de Lyon, 89200 AVALLON

Objet : Marchands de biens, Agence immobilière, achat, vente, locations de tous immeubles et terrains.

La société pourra faire toutes les opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : KUCHARSKI Henri, demeurant 35 rue du Bas, 89200 ANNAY-LA-COTE

Immatriculation de la société au R.C.S. d'Auxerre.

La gérance

AL891027056

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : **EARL RONDEAU CÉDRIC** Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 365 000 €. Siège social : 66 avenue Charles de Gaulle – 89140 SERGINES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Biens meubles en nature pour un montant net : 364 252,32 € Numéraire : 747,68 €. Gérant : M. Cédric RONDEAU demeurant à SERGINES (89140), 66 avenue Charles de Gaulle. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles conclues entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis et mention, le fondateur.

AL891027061

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP en date du 28/02/2020, il a été constitué une SARL dénommée **ANGELINE**

Siège social: 8 rue Bocquillot 89200 Avallon - **Capital** 42000€ - **Objet social:** restauration, traiteur, événements, commerce de détail. **Gérance:** Mme Raicha Houroksou demeurant 8 rue Bocquillot 89200 Avallon - **Durée:** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Auxerre

AL891027068

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST MARTIN DES CHAMPS du 18 février 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : **DELAPIERRE TERRASSEMENT**. Siège social : Blandy, 89170 ST MARTIN DES CHAMPS. Objet social : Terrassement : Travaux publics et privés ; Location de matériels de travaux publics avec ou sans chauffeur. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Mickaël DELAPIERRE, demeurant Blandy 89170 ST MARTIN DES CHAMPS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL891027074

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/02/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI A.T.C

Siège social : 8 rue du chateau REBOURSEAUX, 89600 VERGIGNY Capital : 600 € Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Gérance : M GARAND Aurélien Yves Bernard demeurant 8 rue du chateau REBOURSEAUX 89600 VERGIGNY ; M GARAND Tristan François Jacques demeurant 4 rue Michelet 71100 CHALON-SUR-SAÔNE ; Mme GARAND Chloé Léa Cynthia demeurant 14 rue chateau du fey 89300 VILLECIEN Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891027076

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sens du 26/02/2020 a été constituée une SARL nommée :

SARL l'utÔpi Spa

Objet : Espace détente privatif

Sigle : L'utÔpi Spa Capital : 2.000 € Siège social : 15 rue du Général Leclerc, 89100 Sens Durée : 99 ans Gérance : Mme Coralie Duperin, 1 impasse de la demi lune, 89100 Sens.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL891027080

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 21/02/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination :

EPS BOURGOGNE

Siège social : La Croix Sainte Reine 89140 PONT SUR YONNE

Capital : 2000 €

Activités principales : achat vente de palettes en bois plastique ou carton

Durée : 99 ans

Président : M. POSENATO DANIEL 11 Rue De L'epee 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS

AL891027081

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée FJA-IMMO au capital de 100 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 34 bis Rue de la Renardière, 89240 ESCAMPS, ayant pour objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nue propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement, ainsi que la vente des lots de copropriété des immeubles ou d'immeubles lui appartenant et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société. La gérance est assurée par Mme Jessica LE HEN-GENETTE, demeurant 34 bis Rue de la Renardière, 89240 ESCAMPS. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Dispense d'agrément pour cessions entre associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute autre cession.

La Gérance

AL891027082

REGIS DESIGN FACTORY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLON du 24 janvier 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée **REGIS DESIGN FACTORY** présentant les caractéristiques suivantes :

Siège : 10 rue de Faubourg, 89740 VILLON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : architecture d'intérieur

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Régis DUCOUSSO DIT DHO, demeurant 10 rue de Faubourg, 89740 VILLON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL891027083

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

SASU ZOHRA

Siège social : 3 rue faillot, 89000 AUXERRE

Capital : 1.000€

Objet : Restaurant indienne et pakistanaise — L'activité de Restauration, Fabrication de Plats Préparé à Emporter.

Président : M. Sajid SYYED SAQLAIN, 9 Rue poissonnière, 90000 BELFORT.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL891027084

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 110 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 50 €
pour 2 ans 100 €
TOTAL



*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre



NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Société

Une boîte à outils pour parler d'élevage en classe

Entre méconnaissance et transmission de chiffres erronés, l'élevage français n'est pas le mieux doté dans l'enseignement scolaire, notamment en voie générale… C'est pour rétablir les réalités du terrain que le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Avenir élevage a fait plancher un groupe de travail* sur le sujet. Des premiers éléments à destination des professeurs sont déjà disponibles. Ceux à destination des élèves seront bientôt opérationnels.



Le site Ressources-elevage.fr propose une banque de données et un ensemble de contenus (vidéos, articles, reportages, infographies, animations, etc.), abordant de nombreux sujets, en fonction des besoins des cours.

Un site internet pour lutter contre les préjugés et les fausses informations sur l'élevage français, c'est l'objectif d'une démarche portée par le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Avenir élevage. L'intérêt est aussi celui de faire connaître l'agriculture et les modes de production des aliments, via des jeux en cours d'élaboration qui s'adresseront aux enseignants et aux élèves des lycées généraux, dans le cadre notamment des cours de SVT (sciences de la vie et de la terre) et de géographie. *« Le but pour nous n'est pas de faire la promotion en tant que telle de l'élevage, mais véritablement de parler de ses problématiques, chiffres à l'appui »*, précise Alizée Chouteau de l'Institut de l'élevage, l'Idele, chargée de mission. *« Devant la mauvaise qualité de l'information dispensée, par exemple sur les chiffres de consommation d'eau imputés à l'élevage, il y avait selon nous nécessité de produire cette ressource »*, insiste pour sa part Gilles Brunschwig, le directeur des relations internationales de VetAgro Sup. *« Par ailleurs, la présence des établissements d'enseignement VetAgro Sup et Agrocampus Ouest offre la garantie de la qualité et de l'impartialité des informations publiées »*.

Le Wikipédia de la ferme

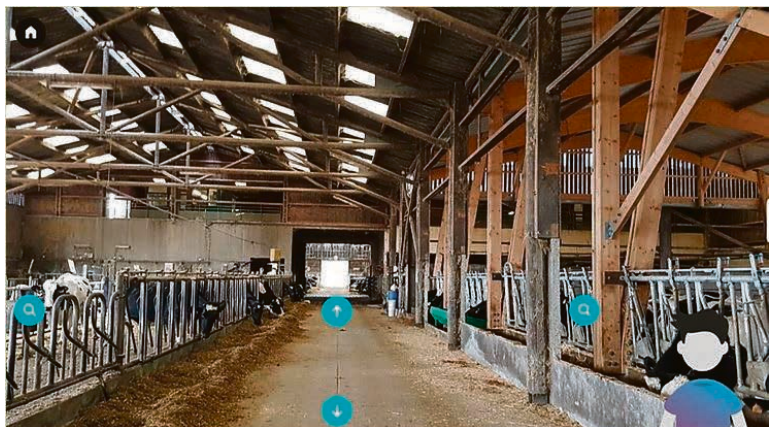
Partant du constat que les manuels scolaires reprennent souvent des chiffres trop généraux, voire erronés, et que les professeurs ne savent pas vers quelles sources d'information se tourner, le GIS a donc décidé d'agir en proposant des contenus étayés par des chiffres et des études scientifiques, regroupés sur un site à disposition des professeurs et des citoyens, de façon gratuite. Ressources-elevage.fr propose ainsi une banque de données « Farmpédia » répartie en plusieurs chapitres : la définition de l'élevage, l'élevage français et sa place dans le monde, élevage et efficience des agrosystèmes, l'élevage entre pollutions et services environnementaux, élevage et société, élevage et santé. Charge ensuite aux enseignants de diffuser directement ces contenus ou de les imprimer. Les deux versions sont proposées. Véritables contenus pédagogiques, *« ces chiffres et données sont tous sourcés, non modifiés et ne reprennent que des données vérifiées scientifiquement*, précise encore Gilles Brunschwig. *Nous n'avons pas produit ces données, nous n'avons fait que les mettre en forme et en ligne »*.

Le faire savoir

Par ailleurs, les enseignants ont aussi accès depuis le site à un ensemble de contenus (vidéos, articles, reportages, infographies, animations, etc.), abordant de nombreux sujets, en fonction des besoins de leurs cours. Reste désormais à promouvoir ce site auprès des enseignants et ce n'est pas chose si évidente. *« Il est très compliqué de toucher les enseignants. L'inspection ne donne pour l'instant pas suite à nos sollicitations »*, regrette Alizée Chouteau. Il n'empêche que le site mérite d'être connu, espérons que le bouche-à-oreille et que le sérieux et l'intérêt de cette initiative parviendront à toucher sa cible.

FRANÇOISE THOMAS

* Le groupe de travail est composé de la chargée de mission Alizée Chouteau de GIS Avenir élevage, des animateurs Catherine Disenhaus d'Agrocampus Ouest, de Gilles Brunschwig de VetAgro Sup et de dix autres membres issus de l'enseignement, de l'Institut de l'élevage, d'Interbev et du Cniel.



Le Groupement d'intérêt scientifique (Gis) Avenir élevage a lancé un nouveau site internet pour offrir des contenus chiffrés et scientifiques aux enseignants et lutter contre les préjugés et les fausses informations sur l'élevage français.

Zoom sur… Ce que montre l'étude

L'étude menée en amont par le groupe de travail du Gis Avenir élevage auprès de plus de mille lycéens fait ressortir que la moitié d'entre eux ignore, par exemple, qu'une brebis doit avoir un agneau pour produire du lait… Par ailleurs, une nouvelle tendance ressort : lors de la première édition de cette étude en 2014, 96 % des élèves questionnés estimaient qu'il fallait conserver l'élevage en France. Ils ne sont plus que 81 % quatre ans plus tard. La moitié des lycéens estime que l'élevage a un impact négatif sur l'eau et l'air et a sa part de responsabilité dans le réchauffement climatique. Ils perçoivent également négativement les conditions d'élevage et d'abattage. En parallèle, le questionnaire mené auprès des enseignants fait ressortir que par manque de temps et de connaissance sur le sujet, les manuels scolaires sont leurs principales sources d'information. Or, à l'intérieur de ces dits manuels, l'élevage est très souvent présenté comme impactant trop les ressources naturelles avec une vision générale plutôt à charge. Bien que certains enseignants se disent conscients de cet aspect exagérément négatif, caricatural voire erroné, ces mêmes professeurs s'avouent également démunis, ne sachant où trouver des données fiables et objectives. FT

Juridique

Un licenciement après l'annonce d'un *burn out* est discriminatoire

Selon l'article L. 1132-1 du Code du travail, l'employeur a l'interdiction de sanctionner son salarié en raison de l'état de santé de ce dernier. Lorsque le salarié pense être victime d'une telle discrimination, il doit présenter au juge les éléments de fait qui la constituent, le juge étant chargé d'apprécier si ces éléments laissent supposer l'existence d'une discrimination. Si tel est le cas, l'employeur doit prouver que ses décisions mises en cause étaient justifiées par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination. Lors d'une affaire récente, dans le cadre d'une autoévaluation remplie avant un arrêt de travail, un salarié avait sollicité un meilleur équilibre entre sa vie privée et sa vie professionnelle. Suite au courriel évoquant son *burn out*, ses supérieurs l'avaient rencontré pour un entretien informel afin de s'entretenir au sujet de ses problèmes de santé. Six jours plus tard, le salarié se voyait reprocher la *« non-réalisation du budget », un « manque de communication »* et il est licencié pour insuffisance professionnelle. Le salarié estime avoir été victime d'un licenciement discriminatoire. En face, son employeur soutient que le motif du licenciement n'était pas lié à l'état de santé du salarié, mais à une insuffisance professionnelle.

Selon la Cour de cassation, *« L'employeur avait engagé une procédure de licenciement à l'encontre du salarié, qui comptait 25 ans d'ancienneté, quelques jours seulement après l'envoi de son courriel d'alerte concernant la dégradation de son état de santé en lien avec le travail »*, affirment les juges. D'autre part, aucun des griefs invoqués à l'appui de ce licenciement n'était établi.

Dès lors, le salarié présentait bien des éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination en raison de son état de santé. Il est donc fondé à demander la nullité de son licenciement, ainsi que des dommages et intérêts en réparation de la discrimination dont il a fait l'objet.

MÉLANIE BRISSON



Un tour de l'Europe agricole

Danemark, porcs et énergie



L'agriculture est un enjeu économique et social important au Danemark. Rencontre avec un éleveur de porcs, production emblématique du pays, qui a su également se tourner vers la production énergétique.



Niels a réussi grâce à la puissance de la filière porcine nationale.

En chiffres.
Superficie : 43 090 km² soit 7,8 % de la France ou l'équivalent de la région Aquitaine. SAU : 2 400 km² soit 13 % de la France. Population : 5,6 millions d'habitants dont 2,7% travaille en agricole. PIB (2017) : 258 milliards € (12,1 % de la France) dont agriculture : 1,4 %, industrie : 17,6 %, services : 81 %.

Commençons par un paradoxe : symbole des politiques environnementales, le Danemark détient pourtant la plus importante concentration de production porcine au monde, dont 90 % part à l'export. Nous avons rencontré Niels, un éleveur du secteur. C'est naturellement qu'il a commencé à produire des porcs en 1991, dans un village proche d'Aarhus, la capitale du Jutland. Il représente la troisième génération à s'être engagée dans cette voie. En 1990, il a racheté 35 % des parts de l'exploitation, la ferme produisait des céréales et du lait. Le changement de génération va faire disparaître l'élevage laitier pour tenter l'aventure en porcs. « *Les contraintes de travail des vaches laitières*», explique-t-il, «*m'ont amené à choisir l'élevage de porcs en plein développement dans la région* ». D'abord engraisseur uniquement, il a évolué en ajoutant la maternité. Les 1300 truies produisent 45 000 porcelets par an. « *J'engraisse 20 000 porcs sur une autre ferme que celle de la naissance et j'en vend 25 000 soit à des voisins, soit en Allemagne, où ils termineront leur carrière dans les abattoirs* ». Avec la crise chinoise, le prix du porc n'a jamais été aussi élevé. « *Il y a une demande beaucoup plus importante sur le marché international que d'habitude. Les cours ont monté à des niveaux jamais atteints auparavant* ». Niels vend à presque 2 €/kg pour un coût de revient de 1,3 €/kg. Une bonne année qui va en compenser d'autres, moins rémunératrices. « *Mes porcs engraissés partent dans le plus grand abattoir d'Europe à Horsens, qui appartient à la coopérative internationale Danish Crown* ». Il les vend engraissés à 115 kg et les porcelets sont vendus à 30 kgs.

Le traitement des effluents

Avec une telle concentration de porcs, le problème du retraitement des effluents est majeur. «*Il y a beaucoup de déjections*», poursuit Niels, «*nous les utilisons en frais comme amendement et le reste, la plus grande partie, part en méthanisation* ». Niels a investi dans cette technologie avec 25 autres agriculteurs. 10 sont double-actifs. « *Nous vendons encore de l'électricité cette année mais c'est la dernière car la ville d'Aarhus, toute proche, a créé son propre outil. Il n'y aura plus que du gaz en 2020 qui sera acheté par l'État à un bon prix, grâce à de fortes subventions, sinon nous perdrions de l'argent*». Le compost est utilisé dans les champs ou vendu localement. «*Nous avons la chance d'avoir un petit marché très rémunérateur, avec les maraîchers bio de la ville d'Aarhus, qui ne veulent que du frais pour leur compost* ». Niels constate que depuis 5 ans la législation s'est assouplie sur l'épandage. «*La qualité de l'eau a toujours été centrale au Danemark. Avant il fallait prouver que l'on ne polluait pas la nappe phréatique et la mer toute proche. Aujourd'hui, il suffit de déposer un plan d'épandage qui sera analysé par les experts du ministère* ». Une évolution due au travail récurrent des organisations professionnelles.

Des céréales en complément

Même si le prix des terres a diminué, divisé par deux avec la crise de 2008, elles restent chères. En moyenne, elles se vendent 75 000 €/ha dans le Jutland. La rentabilité de l'investissement avec des productions végétales est difficile, voire impossible. Les céréales à paille servent à l'alimentation du bétail. Ce sont les semences de Ray-Grass, spécialité du Danemark, et le colza qui permettent de gagner de l'argent. «*Le blé est une culture de rotation. Si je le vendais sur le marché, je pourrais en tirer au mieux 170 €/T pour un coût minimum de 160 €. Ce n'est pas en orge que je vais me rattraper car la qualité ne permet pas le maltage*». Profondément optimiste, Niels reconnaît que ce métier est de plus en plus difficile. « *Le cumul des régulations qui entraîne un gros travail administratif, est très décourageant. Mon fils a plus l'habitude. Je pense que je passe 60 % de mon temps en dehors de la production, entre la formation et les tracasseries administratives* ». L'opinion publique sur l'agriculture est en dent de scie en fonction de l'actualité. Quand les médias ne s'en prennent pas aux professeurs, aux curés ou aux politiques, ils s'occupent de l'agriculture de façon très variable, violente et sans lendemain. Le Danemark a la chance d'avoir une classe politique qui n'est pas versatile en fonction des états d'âme de la population et des lobbys. Il faut des preuves scientifiques pour interdire. C'est ainsi que le débat sur le glyphosate a été rapidement éteint, malgré de nombreuses tentatives des écologistes, faute de concret sur la dangerosité du produit. Le Danois des villes ne connaît rien à l'agriculture. Les jeunes sont obsédés par le bio. Peu peuvent cependant se le permettre financièrement. Une récente tendance encore minoritaire prône de ne produire que ce que consomme le pays. Le principe est que le Danemark a une vocation maritime, alors pourquoi polluer les terres et l'atmosphère avec l'agriculture pour l'export ? Un pays entièrement bio, c'est leur rêve. Le Danois des champs est performant. Il utilise au maximum le potentiel de ses terres et développe un savoir-faire exceptionnel notamment dans les productions animales. Il essaie de trouver un équilibre avec ses voisins pour une cohabitation sereine. Mais l'arrivée de néo-ruraux rend les pratiques agricoles de plus en plus difficiles.

CHRISTOPHE DEQUIDT



Des porcs dans un bâtiment neuf adapté à la production.

Un lien fort avec l'UE

L'Histoire du Danemark est liée à l'Europe. Les Danois avaient besoin de trouver une union garantissant la sécurité nationale et un développement économique. Depuis 1973 où ils ont adhérés, ils ont cherché des alliés parmi les puissances politiques moyennes du continent, notamment le Royaume-Uni pour contrebalancer la France et l'Allemagne. Européens convaincus, ils sont très présents sur les sujets liés au commerce et à l'environnement. C'est sous leur impulsion que sera créé le second pilier, sous la houlette de la commissaire européenne Mariann Fischer Boel, ancienne ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs sont un peu à l'image des Néerlandais, sceptiques sur une Europe des subventions. La plupart estime que l'on devrait se contenter d'un libre-échange sans aides directes pour favoriser le développement entrepreneurial. Les forces et faiblesses du pays : une business attitude avec une population bilingue. Une organisation professionnelle «*chapeau*» regroupant les OPA qui facilite la simplicité des relations avec le gouvernement. La qualité des productions reconnues internationalement. L'organisation coopératives avec des leadership pour chaque activité très prononcés. La double activité qui concerne 2/3 des agriculteurs. Parmi les moins, on peut citer l'arrivée de néo-ruraux dans les campagnes, le prix du foncier avec des terres à plus de 70 000 €/ha, l'endettement extravagant des exploitations, en moyenne plus d'1,5 fois le chiffre d'affaires. Le secteur agroalimentaire danois présente la particularité d'être structuré en coopérative, intégrant fortement la production primaire et l'industrie agroalimentaire, de la «*fourche à la fourchette*». Chaque filière a sa coopérative leader avec des parts de marché allant de 100 % (visons) à 85 % (céréales). La plupart de ces entreprises a un rayonnement international (Danish Crown, Arla Foods, DLG, …). Le Danemark possède un secteur agroalimentaire performant qui dégage un excédent significatif. Les principaux produits agroalimentaires exportés sont la viande, les produits de la mer et les produits laitiers. L'Allemagne est le premier client et le premier fournisseur pour les produits agro-alimentaires. Les autres partenaires importants sont les pays scandinaves, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Les échanges avec la France sont relativement faibles.